

Rapport Annuel

20
25

Empire Company Limited (Empire ou la Société) (TSX : EMP.A) est une société canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. Les principaux secteurs d'activité d'Empire sont la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes annuelles s'établissent à environ 31 G\$ et qui comptent pour 17 G\$ d'actifs, emploient environ 129 000 personnes.



Faits saillants financiers

(en millions de dollars, sauf indications contraires)	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023
Ventes	31 277 \$	30 733 \$	30 478 \$
Profit brut ¹⁾	8 382 \$	8 071 \$	7 793 \$
Marge brut ¹⁾	26,8 %	26,3 %	25,6 %
Bénéfice d'exploitation	1 289	1 311	1 232
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	1 303	1 256	1 292
BAIIA ¹⁾	2 409	2 382	2 263
Marge du BAIIA ¹⁾	7,7 %	7,8 %	7,4 %
BAIIA ajusté ¹⁾	2 423	2 327	2 322
AMarge du BAIIA ajusté ¹⁾	7,7 %	7,6 %	7,6 %
Bénéfice net ²⁾	700	726	686
par action (après dilution) ²⁾	2,93	2,92	2,64
Bénéfice net ajusté ¹⁾²⁾³⁾	711	681	727
par action (après dilution) ¹⁾²⁾³⁾	2,98	2,74	2,80
Valeur comptable par action ordinaire ¹⁾	23,13	21,54	20,09
Dividendes par action	0,80	0,73	0,66

- 1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion pour une description des types de coûts et de recouvrements inclus.
- 2) Attribuable aux propriétaires de la Société.
- 3) Voir la section « Incidences ajustées sur le bénéfice net » du rapport de gestion.
- 4) Taux de croissance annuel composé.

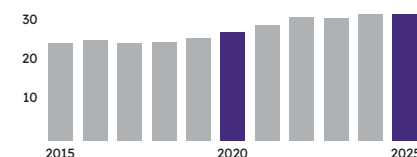
VENTES

3,3 % **2,7 %**

TCAC⁴⁾ sur 5 ans⁴⁾

TCAC sur 10 ans

(en milliards de dollars)



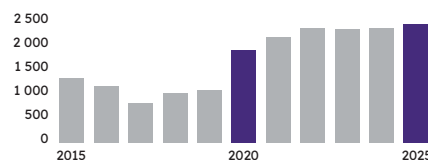
BAIIA AJUSTÉ¹⁾

5,1 % **6,2 %**

TCAC sur 5 ans

TCAC sur 10 ans

(en millions de dollars)



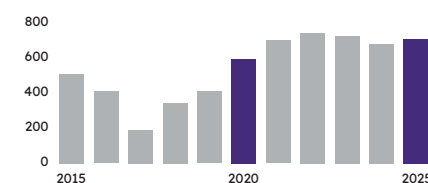
BÉNÉFICE NET AJUSTÉ¹⁾²⁾³⁾

3,6 % **3,4 %**

TCAC sur 5 ans

TCAC sur 10 ans

(en millions de dollars)



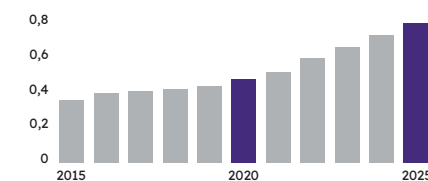
DIVIDENDES

10,8 % **8,3 %**

TCAC sur 5 ans

TCAC sur 10 ans

(\$ par action)



Message du président du conseil d'administration



James M. Dickson

Président du conseil d'administration

Empire Company Limited

« Nous demeurons confiants quant à notre résilience et notre détermination inébranlable à respecter nos engagements envers nos actionnaires, toujours guidés par nos valeurs fondamentales qui sont essentielles à notre réussite en tant qu'entreprise et nous permettent de nous concentrer sur ce qui est juste pour la population canadienne. »

Que ce soit en période de prospérité ou de défis, Empire a toujours fait preuve de résilience en se concentrant sur ce qui compte le plus : répondre aux besoins de sa clientèle grâce à un leadership solide, à des employés talentueux et à une stratégie éprouvée.

L'année passée témoigne de notre capacité à produire des résultats en période de turbulence – une année d'imprévisibilité accrue dans le milieu des affaires canadien en raison des changements politiques survenus aux États-Unis et de la menace toujours présente de l'imposition de droits de douane.

L'équipe d'Empire a su habilement diriger l'entreprise à travers cette période d'incertitude et de volatilité, notamment ces dernières années devant les difficultés sans précédent d'une pandémie mondiale, de la pire inflation en quarante ans, qui a entraîné des attaques injustifiées et fractionnées de la part du gouvernement fédéral et des politiciens de toutes allégeances et, plus récemment, des problèmes que nous causent nos voisins du Sud. Tout au long de cette période, Empire a continué de s'améliorer sur le plan de l'exploitation et de l'exécution dans des environnements difficiles. Elle a fait preuve de résilience malgré des changements et des défis imprévus et s'est adaptée lorsqu'il le fallait pour soutenir sa clientèle, ses employés et ses actionnaires.

Notre succès est attribuable, en grande partie, au leadership de notre remarquable président et chef de la direction, Michael Medline, qui a mené notre entreprise à travers une transformation culturelle au cours des huit dernières années et demie. L'équipe d'aujourd'hui réagit de front aux turbulences, trouve des solutions et surmonte les défis avec transparence et responsabilité, tout en répondant aux besoins de notre clientèle.

Empire est tout aussi proactive en matière de planification de la relève. En effet, elle a formé une solide équipe de dirigeants talentueux qui renforcent notre approche commerciale et notre culture. Michael a récemment fait part de son intention de prendre sa retraite en mai 2026. Le conseil d'administration lui sera toujours reconnaissant pour son engagement continu et le leadership admirable dont il a fait preuve à la tête de notre entreprise. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec lui au cours de la prochaine année, alors que son équipe et lui poursuivront leur mission de stimuler la croissance de notre entreprise en répondant à la demande de plus en plus forte de produits d'épicerie canadiens. Dans le cadre du processus de planification de la relève solide et bien géré de notre entreprise, un comité spécial du conseil d'administration a entrepris des recherches approfondies pour trouver notre prochain chef de la direction qui perpétuera l'incroyable héritage laissé par Michael en matière d'excellence opérationnelle et culturelle.

Défendre les intérêts de la population canadienne

Nos activités fondées sur les valeurs d'Empire reposent sur le respect des personnes. Nous faisons ce qui est juste pour nos employés, notre entreprise et les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités. Nos valeurs fondamentales ne faiblissent pas en période de turbulence et d'imprévisibilité. Il s'agit de notre promesse envers la population canadienne et du fondement de notre entreprise solide et durable. En effet, nous croyons que le développement durable contribue à notre réussite. Bien que d'autres entreprises choisissent de changer de cap ou, dans certains cas, de déroger à leurs engagements en cette période difficile, Empire a renforcé ses promesses en matière de développement durable et d'investissement communautaire, et fait en sorte que les communautés dans lesquelles elle exerce ses activités soient reflétées dans son équipe. Nous ne prenons pas ce type d'engagements parce qu'ils sont populaires, et nous ne les abandonnons pas lorsque les autres arrêtent d'y prêter attention.

Nous sommes fiers de notre engagement à l'égard des pratiques commerciales durables dans le secteur de l'épicerie et du rôle de premier plan que nous continuons de jouer dans l'évolution positive de l'industrie de l'épicerie au Canada. Nos efforts ont eu une incidence majeure. C'est à Michael et à son équipe de direction que nous devons le Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie du Canada, qui entrera en vigueur bientôt, quatre ans après qu'Empire ait entamé des discussions avec des partenaires de l'industrie pour établir une approche normalisée visant à assurer une plus grande équité, transparence et responsabilisation dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des épiceries au Canada.

Nous croyons qu'un système alimentaire solide et durable au Canada est essentiel à la résilience économique et à la sécurité alimentaire de notre pays. C'est pourquoi Empire s'engage à renforcer les chaînes d'approvisionnement nationales, à investir dans les entreprises locales et à veiller à ce que les personnes de partout au pays aient accès aux meilleurs produits locaux.

À l'approche de notre objectif de réduction des déchets alimentaires de 2025, notre équipe étudie d'autres façons de réacheminer et de réutiliser les surplus alimentaires et d'élargir notre programme de compostage biologique. Nous collaborons également avec les communautés et les parties prenantes locales pour créer des partenariats durables visant à lutter contre le gaspillage alimentaire tout en profitant à l'économie locale. Nous sommes fiers d'avoir été reconnu partenaire de l'année par Deuxième Récolte pour une troisième année consécutive au cours de l'exercice 2025, après avoir fait don d'environ 30 millions de repas à des organismes de bienfaisance dans le cadre de notre programme de récupération alimentaire.

Nous avons continué de favoriser des esprits et des corps sains partout au Canada grâce à nos initiatives d'investissement communautaire. Notre cinquième année de partenariat avec la Fondation Sobey et Les Fondations d'hôpitaux pour enfants du Canada a contribué au financement de l'initiative La santé mentale chez les jeunes : Toute une famille pour les soutenir, et nous sommes ravis de constater les retombées de cette campagne nationale essentielle jusqu'à présent. Nous avons donné plus de 25 millions de dollars pour soutenir des esprits et des corps sains dans nos communautés (7,3 millions de dollars en dons d'entreprise et 17,8 millions de dollars recueillis).

Leadership solide

Je suis reconnaissant envers notre conseil d'administration chevronné pour sa supervision, ses idées ingénieuses et son engagement indéfectible à l'égard d'une bonne gouvernance, favorisant le succès continu et le développement durable de notre entreprise. Au nom du Conseil d'administration, j'aimerais remercier notre équipe de la haute direction, dirigée par le chef de la direction Michael Medline, pour l'habileté de l'exécution opérationnelle au cours d'une année hautement imprévisible. Nous sommes également très reconnaissants des efforts déployés par nos 129 000 employés dévoués partout au pays qui répondent aux besoins de notre clientèle jour après jour. Ils sont le cœur de notre entreprise dans les communautés d'un océan à l'autre.

Empire demeure profondément interconnectée avec les communautés dans lesquelles elle exerce ses activités, et nous veillerons toujours à répondre aux besoins de nos clients, peu importe les perturbations géopolitiques qui surviennent autour de nous. Nous demeurons confiants quant à notre résilience et notre détermination inébranlable à respecter nos engagements envers nos actionnaires, toujours guidés par nos valeurs fondamentales qui sont essentielles à notre réussite en tant qu'entreprise et nous permettent de nous concentrer sur ce qui est juste pour la population canadienne.

Cordialement,

Signé « James M. Dickson »

James M. Dickson
Président du conseil d'administration, Empire Company Limited

Le 1^{er} août 2025



Pour en apprendre davantage sur notre engagement en matière de développement durable, veuillez balayer le code QR.

Message du président et chef de la direction



Michael Medline

Président et chef de la direction
Empire Company Limited

31,3 G\$

Ventes

8,8 %

Croissance du BPA ajusté¹⁾²⁾³⁾

10 %

Augmentation du dividende pour l'E2025

57,3 %

Augmentation du cours de notre action pour l'E2025

Il s'agit de ma dernière lettre du rapport annuel avant mon départ à la retraite et je tiens à vous remercier, nos actionnaires, de m'avoir accordé le privilège de diriger cette grande entreprise.

La dernière année a été l'une des meilleures pour l'entreprise en 118 ans d'histoire. Notre bilan a continué de s'améliorer, nous avons enregistré de solides ventes de magasins comparables et connu une forte croissance du chiffre d'affaires et du résultat net, ce qui a contribué à faire grimper le cours de l'action d'Empire à de nouveaux sommets.

Tout au long de l'année, et comme nous l'avons fait au cours des cinq dernières années, nous nous sommes adaptés aux différents défis sur notre route. Nous avons été en mesure de le faire parce que notre entreprise est fondamentalement plus solide, résiliente, agile et polyvalente.

Je suis incroyablement fier de ce que nous avons accompli au cours des huit dernières années et demie : transformer notre entreprise, renouer avec notre clientèle et respecter nos engagements envers nos actionnaires.

J'ai déjà dit que je trouve que l'on accorde trop de crédit aux chefs de la direction pour le succès de leur entreprise. Le succès et les résultats indéniables chez Empire sont directement attribuables à nos équipes, les 129 000 personnes de nos magasins, de nos centres de distribution et de nos bureaux qui servent notre clientèle dans plus de 900 communautés partout au pays, ainsi qu'à notre équipe de direction qui défend avec passion ces mêmes clients. Vos efforts collectifs nous ont permis de réaliser des gains tangibles pour notre entreprise, et de la rendre plus forte et mieux positionnée pour réussir à long terme.

Je tiens également à remercier sincèrement la famille Sobey pour son soutien continu, ainsi que le conseil d'administration pour ses conseils précieux et sa gestion réfléchie dans le cadre de notre démarche visant à faire d'Empire le meilleur détaillant au Canada. Depuis mon arrivée chez Empire, je me considère incroyablement chanceux d'avoir pu travailler avec notre excellent président du conseil d'administration, Jim Dickson. L'encadrement constant, la vision stratégique et les conseils avisés de Jim ont eu une valeur inestimable pour moi, et il a toujours été profondément déterminé à faire ce qui est juste pour nos équipes, notre clientèle et nos actionnaires. Toute entreprise au pays serait chanceuse de l'avoir à la tête de son conseil d'administration.

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion pour une description des types de coûts et de recouvrements inclus.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

3) Voir la section « Incidences ajustées sur le bénéfice net » du rapport de gestion.

Notre entreprise doit une fière chandelle à Simon Gagné, notre vice-président exécutif et chef des ressources humaines, qui a annoncé son départ à la retraite en septembre, à la suite de notre assemblée générale annuelle. Depuis 30 ans, dont les 13 dernières années à titre de chef des ressources humaines, Simon a joué un rôle déterminant dans la transformation de nos activités et, surtout, de notre culture chez Empire. Il est à mes côtés depuis mon arrivée chez Empire en 2017, un conseiller et un partenaire d'affaires de confiance qui n'a jamais eu peur de remettre en question mes idées. Il a toujours fait preuve d'un excellent esprit d'équipe et a défendu avec passion les intérêts de nos employés.

Dans le cadre de notre solide processus de planification de la relève, nous avons nommé Sandra Pasquini au poste de vice-présidente principale et chef des ressources humaines. Sandra fait partie intégrante de la stratégie organisationnelle et culturelle d'Empire depuis qu'elle s'est jointe à nous en 2022, et je me réjouis à l'idée de travailler en étroite collaboration avec elle au sein de notre équipe de direction.

Je tiens à remercier Matt Reindel, qui a récemment pris sa retraite à titre de chef de la direction financière d'Empire. Il a été un partenaire incroyable et a joué un rôle essentiel dans le redressement d'Empire les cinq dernières années tout en aidant notre entreprise à relever les défis occasionnés par la pandémie et en nous guidant à travers une période d'inflation et de taux d'intérêt élevés. Empire a récemment accueilli Costa Pefanis, notre nouveau chef de la direction financière, qui mettra à profit sa vaste expérience dans le secteur de la vente au détail et jouera un rôle essentiel dans l'atteinte de nos résultats dans les années à venir.

Un dirigeant souhaite toujours laisser son organisation en meilleure posture qu'à son arrivée. Je suis extrêmement fier du travail accompli par notre équipe pour faire d'Empire une entreprise plus forte et plus résiliente, et pour créer de la valeur pour nos actionnaires. Je n'ai aucun doute que notre prochain chef de la direction propulsera Empire vers de nouveaux sommets.

Je demeure extrêmement honoré d'avoir eu, pendant une courte période dans la riche histoire d'Empire, la chance de diriger une entreprise canadienne aussi emblématique.

Merci,

Signé « Michael Medline »

Michael Medline
Président et chef de la direction
Empire Company Limited

Le 1^{er} août 2025

« Je suis incroyablement fier de ce que nous avons accompli au cours des huit dernières années et demie : transformer notre entreprise, renouer avec notre clientèle et respecter nos engagements envers nos actionnaires. »

Rapport de gestion

Pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 3 mai 2025

1 Renseignements prospectifs	7	9 Situation financière consolidée	24
2 Survol de la Société	8	9,1 Principales mesures de la situation financière	24
2,1 Priorités de la Société	9	9,2 Capitaux propres	25
2,2 Mises à jour sur les activités	9	9,3 Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	27
3 Perspectives	11	10 Normes et méthodes comptables	28
4 Sommaire des résultats du quatrième trimestre	12	10,1 Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2025	28
4,1 Ventes	13	10,2 Normes, modifications et interprétations publiées, mais non encore adoptées	28
4,2 Profit brut	13	10,3 Estimations comptables critiques	29
4,3 Bénéfice d'exploitation	13	10,4 Contrôles et procédures de communication de l'information	30
4,4 BAIIA	14	10,5 Contrôle interne à l'égard de l'information financière	31
4,5 Charges financières	14	11 Transactions entre parties liées	31
4,6 Impôt sur le résultat	14	11,2 Rémunération des principaux dirigeants	32
4,7 Bénéfice net	14	11,2 Indemnités	32
4,8 Incidence ajustée sue le bénéfice net	15	12 Éventualités	32
5 Résultats d'exploitation de l'exercice complet	15	13 Gestion du risque	32
5,1 Ventes	16	14 Désignation des dividendes déterminés	40
5,2 Profit brut	16	15 Mesures et données financières non conformes aux PCGR	40
5,3 Bénéfice d'exploitation	16	15,1 Mesures financières	40
5,4 BAIIA	17	15,2 Rapprochements des ajustements liés au secteur de la vente au détail de produits alimentaires	43
5,5 Charges financières	17	15,3 Rapprochement des ajustements liés aux résultats d'exploitation trimestriels	44
5,6 Impôt sur le résultat	17	15,4 Données financières	44
5,7 Bénéfice net	18		
5,8 Incidence ajustée sue le bénéfice net	18		
6 Performance financière par secteur	19		
6,1 Vente au détail de produits alimentaires	19		
6,2 Placements et autres activités	20		
7 Résultats d'exploitation trimestriels	20		
8 Situation de trésorerie et sources de financement	21		
8,1 Activités d'exploitation	21		
8,2 Activités d'investissement	21		
8,3 Dépenses d'investissement	22		
8,4 Activités du réseau de magasins et superficie en pieds carrés	22		
8,5 Activités de financement	22		
8,6 Flux de trésorerie disponibles	23		
8,7 Obligations au titre des avantages sociaux futurs	23		
8,8 Garanties et engagements	24		

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion présente l'analyse des résultats financiers consolidés d'Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) comprennent les comptes d'Empire, de toutes ses filiales, y compris ceux de la filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys »), de Sobeys Capital Incorporated et de Farm Boy, de 51 % de Longo's, et de certaines entreprises considérées comme des entités structurées sur lesquelles la Société exerce un contrôle autrement que par la détention de la majorité des droits de vote, pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 3 mai 2025 et pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 4 mai 2024. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice clos le 3 mai 2025 et l'exercice clos le 4 mai 2024. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca ou le site Web de la Société à l'adresse www.empireco.ca.

Les états financiers consolidés audités et les notes annexes ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité ») et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Empire et de ses filiales ainsi que ceux des entités structurées que la Société est tenue de consolider. Les montants comparatifs ont été arrondis au million près afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré. L'information qui figure dans le présent rapport de gestion est établie au 18 juin 2025, à moins d'indication contraire.

1 Renseignements prospectifs

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi qu'à l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- L'objectif de la Société consistant à augmenter le résultat par action (« RPA ») ajusté total au moyen de la croissance du bénéfice net et de rachats d'actions ainsi qu'à continuer d'améliorer les ventes, la marge brute (compte non tenu des ventes de carburant) et la marge du bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA »), qui pourraient toutes être influencées par plusieurs facteurs, notamment un environnement macroéconomique défavorable prolongé et des défis commerciaux imprévus, ainsi que par les facteurs indiqués à la rubrique « Gestion du risque » du présent rapport de gestion;
- Les plans de la Société visant à accroître et à améliorer encore le portefeuille de Nos marques, sur lesquels les futurs coûts d'exploitation ainsi que l'intérêt des clients pourraient avoir une incidence;
- Le plan de la Société consistant à investir des capitaux de 850 M\$ dans son réseau de magasins à l'exercice 2026, notamment pour de nouveaux agrandissements et rénovations, et à rénover environ 20 % à 25 % des magasins du réseau entre les exercices 2024 et 2026, ce plan pouvant changer selon le coût des matériaux, la disponibilité des entrepreneurs, les résultats d'exploitation et d'autres facteurs macroéconomiques;
- Les attentes de la Société selon lesquelles elle atteindra la croissance ciblée des magasins FreshCo, sur lesquelles l'intérêt des clients, la disponibilité des entrepreneurs, les résultats d'exploitation et d'autres facteurs macroéconomiques pourraient avoir une incidence;
- Les attentes de la Société selon lesquelles elle continuera d'élargir ses activités de commerce électronique grâce à Voilà, et le fait que les mesures prises devraient avoir une incidence positive sur la performance financière de Voilà au cours de l'exercice 2026 et sur la capacité de la Société d'accroître sa part du marché des activités d'épicerie en ligne, facteurs qui pourraient être influencés par les futurs coûts d'exploitation et dépenses d'investissement, l'intérêt des clients et la performance de son fournisseur technologique, Ocado Group plc (« Ocado »);
- Les attentes de la Société selon lesquelles le programme *Scène+* accélérera l'engagement envers le programme en mettant l'accent sur la personnalisation, qui pourrait être atténué par la réponse des clients, l'utilisation de l'application *Scène+* et le rythme auquel les offres personnalisées sont lancées;
- Les attentes de la Société selon lesquelles elle continuera de mettre l'accent sur l'optimisation de l'efficacité et de la rentabilité, y compris sur la capacité de mettre en œuvre d'autres initiatives de réduction des coûts liés au commerce électronique, ce qui pourrait être influencé par les relations avec les fournisseurs, les relations de travail, la mise en œuvre d'efficacités opérationnelles et d'autres facteurs macroéconomiques;

- Les attentes de la Société selon lesquelles les autres produits et la quote-part du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence totaliseront entre 120 M\$ et 140 M\$ à l'exercice 2026, ce qui suppose que les transactions immobilières en cours seront réalisées par la Société et que la quote-part du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sera conforme aux valeurs historiques après ajustement pour tenir compte des transactions importantes, qui pourraient être touchées par le calendrier et les modalités de réalisation des transactions immobilières et par les résultats réels du Fonds de placement immobilier Crombie (« FPI Crombie ») et des partenaires immobiliers;
- Les attentes de la Société concernant le montant et le moment des coûts liés à l'achèvement du futur centre de traitement des commandes, qui pourraient être touchés par l'approvisionnement en matériaux et en équipement, les calendriers de construction et la capacité des entrepreneurs en construction;
- Les attentes de la Société concernant sa capacité à garantir des prix concurrentiels aux clients et à poursuivre sa croissance à long terme, qui peuvent varier selon les relations et les négociations avec les fournisseurs et la conjoncture macroéconomique;
- Les attentes de la Société selon lesquelles l'imposition récente de tarifs douaniers par les États-Unis et de tarifs de rétorsion par le gouvernement canadien créeront de la volatilité dans l'économie canadienne, notamment une hausse des coûts futurs des importations de biens, ce qui pourrait contribuer à la hausse de l'inflation si ces coûts accrus étaient répercutés sur les consommateurs canadiens, situation pouvant être influencée par la durée de l'imposition des tarifs, l'étendue des mesures de rétorsion imposées par d'autres pays, les modifications de comportement des consommateurs et l'ampleur de l'incidence sur la chaîne d'approvisionnement;
- Les attentes de la Société relativement à ses cotisations aux régimes enregistrés à prestations définies, qui pourraient être touchées par les fluctuations des marchés financiers;
- Les attentes de la Société selon lesquelles ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit combinées disponibles et ses flux de trésorerie liés à l'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations aux régimes de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise, ainsi que l'opinion selon laquelle la Société dispose de fonds suffisants pour faire face à ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations à court et à long terme, lesquelles pourraient être touchées par des changements de la conjoncture macroéconomique et les résultats d'exploitation;
- L'intention de la Société de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A sans droit de vote (les « actions de catégorie A ») aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui pourrait être touchée par les conditions de marché et la conjoncture macroéconomique, la disponibilité des vendeurs, les changements de lois et de réglementation et les résultats d'exploitation.

Étant donné leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, notamment la rubrique « Gestion du risque » du présent rapport de gestion.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les attentes actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

2 Survol de la Société

Les principaux secteurs d'activité et les résultats financiers d'Empire ont été divisés en deux secteurs à présenter : i) la vente au détail de produits alimentaires; et ii) les placements et autres activités. Grâce à un chiffre d'affaires annuel d'environ 31 G\$ et à des actifs de 17 G\$, Empire, ses filiales et ses marchands franchisés et affiliés emploient environ 129 000 personnes.

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire est représenté par Sobeys, filiale entièrement détenue. Fièvre entreprise canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, Sobeys répond aux besoins en épicerie de la population canadienne depuis 1907. Sobeys exploite un réseau de plus de 1 600 magasins qu'elle détient elle-même, qui sont affiliés ou encore qui sont franchisés dans les 10 provinces canadiennes sous diverses bannières de détail, notamment Sobeys, Safeway, IGA, Foodland, FreshCo, Thrifty Foods, Farm Boy, Longo's ainsi que Lawtons Drugs, un service d'épicerie en ligne sous les bannières Voilà, Voilà par IGA et ThriftyFoods.com, et exploite ou fournit plus de 350 postes d'essence.

2.1 Priorités de la Société

La Société continue d'améliorer ses capacités en matière de données et d'approfondir sa connaissance des clients, ce qui lui permet de s'adapter rapidement aux tendances émergentes. L'objectif de la Société est d'accroître le RPA ajusté total à long terme au moyen de la croissance du bénéfice net et de rachats d'actions. Elle a l'intention de continuer d'augmenter ses ventes, sa marge brute (compte non tenu des ventes de carburant) et sa marge du BAIIA ajusté en se concentrant notamment sur les priorités suivantes :

Maintien de la priorité aux magasins

Au cours des derniers exercices, la Société a accéléré les investissements dans les rénovations, les conversions et les ouvertures de magasins, ainsi que dans les processus, les communications, la formation, la technologie et les outils mis à la disposition des magasins. La Société continuera de faire de ces investissements une priorité en maintenant l'accent sur les rénovations et en poursuivant son expansion. La bonification du programme Nos marques demeurera également une priorité, qui se traduira par un accroissement de la distribution, par des produits novateurs et par le soutien aux fournisseurs canadiens.

La Société compte investir des capitaux dans son réseau de magasins et est sur la bonne voie par rapport à ses plans visant à rénover environ 20 % à 25 % de ces derniers entre les exercices 2024 et 2026. Ces investissements comprennent d'importantes initiatives en matière de développement durable, telles que la modernisation des systèmes de réfrigération et d'autres initiatives axées sur l'efficacité énergétique.

Accent accru sur le numérique et les données

L'accent mis sur le numérique et les données se traduira par l'expansion soutenue des activités de commerce électronique, par la personnalisation de l'expérience client ainsi que par la stratégie de fidélisation au moyen de *Scène+* (voir les rubriques « Mises à jour sur les activités – Commerce électronique » et « Mises à jour sur les activités – *Scène+* » pour plus de précisions). Cette attention se traduira également par l'optimisation de la productivité de l'espace et par des améliorations continues en matière de maximisation promotionnelle. La productivité de l'espace contribuera à rehausser l'expérience client en améliorant l'aménagement des magasins, en optimisant la proximité des catégories et des produits, et en adaptant l'assortiment de produits en fonction de chaque magasin. Les outils d'analyse avancée conçus à des fins de maximisation promotionnelle continueront à être perfectionnés dans le cadre du partenariat entre l'équipe d'analyse avancée et les gestionnaires de catégories. L'amélioration de nos capacités en matière de numérique et de données nous permettra d'offrir les meilleures expériences personnalisées à nos clients, et d'améliorer leur expérience en magasin et en ligne.

Efficacité et contrôle des coûts

La Société a considérablement amélioré son efficacité et sa rentabilité grâce à l'efficacité de l'approvisionnement, à l'optimisation de la productivité de la chaîne d'approvisionnement et à l'amélioration des systèmes et des processus. La Société continuera de déployer des efforts pour favoriser l'efficacité et la rentabilité par l'intermédiaire d'initiatives liées à l'approvisionnement en biens non destinés à la revente, à la productivité de la chaîne d'approvisionnement et à la structure organisationnelle. La Société a mis en œuvre plusieurs initiatives de réduction des coûts dans les activités de Voilà, notamment en mettant sur pause l'ouverture de son quatrième CTC et en mettant fin à son exclusivité mutuelle avec Ocado, et elle poursuit d'autres initiatives de réductions de coûts.

2.2 Mises à jour sur les activités

Commerce électronique

Voilà, le service en ligne de livraison d'épicerie de la Société, compte trois CTC opérationnels, lesquels sont situés à Toronto, à Montréal et à Calgary. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a décidé de mettre sur pause l'ouverture de son quatrième CTC à Vancouver, afin de concentrer ses efforts sur la croissance du volume et du rendement de ses trois CTC opérationnels. La construction du bâtiment extérieur du quatrième CTC est pratiquement terminée, et les travaux d'installation du système de grille et de mise en service des robots n'ont pas encore commencé à l'intérieur. Lorsque les taux de pénétration des activités de commerce électronique au Canada augmenteront, la Société sera en mesure de prendre une décision rapidement quant au moment où elle procédera à l'ouverture de son quatrième CTC.

La Société a également pris des mesures pour réduire ses coûts et accroître sa souplesse pour servir ses clients, notamment en mettant fin à son entente mutuelle d'exclusivité avec Ocado, avant l'échéance initialement prévue. Cette mesure a donné lieu à une charge hors trésorerie avant impôt liée à la résiliation de l'exclusivité de 12 M\$ au premier trimestre de l'exercice 2025. Le 24 octobre 2024, la Société a annoncé des partenariats avec les applications Instacart et Uber Eats en Ontario, qui offriront aux clients de nouvelles façons de magasiner en ligne. Le 5 décembre 2024, la Société a élargi ces partenariats dans l'Ouest canadien pour y inclure diverses bannières ainsi que Foodland en Ontario. Le 11 mars 2025, ces partenariats ont été étendus au Québec et aux provinces de l'Atlantique, finalisant ainsi le déploiement national dans les sites fonctionnels. Plus tard, le 27 mai 2025, la Société a lancé les partenariats avec Lawtons. Ces nouveaux partenariats viennent compléter notre service en ligne Voilà en offrant une gamme complète d'options de livraison dans de nombreuses bannières de la Société comme : Sobeys, Farm Boy, Longo's, FreshCo, Safeway, IGA, IGA Extra, Foodland et Lawtons.

Les mesures que la Société a prises et qui sont décrites plus haut ont eu une incidence positive sur la performance financière de commerce électronique au cours de l'exercice 2025 et devraient avoir une incidence encore plus grande au cours de l'exercice 2026 et par la suite. Le volume des ventes se répercutera surtout sur le bénéfice futur de Voilà, les marges solides, l'efficacité opérationnelle et la rigueur en matière de gestion des coûts qui constituent également des facteurs importants pour la gestion de la performance financière. Bien que la pénétration du marché de Voilà demeure forte, la taille et la croissance des activités d'épicerie en ligne dans le marché canadien sont plus faibles que prévu, ce qui entraîne une dilution du bénéfice net plus élevée que celle initialement évaluée.

Au cours du trimestre clos le 3 mai 2025, les plateformes de commerce électronique Voilà (y compris le service de cueillette en voiture), IGA.net, ThriftyFoods.com et les nouveaux partenariats avec Instacart et Uber Eats ont généré une augmentation combinée des ventes de 80,2 % par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à l'apport des déploiements de nouveaux partenariats au cours de l'exercice 2025 et à la forte croissance à deux chiffres continue des ventes de Voilà.

Scène+

Avec la Banque Scotia et Cineplex, Empire est copropriétaire de Scène+, l'un des principaux programmes de fidélisation au Canada. Lancé à l'exercice 2023, Scène+ récompense la clientèle de presque toutes les bannières de la Société. Depuis, le programme est passé de 10 millions à plus de 15 millions de membres, à qui il offre un large éventail de catégories de récompenses, ce qui constitue un outil stratégique de marketing et de promotion pour la Société.

La priorité de la Société relativement à Scène+ est d'accélérer l'engagement envers le programme en mettant l'accent sur la personnalisation. Grâce à l'utilisation d'algorithmes d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle, les recommandations personnalisées seront améliorées, ce qui permettra de transmettre le bon message au bon client, au moment opportun et par les canaux appropriés.

FreshCo

Depuis l'exercice 2018, la Société a élargi sa bannière de magasins à bas prix FreshCo dans l'Ouest canadien, et sa croissance importante a été stimulée par les conversions de magasins et l'élargissement de la présence régionale. L'élargissement et la croissance de la bannière ont été soutenus par une excellente proposition de valeur, un assortiment attrayant de produits multiculturels et l'adoption du programme de fidélisation Scène+. En date du 18 juin 2025, 49 magasins FreshCo étaient en exploitation dans l'Ouest canadien. Après le trimestre clos le 3 mai 2025, la Société a ouvert un magasin FreshCo dans l'Ouest canadien et prévoit ouvrir six autres magasins au cours de l'exercice 2026. La Société prévoit atteindre 65 magasins FreshCo en exploitation dans l'Ouest canadien au cours des prochaines années.

Rapports sur le développement durable

La préoccupation à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») est profondément ancrée dans l'histoire de la Société, et les principes ESG font partie intégrante de l'entreprise depuis sa fondation il y a plus de 117 ans.

La Société a publié en août 2024 son Rapport sur le développement durable 2024, qui souligne les progrès importants réalisés en vue d'atteindre ses objectifs ESG. Le rapport de cette année démontre les progrès soutenus relativement aux trois piliers de son cadre ESG : les gens, la planète et les produits. Parmi les réalisations importantes, notons : la réduction de 27 % des émissions de gaz à effet de serre de portée 1 et 2 conformément aux objectifs de la Société en matière de lutte contre les changements climatiques fondés sur la science; le don à des organismes de bienfaisance locaux de plus de 30 millions de livres d'aliments excédentaires grâce aux partenariats avec Deuxième récolte; la collecte de fonds et le don de près de 23 M\$ afin de soutenir la santé et le bien-être; et l'intégration accrue des initiatives de diversité, d'équité et d'inclusion (« DEI »), avec 91 % des gestionnaires et des cadres d'échelons supérieurs qui se sont fixé des objectifs de performance et de responsabilisation liés à la DEI.

À l'exercice 2024, la Société a également amorcé des travaux afin d'établir des cibles précises liées aux émissions de gaz à effet de serre de portée 3 dans les secteurs des forêts, des sols et de l'agriculture conformément aux lignes directrices de l'initiative Science Based Targets. De plus, le nouveau Conseil de développement durable continue de jouer un rôle essentiel afin de superviser les initiatives de développement durable de la Société et d'assurer l'exactitude des informations présentées sur les émissions de carbone pour les parties prenantes internes et externes.

La Société demeure concentrée sur plusieurs initiatives clés dans le cadre de sa démarche ESG continue, y compris l'expansion des projets de réduction des émissions de carbone en vue d'atteindre ses cibles de portée 1 et 2, l'élimination du plastique évitable et difficile à recycler, la promotion d'un environnement juste, équitable et inclusif, ainsi que l'intégration de mandats de développement durable aux objectifs de gestion de la performance. Ces efforts témoignent de l'engagement de la Société par rapport au développement durable et de son rôle dans la réalisation de changements positifs pour ses parties prenantes, son entreprise et ses actionnaires.

Autres éléments

Vente des postes d'essence dans l'Ouest canadien

Le 13 décembre 2022, la Société a conclu un accord définitif entre une filiale entièrement détenue de Sobeys et une filiale entièrement détenue de Shell Canada, soit Canadian Mobility Services Limited, visant la vente de la totalité des 56 postes d'essence situés dans l'Ouest canadien pour un montant d'environ 100 M\$. Après examen réglementaire et approbation, la vente (la « vente des postes d'essence dans l'Ouest canadien ») a été conclue au cours du premier trimestre de 2024.

3 Perspectives

La direction vise à accroître le RPA ajusté total à long terme, au moyen du bénéfice net et de l'achat d'actions. Elle a l'intention de continuer à augmenter ses ventes, sa marge brute (compte non tenu des ventes de carburant) et sa marge du BAIIA ajusté en se concentrant notamment sur les priorités suivantes : accent soutenu mis sur les magasins (investissements dans les rénovations, l'ajout de nouveaux magasins et la bonification du programme de produits Nos marques); attention accrue portée au numérique et aux données (par l'entremise d'initiatives stratégiques clés comme le commerce électronique, le programme *Scène+*, la personnalisation de l'expérience client, l'amélioration de la productivité de l'espace et la maximisation promotionnelle); et gains d'efficacité et de rentabilité grâce à des initiatives liées à l'approvisionnement en biens non destinés à la revente, à la productivité de la chaîne d'approvisionnement et à la structure organisationnelle.

Pour l'exercice 2026, les dépenses d'investissement devraient s'élever à environ 850 M\$, dont environ la moitié sera affectée à des rénovations et à l'aménagement de nouveaux magasins (y compris une augmentation de 1,5 % de l'expansion de la présence des nouveaux magasins), une tranche d'environ 25 % aux projets de TI et de développement des affaires, et le reste à la logistique et au développement durable. La Société est sur la bonne voie par rapport à ses plans visant à rénover environ 20 % à 25 % des magasins du réseau entre les exercices 2024 et 2026.

Au cours de l'exercice 2026, la Société s'attend à ce que le résultat avant impôt tiré des autres produits et de la quote-part du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (présentés aux états consolidés du résultat net de la Société) se chiffre entre 120 M\$ et 140 M\$ (158 M\$ en 2025).

Au cours du trimestre clos le 3 mai 2025, l'inflation interne des prix des produits alimentaires de la Société est demeurée inférieure à l'indice des prix à la consommation pour les aliments achetés en magasin et était largement conforme à l'inflation interne des prix des aliments du trimestre clos le 1^{er} février 2025. La Société se concentre sur les relations et les négociations avec les fournisseurs afin de garantir des prix concurrentiels aux clients, et d'être bien positionnée pour poursuivre sa croissance à long terme malgré les incertitudes économiques mondiales.

L'imposition récente de tarifs douaniers par le gouvernement américain et de tarifs de rétorsion par le gouvernement canadien devrait créer de la volatilité dans l'économie canadienne, notamment une hausse des coûts futurs des importations de biens, ce qui pourrait contribuer à la hausse de l'inflation si ces coûts accrus étaient répercutés sur les consommateurs canadiens. Le moment et la durée de l'augmentation des tarifs douaniers créent une incertitude financière pour les sociétés canadiennes et pourraient entraîner des pertes d'emploi, une baisse de l'activité économique et un affaiblissement de la confiance dans l'avenir, et pourraient perturber les relations avec les fournisseurs et la chaîne d'approvisionnement, ce qui pourrait accroître la volatilité des résultats d'exploitation de la Société. Au troisième trimestre de l'exercice 2025, la direction a estimé que la moyenne des ventes annuelles de la Société liées à des biens provenant des États-Unis se chiffrait à environ 12 %. Ce pourcentage a continué de diminuer à mesure que la Société a poursuivi ses efforts de promotion des produits locaux et canadiens et de recherche d'autres sources d'approvisionnement à l'extérieur des États-Unis.

4 Sommaire des résultats du quatrième trimestre

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Variation en \$	Variation en %
Ventes	7 637 \$	7 412 \$	225 \$	3,0 %
Profit brut ¹⁾	2 109	2 006	103	5,1 %
Bénéfice d'exploitation	313	292	21	7,2 %
Bénéfice d'exploitation ajusté ²⁾	313	298	15	5,0 %
BAIIA ¹⁾	599	557	42	7,5 %
BAIIA ajusté ²⁾	599	563	36	6,4 %
Charges financières, montant net	75	74	1	1,4 %
Charge d'impôt sur le résultat	60	62	(2)	(3,2) %
Participations ne donnant pas le contrôle	5	7	(2)	(28,6) %
Bénéfice net ³⁾	173	149	24	16,1 %
Bénéfice net ajusté ^{2), 3)}	173	154	19	12,3 %
Résultat par action, de base				
Bénéfice net ³⁾	0,74 \$	0,61 \$	0,13 \$	21,3 %
Bénéfice net ajusté ^{2), 3)}	0,74 \$	0,63 \$	0,11 \$	17,5 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	233,9	243,4	(9,5)	(3,9) %
Résultat par action, après dilution				
Bénéfice net ³⁾	0,74 \$	0,61 \$	0,13 \$	21,3 %
Bénéfice net ajusté ^{2), 3)}	0,74 \$	0,63 \$	0,11 \$	17,5 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	234,8	243,7	(8,9)	(3,7) %
Dividende par action	0,2000 \$	0,1825 \$	0,0175 \$	9,6 %

	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024
Marge brute ¹⁾	27,6 %	27,1 %
Marge du BAIIA ¹⁾	7,8 %	7,5 %
Marge du BAIIA ajusté ²⁾	7,8 %	7,6 %
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables ¹⁾	3,0 %	(0,3) %
Croissance des ventes des magasins comparables ¹⁾ – produits alimentaires ⁴⁾	3,8 %	0,2 %
(Diminution) croissance des ventes des magasins comparables ¹⁾ – carburant	(7,8) %	4,0 %
Taux d'impôt effectif	25,2 %	28,4 %

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts et de recouvrements inclus.

3) Attribuable aux propriétaires de la Société.

4) Auparavant intitulé « Ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant ».

Le tableau suivant présente une ventilation des ventes totales de la Société pour le secteur de la vente au détail de produits alimentaires :

(en millions de dollars canadiens)	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Variation en \$	Variation en %
Ventes de produits alimentaires	7 189 \$	6 928 \$	261 \$	3,8 %
Ventes de carburant	448	484	(36)	(7,4) %

Résultats d'exploitation consolidés d'Empire Company Limited

4.1 Ventes

Les ventes de produits alimentaires du trimestre clos le 3 mai 2025 ont augmenté de 3,8 % principalement en raison de la croissance positive de l'ensemble des activités, particulièrement dans le réseau des épiceries à gamme complète de services et dans les magasins à bas prix.

Les ventes de carburant du trimestre clos le 3 mai 2025 ont baissé de 7,4 %, ce qui s'explique surtout par le recul marqué des prix du carburant en raison de la suppression de la taxe carbone du gouvernement.

4.2 Profit brut

Le profit brut du trimestre clos le 3 mai 2025 a augmenté de 5,1 %, en raison de l'augmentation des ventes, du solide rendement et de la rigueur sur le plan de l'exploitation des épiceries à gamme complète de services et de l'expansion dans les bannières FreshCo, Farm Boy et Voilà.

La marge brute du trimestre clos le 3 mai 2025 a augmenté pour s'établir à 27,6 %, alors qu'elle était de 27,1 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement en raison de l'impact combiné de la baisse des ventes de carburant et de la forte performance des épiceries à gamme complète de services grâce à la rigueur sur le plan de l'exécution des gains d'efficacité ciblés dans nos magasins, notamment les initiatives visant à réduire la freinte. La marge brute, compte non tenu de l'incidence des ventes de carburant, a augmenté de 32 points de base.

4.3 Bénéfice d'exploitation

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Variation en \$
Vente au détail de produits alimentaires	307 \$	281 \$	26 \$
Placements et autres activités :			
FPI Crombie	11	12	(1)
Partenariats immobiliers	1	4	(3)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(6)	(5)	(1)
Bénéfice d'exploitation	313 \$	292 \$	21 \$
Ajustements			
Restructuration ¹⁾	-	20	(20)
Incident lié à la cybersécurité ¹⁾	-	(14)	14
	-	6	(6)
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	313 \$	298 \$	15 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts et de recouvrements inclus.

Pour le trimestre clos le 3 mai 2025, le bénéfice d'exploitation du secteur de la vente au détail de produits alimentaires a augmenté en raison principalement de la hausse des ventes et du profit brut, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des frais de vente et charges administratives. Les frais de vente et charges administratives ont augmenté en raison principalement de la hausse des coûts des programmes de rémunération incitative à long terme fondée sur des actions (augmentation de 49 M\$ comparativement à l'exercice précédent), du fait surtout de l'appréciation du cours de l'action de la Société et de l'accroissement du niveau d'acquisition des droits. L'accroissement des coûts de la main-d'œuvre des magasins attribuable aux hausses salariales, l'investissement continu dans l'expansion des activités (Farm Boy, FreshCo et Voilà) et l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ont également contribué à la hausse des frais de vente et charges administratives.

Pour le trimestre clos le 3 mai 2025, le bénéfice d'exploitation du secteur des placements et autres activités a légèrement diminué en raison principalement de la baisse des ventes de biens immobiliers dans le cadre de partenariats immobiliers.

4.4 BAIIA

(en millions de dollars canadiens)	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Variation en \$
BAIIA ¹⁾	599 \$	557 \$	42 \$
Ajustements			
Restructuration ²⁾	-	20	(20)
Incident lié à la cybersécurité ²⁾	-	(14)	14
	-	6	(6)
BAIIA ajusté ²⁾	599 \$	563 \$	36 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts et de recouvrements inclus.

Pour le trimestre clos le 3 mai 2025, le BAIIA a augmenté pour s'établir à 599 M\$, comparativement à 557 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation (compte non tenu de la hausse de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de 20 M\$). La marge du BAIIA ajusté a augmenté, passant de 7,6 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent à 7,8 %.

4.5 Charges financières

Pour le trimestre clos le 3 mai 2025, les charges financières nettes ont augmenté par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse des charges d'intérêts sur les obligations locatives, partiellement contrebalancée par les produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location, la charge d'intérêts sur les autres passifs financiers et la charge de désactualisation des provisions.

4.6 Impôt sur le résultat

Pour le trimestre clos le 3 mai 2025, le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,2 %, comparativement à 28,4 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice considéré a été inférieur au taux prévu par la loi, en raison principalement des avantages liés aux crédits d'impôt à l'investissement et de la réévaluation des estimations relatives aux impôts, qui ne sont pas toutes récurrentes. Le taux d'impôt effectif pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent a été supérieur au taux d'impôt prévu par la loi, en raison principalement de la variation des taux d'impôt et de la réévaluation des estimations relatives aux impôts, qui ne sont pas toutes récurrentes, en partie contrebalancée par des avantages liés aux crédits d'impôt à l'investissement.

4.7 Bénéfice net

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Variation en \$
Bénéfice net ¹⁾	173 \$	149 \$	24 \$
RPA ⁴⁾ (après dilution)	0,74 \$	0,61 \$	0,13 \$
Ajustements ²⁾ (déduction faite de l'impôt)			
Restructuration ³⁾	-	15	(15)
Incident lié à la cybersécurité ³⁾	-	(10)	10
	-	5	(5)
Bénéfice net ajusté ^{1), 3), 5)}	173 \$	154 \$	19 \$
RPA ajusté ^{1), 3)} (après dilution)	0,74 \$	0,63 \$	0,11 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	234,8	243,7	(8,9)

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

2) Le total des ajustements pour le trimestre est présenté déduction faite d'impôts de néant (2 M\$ pour le trimestre clos le 4 mai 2024).

3) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts et de recouvrements inclus.

4) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

5) Voir la rubrique « Incidence ajustée sur le bénéfice net » du présent rapport de gestion.

4.8 Incidence ajustée sur le bénéfice net

Au premier trimestre de l'exercice 2024, Empire a commencé à adopter des stratégies visant à optimiser l'entreprise, à améliorer son efficacité et à réduire les coûts, y compris des changements à son équipe de direction et à sa structure organisationnelle et le programme de départ volontaire offert à certains employés syndiqués (la « restructuration »). La Société a inclus dans ses données ajustées un ajustement pour tenir compte des coûts de restructuration. L'incidence sur le bénéfice net pour le trimestre clos le 3 mai 2025 était de néant [(15) M\$ pour le trimestre clos le 4 mai 2024].

Au cours du deuxième trimestre de 2023, Empire a éprouvé des problèmes avec ses systèmes de TI à la suite d'un incident lié à la cybersécurité. La Société a inclus dans ses données ajustées un ajustement pour tenir compte des coûts directs comme la freinte des stocks, les coûts de remise en état du matériel et des logiciels, les honoraires juridiques et professionnels, et les coûts de main-d'œuvre, déduction faite des recouvrements d'assurance. L'incidence sur le bénéfice net pour le trimestre clos le 3 mai 2025 a consisté en un recouvrement de néant (10 M\$ en 2024).

5 Résultats d'exploitation de l'exercice complet

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Comparaison entre l'exercice 2025 et l'exercice 2024	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	31 277 \$	30 733 \$	30 478 \$	544 \$	1,8 %
Profit brut	8 382	8 071	7 793	311	3,9 %
Bénéfice d'exploitation	1 289	1 311	1 232	(22)	(1,7) %
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	1 303	1 256	1 292	47	3,7 %
BAIIA ¹⁾	2 409	2 382	2 263	27	1,1 %
BAIIA ajusté ¹⁾	2 423	2 327	2 322	96	4,1 %
Charges financières, montant net	294	282	267	12	4,3 %
Charge d'impôt sur le résultat	249	266	238	(17)	(6,4) %
Participations ne donnant pas le contrôle	46	37	42	9	24,3 %
Bénéfice net ²⁾	700	726	686	(26)	(3,6) %
Bénéfice net ajusté ^{1), 2), 3)}	711	681	727	30	4,4 %
Résultat par action, de base					
Bénéfice net ²⁾	2,94 \$	2,92 \$	2,65 \$	0,02 \$	0,7 %
Bénéfice net ajusté ^{1), 2), 3)}	2,99 \$	2,75 \$	2,81 \$	0,24 \$	8,7 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (millions)	237,9	248,0	258,8	(10,1)	(4,1) %
Résultat par action, après dilution					
Bénéfice net ²⁾	2,93 \$	2,92 \$	2,64 \$	0,01 \$	0,3 %
Bénéfice net ajusté ^{1), 2), 3)}	2,98 \$	2,74 \$	2,80 \$	0,24 \$	8,8 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	238,6	248,4	259,4	(9,8)	(3,9) %
Dividende par action	0,80 \$	0,73 \$	0,66 \$	0,07 \$	9,6 %

	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023
Marge brute ¹⁾	26,8 %	26,3 %	25,6 %
Marge du BAIIA ¹⁾	7,7 %	7,8 %	7,4 %
Marge du BAIIA ajusté ¹⁾	7,7 %	7,6 %	7,6 %
Croissance des ventes des magasins comparables ¹⁾	1,9 %	1,3 %	2,3 %
Croissance des ventes des magasins comparables ¹⁾ – produits alimentaires ⁴⁾	2,3 %	2,0 %	1,5 %
(Diminution) croissance des ventes des magasins comparables ¹⁾ – carburant	(4,2) %	(7,4) %	15,3 %
Taux d'impôt effectif	25,0 %	25,8 %	24,6 %

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts et de recouvrements inclus.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

3) Voir la rubrique « Incidence ajustée sur le bénéfice net » du présent rapport de gestion.

4) Auparavant intitulé « Ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant ».

Le tableau suivant présente une ventilation des ventes totales de la Société du secteur de la vente au détail de produits alimentaires :

(en millions de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Variation en \$	Variation en %
Ventes de produits alimentaires	29 338 \$	28 661 \$	677 \$	2,4 %
Ventes de carburant	1 939	2 072	(133)	(6,4) %

Résultats d'exploitation d'Empire Company Limited

5.1 Ventes

Les ventes de produits alimentaires de l'exercice clos le 3 mai 2025 ont augmenté de 2,4 % en raison principalement de la croissance positive de l'ensemble des activités, surtout dans les bannières d'épicerie à gamme complète de services et de magasins à bas prix.

Les ventes de carburant de l'exercice clos le 3 mai 2025 ont diminué de 6,4 % en raison de la baisse des prix du carburant et des volumes par rapport à l'exercice précédent, ainsi que de la vente des postes d'essence dans l'Ouest canadien au premier trimestre de l'exercice 2024.

5.2 Profit brut

Le profit brut de l'exercice clos le 3 mai 2025 a augmenté de 3,9 %, en raison principalement de l'augmentation des ventes, du solide rendement et de la rigueur sur le plan de l'exploitation visant à réduire la freinte, ainsi que de l'expansion des activités (Farm Boy, FreshCo et Voilà).

La marge brute de l'exercice clos le 3 mai 2025 a augmenté pour s'établir à 26,8 %, alors qu'elle était de 26,3 % pour l'exercice précédent, en raison principalement de la solide performance dans nos épicerie à gamme complète de services, y compris de plusieurs initiatives ciblées visant à gérer étroitement la freinte et les stocks ainsi qu'à améliorer la composition promotionnelle, de la diminution des coûts de distribution du fait surtout des initiatives en matière d'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, et de l'incidence de la baisse des ventes de carburant. La marge brute, compte non tenu de l'incidence des ventes de carburant, a augmenté de 43 points de base.

5.3 Bénéfice d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Variation en \$
Vente au détail de produits alimentaires	1 234 \$	1 265 \$	(31) \$
Placements et autres activités			
FPI Crombie	65	44	21
Partenariats immobiliers	16	13	3
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(26)	(11)	(15)
	55	46	9
Bénéfice d'exploitation	1 289 \$	1 311 \$	(22) \$
Ajustements			
Exclusivité liée au commerce électronique ¹⁾	12	-	12
Restructuration ¹⁾	2	72	(70)
Incident lié à la cybersécurité ¹⁾	-	(36)	36
Vente des postes d'essence dans l'Ouest canadien ¹⁾	-	(91)	91
	14	(55)	69
Bénéfice d'exploitation ajusté ²⁾	1 303 \$	1 256 \$	47 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts et de recouvrements inclus.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Pour l'exercice clos le 3 mai 2025, le bénéfice d'exploitation du secteur de la vente au détail de produits alimentaires a diminué en raison principalement de la hausse des frais de vente et charges administratives au cours de l'exercice considéré, en partie contrebalancée par la hausse des ventes et du profit brut. Les frais de vente et charges administratives ont augmenté en raison surtout de la hausse des coûts des programmes de rémunération incitative à long terme fondée sur des actions (augmentation de 81 M\$ comparativement à l'exercice précédent), du fait surtout de l'appréciation du cours de l'action de la Société et de l'accroissement du niveau d'acquisition des droits. La hausse de la charge de rémunération découlant principalement des coûts de la main-d'œuvre des magasins, la poursuite des investissements continus dans l'expansion des activités (Farm Boy, FreshCo et Voilà) et l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ont également contribué à la hausse des frais de vente et charges administratives.

Pour l'exercice clos le 3 mai 2025, le bénéfice d'exploitation du secteur des placements et autres activités a augmenté en raison principalement de la hausse de la quote-part du bénéfice provenant du FPI Crombie, qui a découlé principalement de l'accroissement des ventes d'immeubles, partiellement contrebalancé par l'investissement de la Société dans Scène+, qui reflète l'augmentation de la participation des membres et l'accroissement du nombre de points échangés dans le cadre du programme de fidélisation.

5.4 BAIIA

(en millions de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Variation en \$
BAIIA ¹⁾	2 409 \$	2 382 \$	27 \$
Ajustements			
Exclusivité liée au commerce électronique ²⁾	12	-	12
Restructuration ²⁾	2	72	(70)
Incident lié à la cybersécurité ²⁾	-	(36)	36
Vente des postes d'essence dans l'Ouest canadien ²⁾	-	(91)	91
	14	(55)	69
BAIIA ajusté ¹⁾	2 423 \$	2 327 \$	96 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts et de recouvrements inclus.

Pour l'exercice clos le 3 mai 2025, le BAIIA a augmenté pour s'établir à 2 409 M\$, comparativement à 2 382 M\$ pour l'exercice précédent, en raison principalement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation (ce qui exclut l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de 49 M\$). La marge du BAIIA ajusté a augmenté, passant de 7,6 % pour l'exercice précédent à 7,7 %.

5.5 Charges financières

Pour l'exercice clos le 3 mai 2025, les charges financières nettes ont augmenté par rapport à celles de l'exercice précédent en raison de la hausse des charges d'intérêts sur les obligations locatives, partiellement contrebalancée par la diminution de la charge d'intérêts sur les autres passifs financiers au coût amorti.

5.6 Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,0 % pour l'exercice clos le 3 mai 2025, comparativement à 25,8 % pour l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice considéré a été inférieur au taux prévu par la loi, en raison principalement des éléments de capital non imposables, des entités structurées consolidées et d'éléments de capital non imposables, qui sont imposés à des taux moins élevés, et des avantages liés aux crédits d'impôt à l'investissement. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice précédent a été inférieur au taux d'impôt prévu par la loi, en raison principalement de la réévaluation des estimations relatives aux impôts qui ne sont pas toutes récurrentes et d'avantages liés aux crédits d'impôt à l'investissement.

5.7 Bénéfice net

	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Variation en \$
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>			
Bénéfice net ¹⁾	700 \$	725 \$	(25) \$
RPA ⁴⁾ après dilution	2,93 \$	2,92 \$	0,01 \$
Ajustements ²⁾ (déduction faite de l'impôt)			
Exclusivité liée au commerce électronique ³⁾	9	-	9
Restructuration ³⁾	2	53	(51)
Incident lié à la cybersécurité ³⁾	-	(25)	25
Vente des postes d'essence dans l'Ouest canadien ³⁾	-	(72)	72
	11	(44)	55
Bénéfice net ajusté ^{1), 3), 5)}	711 \$	681 \$	30 \$
RPA ajusté ^{1), 3)} (après dilution)	2,98 \$	2,74 \$	0,24 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	238,6	248,4	(9,8)

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

2) Le total des ajustements pour l'exercice clos est présenté déduction faite d'impôts de 4 M\$ [(9) M\$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024].

3) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts et de recouvrements inclus.

4) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

5) Voir la rubrique « Incidence ajustée sur le bénéfice net » du présent rapport de gestion.

5.8 Incidence ajustée sur le bénéfice net

La Société a pris des mesures dans le cadre de ses activités de commerce électronique afin de réduire les coûts et d'accroître sa flexibilité pour servir ses clients, y compris la résiliation de son entente d'exclusivité mutuelle avec Ocado. La Société a inclus dans ses données ajustées un ajustement pour tenir compte des coûts d'exclusivité. Pour le premier trimestre de l'exercice 2025, la Société a engagé une charge hors trésorerie liée à la fin de l'exclusivité. L'incidence sur le bénéfice net pour l'exercice clos le 3 mai 2025 s'est chiffrée à (9) M\$ (néant en 2024).

Au premier trimestre de l'exercice 2024, Empire a commencé à adopter des stratégies visant à optimiser l'entreprise, à améliorer son efficacité et à réduire les coûts, y compris des changements à son équipe de direction et à sa structure organisationnelle et le programme de départ volontaire offert à certains employés syndiqués (la « restructuration »). La Société a inclus dans ses données ajustées un ajustement pour tenir compte des coûts de restructuration. L'incidence sur le bénéfice net pour l'exercice clos le 3 mai 2025 s'est établie à (2) M\$ [(53) M\$ en 2024].

Au cours du deuxième trimestre de 2023, Empire a éprouvé des problèmes avec ses systèmes de TI à la suite d'un incident lié à la cybersécurité. La Société a inclus dans ses données ajustées un ajustement pour tenir compte des coûts directs comme la freinte des stocks, les coûts de remise en état du matériel et des logiciels, les honoraires juridiques et professionnels, et les coûts de main-d'œuvre, déduction faite des recouvrements d'assurance. L'incidence sur le bénéfice net pour l'exercice clos le 3 mai 2025 a consisté en un recouvrement de néant (25 M\$ en 2024).

Le 30 juillet 2023, Empire a conclu la vente de ses activités liées au carburant dans l'Ouest canadien à une filiale entièrement détenue de Shell Canada, soit Canadian Mobility Services Limited. La vente de la totalité des 56 postes d'essence situés dans l'Ouest canadien a été conclue pour un montant d'environ 100 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 91 M\$. L'incidence sur le bénéfice net pour l'exercice clos le 3 mai 2025 a consisté en un recouvrement nul (72 M\$ en 2024).

6 Performance financière par secteur

6.1 Vente au détail de produits alimentaires

L'analyse qui suit traite de la performance financière du secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, y compris les résultats consolidés de Sobeys, pour les trimestres et les exercices clos le 3 mai 2025, le 4 mai 2024 et le 6 mai 2023.

L'information financière qui suit représente l'apport de Sobeys aux résultats d'Empire, car les montants sont présentés déduction faite des ajustements de consolidation. Voir les rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet » pour une analyse détaillée de ces ajustements.

(en millions de dollars canadiens)	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines clos le 4 mai 2024	Période de 13 semaines clos le 6 mai 2023	Comparaison entre 2025 et la période correspondante de 2024	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	7 637 \$	7 412 \$	7 408 \$	225 \$	3,0 %
Profit brut	2 109	2 006	1 959	103	5,1 %
Bénéfice d'exploitation	307	280	305	27	9,6 %
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	307	286	311	21	7,3 %
BAIIA ¹⁾	593	546	579	47	8,6 %
BAIIA ajusté ¹⁾	593	552	586	41	7,4 %
Bénéfice net ²⁾	169	144	164	25	17,4 %
Bénéfice net ajusté ^{1), 2)}	169	149	166	20	13,4 %

(en millions de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Comparaison entre l'exercice 2025 et l'exercice 2024	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	31 277 \$	30 733 \$	30 478 \$	544 \$	1,8 %
Profit brut	8 382	8 071	7 793	311	3,9 %
Bénéfice d'exploitation	1 234	1 265	1 140	(31)	(2,5) %
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	1 248	1 210	1 199	38	3,1 %
BAIIA ¹⁾	2 354	2 337	2 171	17	0,7 %
BAIIA ajusté ¹⁾	2 368	2 282	2 230	86	3,8 %
Bénéfice net ²⁾	659	712	610	(53)	(7,4) %
Bénéfice net ajusté ^{1), 2)}	670	668	651	2	0,3 %

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour un rapprochement des mesures ajustées présentées dans le tableau.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Pour évaluer la performance et la situation financières, la direction de Sobeys examine l'évolution d'un ensemble de mesures financières qui permettent d'évaluer la croissance des ventes, la rentabilité et la situation financière. Ces mesures sont présentées ci-après.

(en millions de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023
Croissance des ventes	1,8 %	0,8 %	1,0 %
Croissance des ventes des magasins comparables	1,9 %	1,3 %	2,3 %
Croissance des ventes des magasins comparables ¹⁾ – produits alimentaires ²⁾	2,3 %	2,0 %	1,5 %
(Diminution) croissance des ventes des magasins comparables ¹⁾ – carburant	(4,2) %	(7,4) %	15,3 %
Rendement des capitaux propres ¹⁾	14,7 %	16,4 %	14,7 %
Rendement des capitaux propres ajusté	15,0 %	15,4 %	15,7 %
Ratio de la dette consolidée sur le capital total ¹⁾	62,8 %	62,9 %	63,3 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté ¹⁾	3,1 x	3,2 x	3,2 x
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	774 \$	800 \$	755 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Auparavant intitulé « Ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant ».

6.2 Placements et autres activités

(en millions de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Variation en \$
FPI Crombie	65 \$	44 \$	21 \$
Partenariats immobiliers	16	13	3
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(26)	(11)	(15)
Bénéfice d'exploitation	55 \$	46 \$	9 \$

Pour l'exercice clos le 3 mai 2025, le bénéfice d'exploitation tiré du secteur des placements et autres activités s'est accru en raison principalement de la hausse de la quote-part du bénéfice provenant du FPI Crombie qui a découlé de l'augmentation des ventes d'immeubles, partiellement contrebalancée par l'investissement de la Société dans *Scène+*, qui reflète l'augmentation de la participation des membres et de l'accroissement du nombre de points échangés dans le cadre du programme de fidélisation.

7 Résultats d'exploitation trimestriels

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Exercice 2025				Exercice 2024			
	T4 (13 semaines) 3 mai 2025	T3 (13 semaines) 1 ^{er} févr. 2025	T2 (13 semaines) 2 nov. 2024	T1 (13 semaines) 3 août 2024	T4 (13 semaines) 4 mai 2024	T3 (13 semaines) 3 févr. 2024	T2 (13 semaines) 4 nov. 2023	T1 (13 semaines) 5 août 2023
Ventes	7 637 \$	7 725 \$	7 778 \$	8 137 \$	7 412 \$	7 494 \$	7 751 \$	8 076 \$
Bénéfice d'exploitation	313	288	319	369	292	250	312	457
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	313	288	319	383	298	275	308	375
BAIIA ²⁾	599	564	601	645	557	522	579	724
BAIIA ajusté ^{1), 2)}	599	564	601	659	563	547	575	642
Bénéfice net ³⁾	173	146	173	208	149	134	181	261
Bénéfice net ajusté ^{1), 3)}	173	146	173	219	154	153	178	196
Résultat par action, de base								
Bénéfice net ³⁾	0,74 \$	0,62 \$	0,73 \$	0,86 \$	0,61 \$	0,54 \$	0,73 \$	1,04 \$
Bénéfice net ajusté ^{1), 3)}	0,74 \$	0,62 \$	0,73 \$	0,90 \$	0,63 \$	0,62 \$	0,72 \$	0,78 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	233,9	236,4	238,5	241,9	243,4	246,3	249,3	251,7
Résultat par action, après dilution								
Bénéfice net ³⁾	0,74 \$	0,62 \$	0,72 \$	0,86 \$	0,61 \$	0,54 \$	0,72 \$	1,03 \$
Bénéfice net ajusté ^{1), 3)}	0,74 \$	0,62 \$	0,72 \$	0,90 \$	0,63 \$	0,62 \$	0,71 \$	0,78 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	234,8	237,2	239,1	242,3	243,7	246,8	249,9	252,2

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour un rapprochement des données ajustées présentées dans le tableau.

2) Le BAIIA est rapproché du bénéfice net de la période écoulée et de la période comparative à la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

3) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Les ventes de l'exercice 2024 et du premier trimestre de l'exercice 2025 ont subi une baisse en raison de la vente des postes d'essence dans l'Ouest canadien au premier trimestre de l'exercice 2024.

Les ventes subissent l'incidence de facteurs macroéconomiques qui se répercutent sur les prix de détail des aliments, notamment les fluctuations de l'inflation. Les résultats sont soumis aux fluctuations saisonnières, en particulier au cours de la période estivale et de la période des fêtes, au cours desquelles les ventes au détail ont tendance à augmenter et peuvent générer de meilleurs résultats d'exploitation. Les ventes, le bénéfice d'exploitation, le BAIIA et le bénéfice net ont tous subi l'incidence des activités d'investissement stratégique de la Société, de la concurrence dans le secteur, des mesures de gestion des coûts, des prix des aliments et des tendances du secteur d'activité en général, des éléments ajustés ainsi que d'autres facteurs de risque, qui sont indiqués à la rubrique « Gestion du risque » du présent rapport de gestion.

8 Situation de trésorerie et sources de financement

Le tableau qui suit souligne les composantes importantes des flux de trésorerie de la Société pour les périodes considérées. Pour de plus amples renseignements, voir le tableau consolidé des flux de trésorerie des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 3 mai 2025.

	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	685 \$	556 \$	2 127 \$	2 073 \$
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(166)	(267)	(597)	(609)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(425)	(278)	(1 505)	(1 425)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	94 \$	11 \$	25 \$	39 \$

8.1 Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont augmenté pour le trimestre clos le 3 mai 2025 par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison principalement des variations favorables du fonds de roulement. Les variations du fonds de roulement ont principalement subi l'incidence des variations des fournisseurs et charges à payer, comparativement à l'exercice précédent.

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont augmenté pour l'exercice clos le 3 mai 2025 par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison principalement des variations favorables du fonds de roulement, partiellement contrebalancées par l'augmentation des impôts payés. Les variations du fonds de roulement ont principalement subi l'incidence des variations des fournisseurs et charges à payer comparativement à l'exercice précédent.

8.2 Activités d'investissement

Le tableau qui suit présente le détail des activités d'investissement pour les périodes considérées :

	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
Augmentation des placements en titres de capitaux propres	(11) \$	(2) \$	(26) \$	(6) \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	(200)	(302)	(777)	(799)
Produit de la sortie d'actifs ¹⁾ et des modifications et des résiliations de contrats de location	28	32	149	180
Contrats de location et autres créances, montant net	(21)	(20)	(22)	(48)
Autres actifs	1	-	(8)	(12)
Autres passifs	10	4	4	(2)
Acquisitions d'entreprises	-	(5)	(15)	(19)
Paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	27	26	96	94
Intérêts reçus	-	-	2	3
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(166) \$	(267) \$	(597) \$	(609) \$

1) Le produit de la sortie d'actifs comprend les sorties d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre clos le 3 mai 2025 ont diminué par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison de la baisse des immobilisations incorporelles et des dépenses d'investissement à l'exercice considéré.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 3 mai 2025 ont diminué par rapport à celles de l'exercice précédent en raison surtout de la baisse des dépenses d'investissement et des immobilisations incorporelles, des contrats de location et des autres créances à l'exercice considéré, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation des placements en titres de capitaux propres et par la diminution du produit tiré de la sortie d'actifs et des modifications et des résiliations de contrats de location.

8.3 Dépenses d'investissement

La Société a investi un montant de 233 M\$ et de 721 M\$ en dépenses d'investissement¹⁾ pour le trimestre et l'exercice clos le 3 mai 2025 (416 M\$ et 831 M\$ pour les périodes closes le 4 mai 2024), respectivement, qui a notamment été affecté aux rénovations et à la construction de nouveaux magasins, aux investissements dans les technologies d'analyse avancée et d'autres systèmes technologiques et aux centres de traitement des commandes Voilà.

Au cours de l'exercice 2026, les dépenses d'investissement devraient s'élever à environ 850 M\$, dont environ 50 % seront affectées à des rénovations de magasins et à l'aménagement de nouveaux magasins (y compris une augmentation de 1,5 % de l'expansion de la présence des nouveaux magasins), une tranche de 25 % aux projets de TI et de développement des affaires, et le reste à la logistique et au développement durable. La Société est sur la bonne voie pour rénover environ 20 % à 25 % des magasins du réseau entre les exercices 2024 et 2026.

1) Les dépenses d'investissement sont comptabilisées selon la méthode d'engagement et comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, et les entrées d'immobilisations incorporelles.

8.4 Activités du réseau de magasins et superficie en pieds carrés

Le tableau qui suit présente le détail des investissements effectués par Sobeys dans son réseau de magasins :

	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024
<i>(nombre de magasins)</i>				
Ouvertures/relocalisations/acquisitions ¹⁾	4	11	20	34
Ouvertures – FreshCo ³⁾	-	-	1	4
Ouvertures – Farm Boy	-	1	3	1
Agrandissements	-	1	-	4
Changements de bannière/réaménagements	-	-	-	6
Fermetures ^{1), 2)}	2	3	32	38
Fermetures – en attente de conversion en Farm Boy	-	-	1	-

1) Incidence globale, exclusion faite de l'ouverture des magasins Farm Boy et FreshCo dans le cadre des agrandissements en cours.

2) Ce nombre ne tient pas compte des 38 postes d'essence situés au même endroit que Safeway ni des 17 postes d'essence à double enseigne qui ont été vendus au cours du premier trimestre de l'exercice 2024.

3) Concerne spécifiquement les magasins convertis en magasins FreshCo dans l'Ouest canadien, déduction faite des fermetures de magasins Safeway et Sobeys.

Le tableau qui suit indique les variations de la superficie en pieds carrés de Sobeys :

	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024
<i>Superficie (en milliers de pieds carrés)</i>		
Ouvertures	118	38
Agrandissements	-	3
Fermetures	(57)	(22)
Variation nette compte non tenu de l'incidence de l'expansion de Farm Boy et de FreshCo	61	19
Ouvertures – Farm Boy	-	25
Variation nette	61	44

Au 3 mai 2025, la Société occupait une surface commerciale totale de 43,1 millions de pieds carrés, une augmentation de 0,2 % par rapport à 43,0 millions de pieds carrés au 4 mai 2024.

8.5 Activités de financement

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour le trimestre clos le 3 mai 2025 ont augmenté par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison principalement de l'augmentation des remboursements sur l'entente de facilité de crédit renouvelable (comparativement à des prélèvements sur les facilités de crédit renouvelables à l'exercice précédent), en partie contrebalancée par la diminution des participations ne donnant pas le contrôle durant l'exercice considéré attribuable à l'acquisition de la participation résiduelle de 12 % dans Farm Boy au cours de l'exercice précédent.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour l'exercice clos le 3 mai 2025 ont augmenté par rapport à celles de l'exercice précédent en raison principalement des remboursements nets sur les facilités de crédit renouvelables à l'exercice considéré (comparativement à des prélèvements sur les facilités de crédit renouvelables à l'exercice précédent), partiellement contrebalancés par la hausse des prélèvements sur la facilité de crédit non renouvelable et l'acquisition de la participation résiduelle de 12 % dans Farm Boy à l'exercice précédent.

8.6 Flux de trésorerie disponibles

La direction utilise les flux de trésorerie disponibles pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le paiement de dividendes et les autres activités d'investissement et de financement.

(en millions de dollars canadiens)	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Variation en \$	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Variation en \$
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	685 \$	556 \$	129 \$	2 127 \$	2 073 \$	54 \$
Ajouter : produit de la sortie d'actifs ¹⁾ et des modifications et des résiliations de contrats de location	28	32	(4)	149	180	(31)
Déduire : intérêts payés	(19)	(11)	(8)	(59)	(50)	(9)
paiements d'obligations locatives, déduction faite des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	(176)	(170)	(6)	(712)	(674)	(38)
acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	(200)	(302)	102	(777)	(799)	22
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	318 \$	105 \$	213 \$	728 \$	730 \$	(2) \$

1) Le produit de la sortie d'actifs comprend les sorties d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Pour le trimestre clos le 3 mai 2025, les flux de trésorerie disponibles ont augmenté par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison principalement de la hausse des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et de la baisse des dépenses d'investissement.

Pour l'exercice clos le 3 mai 2025, les flux de trésorerie disponibles ont légèrement diminué par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison principalement de la hausse des paiements au titre des obligations locatives ainsi que de la diminution du produit de la sortie d'actifs et des modifications et des résiliations de contrats de location, contrebalancées par l'augmentation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et la baisse des dépenses d'investissement.

8.7 Obligations au titre des avantages sociaux futurs

Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, la Société a versé des cotisations de 16 M\$ (15 M\$ au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024) à ses régimes enregistrés à prestations définies. La Société prévoit verser des cotisations d'environ 8 M\$ à ces régimes au cours de l'exercice 2026.

8.8 Garanties et engagements

Le tableau qui suit présente les engagements et autres obligations qu'avait la Société au 3 mai 2025 et qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices :

(en millions de dollars canadiens)	2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite	Total
Engagements							
Dette à long terme ¹⁾	225 \$	9 \$	275 \$	7 \$	6 \$	563	1 085 \$
Contrats de location-financement conclus avec des tiers, à titre de preneur	620	623	592	541	479	2 635	5 490
Contrats de location-financement conclus avec des parties liées, à titre de preneur	197	199	201	200	196	1 591	2 584
Passif au titre des participations ne donnant pas le contrôle	33	38	58	41	-	123	293
Engagements en matière de dépenses d'investissement	99	4	-	-	-	-	103
Engagements en matière de charges d'exploitation	68	45	45	35	29	29	251
Engagements à l'égard d'entreprises	8	8	8	8	8	2	42
Obligations contractuelles	1 250	926	1 179	832	718	4 943	9 848
Contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement conclus avec des tiers, à titre de bailleur	(93)	(93)	(90)	(80)	(68)	(301)	(725)
Contrats de location simple liés aux immeubles détenus, à titre de bailleur	(9)	(7)	(4)	(3)	(2)	(14)	(39)
Contrats de location simple liés aux immeubles sous-loués, à titre de bailleur	(72)	(61)	(49)	(38)	(29)	(137)	(386)
Obligations contractuelles, montant net	1 076 \$	765 \$	1 036 \$	711 \$	619 \$	4 491	8 698 \$

1) Remboursements de capital sur les emprunts.

Pour de plus amples renseignements sur les garanties et les engagements, voir les notes 9 et 15 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 3 mai 2025.

9 Situation financière consolidée

9.1 Principales mesures de la situation financière

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action et les ratios)	3 mai 2025	4 mai 2024	6 mai 2023
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	5 410 \$	5 341 \$	5 200 \$
Valeur comptable par action ordinaire ¹⁾	23,13 \$	21,54 \$	20,09 \$
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	1 082 \$	1 096 \$	1 012 \$
Obligations locatives à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	6 382 \$	6 265 \$	6 185 \$
Ratio de la dette consolidée sur le capital total ¹⁾	58,0 %	58,0 %	58,1 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté ¹⁾	3,1 x	3,2 x	3,1 x
Ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts ¹⁾	8,2 x	8,3 x	8,8 x
Ratio des actifs courants sur les passifs courants	0,8 x	0,8 x	0,8 x
Total de l'actif	17 019 \$	16 790 \$	16 484 \$
Total des passifs financiers non courants	7 379 \$	7 430 \$	7 290 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Au cours de l'exercice 2025, la notation attribuée à Sobeys par Morningstar DBRS (« DBRS ») et S&P Global (« S&P ») est restée inchangée par rapport à celle de l'exercice précédent. Le tableau qui suit indique les notations de crédit de Sobeys au 3 mai 2025 :

Agence de notation	Notation de crédit (notation de l'émetteur)	Tendance/Perspective
DBRS	BBB	Stable
S&P	BBB-	Stable

Les conventions de crédit modifiées et mises à jour pour Empire et Sobeys, datées du 3 novembre 2022, ont été modifiées le 24 juin 2024 pour tenir compte du taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou « CORRA »). Le 28 juin 2024, le taux CORRA a remplacé le taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) et toutes les acceptations bancaires venant à échéance après cette date ont été converties en prêts au taux CORRA. L'utilisation des taux CORRA n'a pas entraîné de différence significative quant au coût d'emprunt de la Société aux termes des facilités de crédit d'Empire et de Sobeys par rapport au coût d'emprunt au taux CDOR.

Le 21 juin 2024, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable non garantie de 120 M\$ venant à échéance le 20 juin 2025. Après l'exercice clos le 3 mai 2025, le 18 juin 2025, Sobeys a modifié la facilité pour en proroger l'échéance d'un an. Cette facilité viendra maintenant à échéance le 19 juin 2026. Toutes les autres modalités de la facilité sont demeurées inchangées. Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien ou du taux CORRA. Au 21 juin 2024, la facilité était utilisée en entier, le produit ayant servi à refinancer les montants à payer aux termes de sa facilité de crédit existante. En date du 3 mai 2025, le solde de la facilité était de 120 M\$.

Sobeys, par le biais de son acquisition de Longo's, dispose d'une marge de crédit d'exploitation qui a été modifiée le 25 mars 2025 pour la faire passer de 100 M\$ à 115 M\$. En date du 3 mai 2025, le solde de la facilité était de 82 M\$ (64 M\$ au 4 mai 2024). Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien.

Empire détient une facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie d'un montant de 150 M\$ venant à échéance le 4 novembre 2027. Au 3 mai 2025, le solde sur la facilité s'élevait à 53 M\$ (54 M\$ au 4 mai 2024). Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien, des taux des acceptations bancaires ou du taux CORRA.

Sobeys détient une facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie d'un montant de 650 M\$ venant à échéance le 4 novembre 2027. Au 3 mai 2025, le solde sur la facilité s'élevait à 215 M\$ (368 M\$ au 4 mai 2024) et Sobeys avait tiré 69 M\$ (60 M\$ au 4 mai 2024) sous forme de lettres de crédit sur cette facilité. Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien, des taux des acceptations bancaires ou du taux CORRA.

La Société est d'avis que ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie au 3 mai 2025, ainsi que ses facilités de crédit disponibles d'environ 496 M\$ et ses entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations aux régimes de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise. La Société est également d'avis qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour remplir ces exigences et satisfaire à d'autres obligations financières à court et à long terme. La Société atténue le risque de liquidité potentiel en s'assurant de diversifier ses sources de fonds selon l'échéance et la source du crédit.

Pour plus de précisions sur la dette à long terme d'Empire, voir la note 15 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 3 mai 2025.

9.2 Capitaux propres

Le capital-actions de la Société s'établissait comme suit :

	Nombre d'actions			
Actions autorisées	3 mai 2025	4 mai 2024		
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries, en catégorie	991 980 000	991 980 000		
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	723 970 789	733 858 803		
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	122 400 000	122 400 000		
	Nombre d'actions		Capital-actions	
(en millions de dollars canadiens)	3 mai 2025	4 mai 2024	3 mai 2025	4 mai 2024
Actions émises et en circulation				
Actions de catégorie A sans droit de vote	134 488 019	143 932 071	1 654 \$	1 773 \$
Actions ordinaires de catégorie B	98 138 079	98 138 079	7	7
Actions détenues en fiducie	(38 341)	(39 042)	(1)	(1)
Total			1 660 \$	1 779 \$

Le tableau qui suit présente le capital-actions de la Société :

	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024
<i>(nombre d'actions)</i>		
Actions de catégorie A sans droit de vote		
Émises et en circulation à l'ouverture	143 932 071	155 164 908
Émises au cours de l'exercice	443 962	68 481
Rachetées aux fins d'annulation	(9 888 014)	(11 301 318)
Émises et en circulation à la clôture	134 488 019	143 932 071
Actions détenues en fiducie à l'ouverture	(39 042)	(24 034)
Émises aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	79 166	130 375
Achetées aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	(78 465)	(145 383)
Actions détenues en fiducie à la clôture	(38 341)	(39 042)
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture	134 449 678	143 893 029
Actions ordinaires de catégorie B		
Émises et en circulation à l'ouverture et à la clôture	98 138 079	98 138 079

Les options sur actions en cours au 3 mai 2025 ont été attribuées à des prix allant de 19,05 \$ à 42,60 \$, expirent entre juin 2025 et juin 2031 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 3,76 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2025 et 2024 se présentent comme suit :

	Exercice 2025		Exercice 2024 ¹⁾	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	4 758 189	33,19 \$	4 339 061	32,66 \$
Attribuées	-	-	778 079	34,60
Exercées	(1 320 194)	29,74	(266 960)	27,12
Expirées	(20 611)	36,53	(9 252)	37,36
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(34 319)	27,71	(82 739)	39,80
Solde à la clôture	3 383 065	34,54 \$	4 758 189	33,19 \$
Options sur actions exerçables à la clôture	1 581 631		2 132 742	

1) Les chiffres de l'exercice 2024 ont été ajustés et comprennent 427 149 unités attribuées au cours des exercices 2023 et 2024 qui n'ont pas été présentées au cours des exercices précédents.

Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, la Société a versé des dividendes d'un montant de 190 M\$ (180 M\$ au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024) à ses actionnaires, ce qui représente un versement de 0,80 \$ par action (0,73 \$ par action au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024) pour les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote et les détenteurs d'actions ordinaires de catégorie B.

Au 17 juin 2025, la Société comptait 133 899 087 actions de catégorie A sans droit de vote et 98 138 079 actions ordinaires de catégorie B en circulation. Des options visant l'acquisition de 4 001 640 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours au 3 mai 2025 (4 657 703 au 4 mai 2024). Au 17 juin 2025, des options visant l'acquisition de 3 278 952 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours (4 651 412 au 19 juin 2023).

La Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A destinées au règlement futur d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A achetées sont détenues par Compagnie Trust TSX, qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie, comptabilisées au coût :

(en millions de dollars canadiens)	Nombre d'actions		Capital-actions	
	3 mai 2025	4 mai 2024	3 mai 2025	4 mai 2024
Actions détenues en fiducie				
Solde à l'ouverture	39 042	24 034	1 \$	1 \$
Acquises	78 465	145 383	3	5
Émises	(79 166)	(130 375)	(3)	(5)
Solde à la clôture	38 341	39 042	1 \$	1 \$

9.3 Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 18 juin 2025, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant auprès de la Bourse de Toronto (« TSX ») un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 11 500 000 actions de catégorie A représentant environ 9,6 % du flottant des 120 095 524 actions de catégorie A au 17 juin 2025, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation. Au 17 juin 2025, 133 524 593 actions de catégorie A étaient émises et en circulation

La Société a l'intention de racheter des actions de catégorie A d'un montant allant jusqu'à 400 M\$ au cours de l'exercice 2026. Les rachats seront effectués par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation canadien admissible. Le prix que paiera Empire pour ces actions correspondra au prix en vigueur sur le marché au moment de l'acquisition. La Société estime que le rachat occasionnel d'actions au cours du marché en vigueur constitue une utilisation judicieuse des fonds, en plus d'être dans l'intérêt d'Empire et de ses actionnaires. Les rachats aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités renouvelée peuvent commencer le 2 juillet 2025 et doivent se terminer au plus tard le 1^{er} juillet 2026.

La moyenne des transactions quotidiennes des actions s'étant établie à 448 504 actions au cours des six derniers mois, les rachats quotidiens seront limités à 112 126 actions de catégorie A (25 % de la moyenne des transactions quotidiennes des actions de catégorie A), à l'exception de l'exemption pour les rachats en bloc.

Aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur, qui a commencé le 2 juillet 2024 et qui prendra fin le 1^{er} juillet 2025, la Société a reçu l'autorisation par la TSX de racheter un maximum de 12 800 000 actions de catégorie A, représentant environ 9,9 % du flottant des actions de catégorie A en circulation au 18 juin 2024. Au 17 juin 2025, la Société avait racheté 9 882 581 actions par l'intermédiaire de la TSX et de tout autre système de négociation canadien, y compris dans le cadre de son programme de rachat automatique d'actions, au prix moyen pondéré de 42,25 \$ pour une contrepartie totale d'environ 418 M\$.

Le tableau qui suit présente les actions rachetées :

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024
Nombre d'actions	2 196 668	3 010 237	9 888 014	11 301 318
Prix moyen pondéré par action	45,53 \$	33,32 \$	40,46 \$	35,40 \$
Contrepartie en trésorerie versée	100 \$	100 \$	400 \$	400 \$

La Société a également renouvelé son programme de rachat automatique d'actions par l'intermédiaire de son courtier désigné, programme qui lui permet de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A pendant les périodes d'interdiction des opérations aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation.

Le 20 juin 2024, le gouvernement canadien a adopté une nouvelle loi visant la mise en place d'un impôt de 2,0 % lié aux rachats de capitaux propres. L'impôt s'applique à compter du 1^{er} janvier 2024 à la valeur nette des actions rachetées par toute société canadienne dont les actions sont inscrites à une bourse de valeurs désignée. Par conséquent, pour le trimestre et l'exercice clos le 3 mai 2025, la Société a comptabilisé une charge de 3 M\$ et de 11 M\$, respectivement, au titre du rachat d'actions dans les résultats non distribués des états consolidés de la situation financière.

10 Normes et méthodes comptables

10.1 Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2025

Modifications d'IAS 1 Présentation des états financiers (« IAS 1 »)

En octobre 2022, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié *Passifs non courants assortis de clauses restrictives* (modifications d'IAS 1) afin de préciser que les clauses restrictives devant être respectées après la date de clôture par une entité ayant le droit de différer le règlement d'un passif n'avaient pas d'incidence sur le classement de ce passif dans les passifs courants ou non courants à la date de clôture. Ces modifications de portée limitée visent à améliorer les informations supplémentaires que les entités doivent fournir à l'égard des clauses restrictives. Ces modifications s'appliquent à la Société depuis le 5 mai 2024. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications d'IAS 1). Ces modifications de portée limitée touchent uniquement la présentation des passifs à l'état de la situation financière, et non le montant ou le moment de la comptabilisation. Plus précisément, elles apportent les éclaircissements suivants :

- La probabilité qu'une entité exerce son droit de différer le règlement d'un passif n'a pas d'incidence sur le classement du passif.
- On entend par « règlement » le transfert à l'autre partie de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

Ces modifications s'appliquent à la Société depuis le 5 mai 2024. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Modifications d'IFRS 16 Contrats de location (« IFRS 16 »)

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 16. Ces modifications apportent des éclaircissements sur la manière dont un vendeur-preneur doit évaluer ultérieurement la charge locative découlant d'une transaction de cession-bail, précisant que ce dernier doit déterminer les « paiements de loyer » et les « paiements de loyer révisés » de façon à ne comptabiliser aucun profit ni perte se rapportant au droit d'utilisation conservé. Ces modifications s'appliquent uniquement aux transactions de cession-bail pour lesquelles les paiements de loyer comprennent des paiements de loyer variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux. Ces modifications s'appliquent à la Société depuis le 5 mai 2024. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

10.2 Normes, modifications et interprétations publiées, mais non encore adoptées

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1. IFRS 18 présente de nouvelles exigences visant l'amélioration de la présentation de l'information sur la performance financière et à fournir aux investisseurs une meilleure base pour analyser et comparer les sociétés. Plus précisément, cette norme instaure les nouveautés suivantes :

- Trois catégories définies de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et obligation pour les sociétés de fournir de nouveaux sous-totaux définis, y compris le résultat d'exploitation;
- Une transparence accrue des mesures de performance définies par la direction, obligeant les sociétés à fournir des explications sur les mesures propres à la société qui sont liées à l'état du résultat;
- Des indications améliorées sur la façon dont les sociétés regroupent l'information dans les états financiers, y compris des indications sur la question de savoir si l'information est incluse dans les états financiers ou dans les notes.

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence potentielle de cette nouvelle norme.

IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 ») et IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir (« IFRS 7 »)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 9 et d'IFRS 7. Ces modifications apportent des précisions concernant le moment où un actif ou un passif financier doit être comptabilisé et décomptabilisé, l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que le classement et les informations à fournir qui en découlent relativement aux actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance ou d'autres clauses conditionnelles. De plus, les modifications clarifient le fait que les passifs financiers doivent être décomptabilisés à la date de règlement, et elles prévoient un choix de méthode comptable pour la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, si des conditions particulières sont remplies. Ces modifications exigent des informations supplémentaires à fournir pour les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise, et il est possible d'adopter par anticipation uniquement les modifications relatives au classement des actifs financiers. La Société évalue l'incidence éventuelle de ces modifications.

10.3 Estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés conformément aux PCGR exige que la direction effectue des estimations, pose des jugements et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Certaines de ces estimations exigent que la direction pose des jugements subjectifs ou complexes qui peuvent être incertains. Certains de ces éléments comprennent l'évaluation des stocks, du goodwill, des avantages futurs du personnel, de la rémunération fondée sur des actions, des estimations des provisions, des dépréciations, des programmes de fidélisation de la clientèle, des durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des immeubles de placement aux fins d'amortissement et de l'impôt sur le résultat. Des variations de ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. La direction évalue régulièrement les estimations et les hypothèses qu'elle utilise. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Contrats de location

Des estimations et des jugements sont formulés lors de l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre des droits d'utilisation. Les hypothèses clés concernent notamment la détermination des taux d'actualisation et les attentes quant à la durée du contrat de location.

Options d'achat et de vente visant des participations ne donnant pas le contrôle

La Société a appliqué des estimations et des jugements aux options d'achat et de vente visant des participations ne donnant pas le contrôle qu'elle a conclues dans le cadre d'acquisitions d'entreprises. Le calcul effectué correspond à un multiple de capitalisation comprenant plusieurs composantes, dont des estimations des flux de trésorerie et des taux d'actualisation.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations ou jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et ii) les stocks évalués au prix de détail et leur rajustement au coût. Des modifications ou des écarts concernant ces estimations pourraient donner lieu à des modifications des stocks comptabilisés aux états consolidés de la situation financière et à une charge ou à un crédit imputé au bénéfice d'exploitation dans les états consolidés du résultat net.

Perte de valeur des actifs non financiers

La direction évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs au titre des droits d'utilisation et les immeubles de placement. Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en fonction des flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces flux de trésorerie futurs estimés. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois par année. La Société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill au cours du troisième trimestre. Toutefois, s'il existe des indices de dépréciation, la Société effectue un test de dépréciation lorsque ces indices apparaissent. De plus, chaque période de présentation de l'information financière, la Société vérifie si des indices indiquent que la valeur recouvrable des actifs non courants pourrait être inférieure à leur valeur comptable.

Aux fins du test de dépréciation du goodwill et des actifs non courants, la Société a évalué la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les actifs non courants. La direction a estimé la valeur recouvrable des UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque la valeur recouvrable des UGT est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat net. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer des estimations, ce qui pourrait se traduire par des ajustements importants du goodwill et des actifs non courants de la Société au cours de périodes ultérieures.

Régimes de prestations de retraite et autres régimes d'avantages

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations de salaire, à l'âge du départ à la retraite et au taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Si les modifications apportées aux régimes augmentent l'obligation liée aux services passés, la Société comptabilisera immédiatement les coûts liés aux services passés comme une charge.

Dans son évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, la Société comptabilise immédiatement les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Les principales hypothèses sont présentées à la note 17 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 3 mai 2025.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés en fonction des incidences fiscales futures attribuables aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires devraient se résorber ou être réglées. Pour calculer l'impôt sur le résultat exigible ou différé, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et faire preuve de jugement. Les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers font l'objet d'estimations comptables inhérentes aux soldes de ces actifs et passifs. La valeur fiscale des actifs et des passifs se fonde sur l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans divers pays. Les prévisions quant aux résultats d'exploitation futurs et le moment du renversement des différences temporaires ainsi que les audits possibles des déclarations fiscales par les autorités fiscales peuvent également avoir une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé.

Un changement ou une modification dans ces estimations ou ces hypothèses pourrait modifier les soldes d'impôt exigible ou différé dans les états consolidés de la situation financière.

Acquisitions d'entreprises

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation après la comptabilisation initiale influenceront sur l'évaluation du goodwill, à l'exception de l'impôt différé.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants.

Remises de fournisseurs

La Société a conclu des contrats d'approvisionnement comportant diverses modalités relatives à l'achat de biens destinés à la revente, dont certains prévoient des remises liées au volume, des remises sur achat, des remises d'exclusivité et d'autres remises et allocations. Des estimations et des jugements sont nécessaires lorsque l'obtention de remises est conditionnelle à ce que la Société respecte des conditions de performance précises liées à l'achat de produits et détermine si ces conditions ont été respectées. Ces estimations comprennent des estimations concernant l'atteinte d'objectifs en matière de volume convenus en fonction de la performance passée et prévue.

10.4 Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la Société, qui comprend le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière, a la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société est communiquée à la direction par d'autres membres du personnel, surtout au cours de la période d'établissement des documents annuels, et que l'information que la Société doit présenter dans ses documents annuels, documents intermédiaires et autres rapports déposés ou transmis en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, condensée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des CPCI de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité des CPCI de la Société au 3 mai 2025, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement des CPCI.

10.5 Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, qui comprend le chef de la direction et le chef de la direction financière, a la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information et un contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »), au sens du Règlement 52-109, « Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs ». Le cadre de contrôle utilisé par la direction pour concevoir et évaluer l'efficacité du CIIF est l'*Internal Control Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité du CIIF de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité du CIIF de la Société au 3 mai 2025, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du CIIF.

Il n'a été apporté aucune modification au CIIF de la Société pour la période ouverte le 1^{er} février 2025 et close le 3 mai 2025 qui ait eu une incidence importante ou serait susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF de la Société.

11 Transactions entre parties liées

La Société conclut des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et des principaux dirigeants, y compris des contrats de location et de gestion immobilière qui sont toujours en cours. Au 3 mai 2025, elle détenait une participation de 41,5 % (41,5 % au 4 mai 2024) dans le FPI Crombie et a comptabilisé sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Le FPI Crombie offre un régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société s'est inscrite au RRD afin de maintenir sa participation financière comportant droit de vote dans le FPI Crombie.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, selon la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux se sont élevés à environ 296 M\$ (277 M\$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024).

Le FPI Crombie procure à la Société des services d'administration et de gestion d'immeubles moyennant des honoraires établis aux termes d'une convention de gestion.

Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, le FPI Crombie a cédé neuf immeubles à un tiers (un immeuble au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024). Ces transactions ont donné lieu à la reprise de profits avant impôt précédemment reportés de 3 M\$ (1 M\$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024), qui ont été comptabilisés dans les autres produits dans les états consolidés du résultat net.

Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a reçu un montant de 35 M\$ (20 M\$ au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024) de la part du FPI Crombie au titre de remboursements d'améliorations locatives. Ces paiements sont liés à des améliorations apportées en vue de moderniser et d'améliorer l'efficacité d'immeubles existants, ainsi qu'à une provision pour des fonds utilisés durant la construction. Ils sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles ou les actifs au titre des droits d'utilisation dans les états consolidés du résultat net.

Sobeys, par l'intermédiaire de filiales entièrement détenues, conclut des transactions de vente, de cession-bail d'immeubles et de modification et de résiliation de contrats de location avec le FPI Crombie, en fonction de la juste valeur de marché. Ces transactions sont les suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	3 mai 2025			4 mai 2024		
	Nombre d'immeubles	Contrepartie en trésorerie	Profits avant impôt	Nombre d'immeubles	Contrepartie en trésorerie	Profits avant impôt
Modifications et résiliations de contrats de location	1	22 \$	22 \$	2	34 \$	34 \$
Immeubles vendus et repris à bail	1	2	-	-	-	-
Total	2	24 \$	22 \$	2	34 \$	34 \$

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, Sobeys a conclu une entente avec le FPI Crombie pour lui rétrocéder directement certains contrats de sous-location conclus avec des tiers en contrepartie d'honoraires. Cette transaction a donné lieu à un produit avant impôt de 16 M\$ qui a été comptabilisé dans les autres produits dans les états consolidés du résultat net.

11.1 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

(en millions de dollars canadiens)	3 mai 2025	4 mai 2024
Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme	19 \$	17 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2	2
Paielements fondés sur des actions	18	15
Total	39 \$	34 \$

11.2 Indemnités

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui peuvent la protéger contre certaines réclamations.

12 Éventualités

Le 21 juin 2005, Sobeys a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») pour les années d'imposition 1999 et 2000 relativement à Lumsden Brothers Limited, filiale de vente en gros de Sobeys, et la taxe sur les produits et services (« TPS »). La nouvelle cotisation se rapportait à la TPS sur la vente des produits du tabac aux membres des peuples autochtones admissibles. L'ARC soutient que Sobeys devait prélever la TPS sur la vente de produits du tabac aux membres des peuples autochtones admissibles. Selon l'avis de nouvelle cotisation, le total de ces taxes, des intérêts et des pénalités s'élève à 14 M\$ (14 M\$ 4 mai 2024). Après étude du dossier et consultation juridique, Sobeys a conclu qu'elle ne devait pas prélever la TPS. Au cours de l'exercice 2006, Sobeys a déposé un avis d'opposition auprès de l'ARC. Le litige n'est toujours pas réglé et, par conséquent, Sobeys n'a comptabilisé aucune de ces taxes, aucun de ces intérêts, ni aucune de ces pénalités à cet égard dans ses états consolidés du résultat net. En attendant la résolution de cette affaire, Sobeys a déposé auprès de l'ARC des fonds équivalant au total des taxes, des intérêts et des pénalités indiqué dans l'avis de nouvelle cotisation et elle a comptabilisé ce montant à titre d'autre créance à long terme à recevoir de l'ARC. Les derniers plaidoyers de l'audience de l'appel ont eu lieu en juillet 2021. Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, le tribunal a tranché en faveur de Sobeys, mais la Couronne a déposé un avis d'appel et l'audience a eu lieu en mai 2024. Le tribunal n'a pas encore rendu son jugement.

La Société est exposée à des requêtes et à des litiges dans le cours normal des activités. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque important, même si elle ne peut le prédire avec certitude.

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales soient appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

13 Gestion du risque

En raison de ses entreprises d'exploitation et de ses participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, Empire est exposée, dans le cours normal de ses activités, à un certain nombre de risques qui pourraient avoir des répercussions sur sa performance d'exploitation. Dans le but d'atteindre et de conserver un rendement commercial supérieur, un programme de gestion du risque d'entreprise (« GRE ») a été intégré à la Société afin d'améliorer la réflexion sur les risques dans des aspects clés de l'entreprise.

L'objectif premier du programme de GRE est de permettre une gestion systématique des risques dans l'ensemble de la Société afin d'atteindre et de maintenir une performance commerciale optimale. Dans le cadre du programme de GRE, la Société identifie, évalue, gère et documente les principaux risques auxquels elle est exposée. Les risques sont évalués de façon continue et les risques importants sont actualisés chaque année, la propriété des dirigeants et les processus facilitant la surveillance étant établis.

Les principaux risques ont été et continuent d'être traités lors des échanges se rapportant aux aspects commerciaux et stratégiques qui ont lieu pendant les réunions du conseil ou des comités d'audit. Chaque année, le conseil de la Société fait une évaluation de son efficacité en ce qui a trait à la gestion des risques existants et connus, tout en cherchant à repérer les nouveaux risques et les risques émergents. Le programme de GRE est et restera un processus dynamique, itératif et continu qui s'aligne sur nos priorités et objectifs stratégiques et qui les soutient. Les risques à l'échelle de l'entreprise se divisent généralement en quatre grandes catégories :

- *Risques stratégiques*
- *Risques financiers*
- *Risque de réglementation et de conformité*
- *Risques d'exploitation*

Risques stratégiques – *Ces risques sont étroitement liés à la stratégie de la Société et au marché externe, ainsi qu'au contexte politique, économique et social, et peuvent avoir une incidence importante sur la performance de l'entreprise.*

Concurrence dans le secteur

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, par l'entremise de Sobeys, évolue dans un marché dynamique et concurrentiel. D'autres sociétés de vente au détail de produits alimentaires nationales et régionales, de même que des concurrents non traditionnels, tels que les magasins à très grande surface, les clubs-entrepôts et les détaillants de vente en ligne, représentent un risque concurrentiel pour Sobeys et pourraient nuire à sa capacité d'attirer des clients et de rentabiliser ses activités.

Sobeys maintient une forte présence à l'échelle nationale dans le secteur canadien de la vente au détail de produits alimentaires en exerçant ses activités dans plus de 900 collectivités. Bien qu'il existe déjà une forte concurrence à l'échelle nationale, régionale et locale, l'entrée sur le marché d'un plus grand nombre de détaillants en alimentation pourrait poser un risque important pour Sobeys en raison de la possibilité d'une diminution des ventes et des bénéfices. Si Sobeys ne parvenait pas à conserver une diversification géographique afin de réduire les incidences de la concurrence locale, cela pourrait nuire à ses marges bénéficiaires et à ses résultats d'exploitation. Pour demeurer concurrentielle, Sobeys doit être axée sur la clientèle et le marché, viser une exécution supérieure et s'appuyer sur des activités efficaces et rentables. Elle doit investir dans son réseau actuel de magasins et de commerce électronique, ainsi que dans le marchandisage, la commercialisation et la mise en œuvre opérationnelle afin de mettre au point sa plateforme stratégique qui vise à mieux répondre aux besoins des clients. Sobeys renouvelle les stratégies de marque pour continuer de répondre aux besoins des clients. L'incapacité à mettre en œuvre une stratégie donnée de marketing et de marque, y compris à évaluer les objectifs stratégiques et à bénéficier de personnes, de processus et de systèmes pour exécuter la stratégie, pourrait avoir une incidence défavorable sur Sobeys. Les nouveaux venus sur le marché, qu'ils soient étrangers ou nationaux, ou la consolidation des concurrents existants au sein du secteur pourraient également se traduire par une concurrence accrue et une perte de parts de marché. La Société croit également qu'elle doit investir dans des initiatives de mise en marché afin de mieux prévoir l'évolution des besoins des consommateurs et de bien y répondre. L'incapacité de développer de nouveaux produits concurrentiels, de livrer des produits de haute qualité, et d'instaurer et de maintenir des pratiques efficaces de sélection des fournisseurs et d'approvisionnement pourrait nuire à la capacité de Sobeys à offrir les produits souhaités aux clients et entraver sa capacité d'attirer et de fidéliser les clients. L'incapacité d'atteindre tous les objectifs précités pourrait nuire aux résultats financiers de Sobeys.

Le secteur des placements et autres activités d'Empire, par l'entremise de sa participation dans le FPI Crombie, fait concurrence à de nombreux autres gestionnaires et propriétaires immobiliers dans leur quête de locataires et de nouveaux immeubles à acquérir. L'existence de tels concurrents risque de nuire à sa capacité à : i) acquérir un immeuble en conformité avec ses critères en matière d'investissement; ii) louer les locaux de ses immeubles; et iii) optimiser les loyers facturés et réduire le nombre de concessions accordées. Les produits tirés des immeubles commerciaux reposent aussi sur les ententes de reconduction avec les principaux locataires. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers et les flux de trésorerie d'Empire. Si le FPI Crombie ne parvenait pas à entretenir des relations stratégiques avec des promoteurs afin d'assurer un approvisionnement adéquat en immeubles attrayants ou à entretenir des relations stratégiques avec les locataires existants et futurs afin de contribuer à assurer des niveaux d'occupation élevés dans chacun de ses immeubles, cela pourrait entraîner des incidences défavorables pour Empire.

Contexte macroéconomique

La direction continue de surveiller étroitement la conjoncture économique, y compris les tarifs, l'inflation, les taux de change, les taux d'intérêt, les taux d'emploi, les marchés financiers et les conditions géopolitiques. L'incertitude quant au contexte économique pourrait avoir une incidence négative sur la demande de produits et de services de la Société, ce qui, à son tour, pourrait avoir une incidence négative sur les activités d'exploitation et la performance financière. De l'avis de la direction, bien que la volatilité du contexte économique ait une incidence sur toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité, la structure d'exploitation et la structure du capital de la Société sont suffisantes pour répondre à ses besoins commerciaux continus.

Programme de fidélisation

La Société est copropriétaire de *Scène+*, qui exploite un programme de fidélisation conçu pour ajouter de la valeur aux clients grâce à des activités promotionnelles et à des récompenses. Les activités promotionnelles et autres activités liées à l'exploitation du programme doivent être gérées et coordonnées efficacement afin de préserver une image positive pour les clients. L'incapacité par *Scène+* à gérer, à communiquer et à promouvoir efficacement le programme de fidélisation pourrait avoir un impact négatif sur la réputation et les résultats financiers de la Société.

Relations avec les franchisés et les marchands affiliés

La réussite d'Empire est étroitement liée à la performance du réseau des magasins de vente au détail de Sobeys. Les franchisés et marchands affiliés exploitent environ 59 % des magasins de vente au détail de Sobeys. Sobeys compte sur la direction des franchisés et marchands affiliés et sur celle de ses propres magasins pour exécuter avec succès les stratégies et les programmes de vente au détail.

En guise de contrôle des marques de Sobeys, de la qualité et de la gamme des produits et services offerts dans les magasins de Sobeys, chaque franchisé et marchand affilié convient de s'approvisionner auprès de Sobeys. En outre, chaque magasin convient de se conformer aux politiques, aux plans de commercialisation et aux normes d'exploitation prescrits par Sobeys. Ces obligations sont précisées dans les conventions de franchisage et d'exploitation qui prennent fin à divers moments pour chaque franchisé et marchand affilié. Malgré ces conventions de franchisage et d'exploitation, Sobeys peut avoir une capacité limitée de contrôler l'exploitation commerciale d'un franchisé ou d'un marchand affilié. Une violation de ces conventions de franchisage et d'exploitation ou une défaillance d'exploitation par un nombre élevé de franchisés ou de marchands affiliés pourrait nuire à la réputation et à la performance financière de Sobeys.

Risques financiers – Ces risques sont liés aux flux de trésorerie de la Société et à leur incidence sur le rendement financier.

Risque de taux d'intérêt

La stratégie de la Société relativement à sa dette à long terme est de maintenir la plus grande partie de sa dette à long terme à taux fixe. Toute augmentation des taux d'intérêt applicables augmenterait la charge d'intérêts et aurait une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et les résultats d'exploitation de la Société. La Société surveille la combinaison respective des taux d'intérêt fixes et des taux d'intérêt variables afin de maintenir un niveau approprié compte tenu de la conjoncture économique. Afin de gérer le risque lié à l'exposition aux taux d'intérêt, la Société peut avoir recours à des instruments financiers comme des swaps de taux d'intérêt. Rien ne garantit que ces stratégies mises en œuvre par la Société seront efficaces.

Risque de liquidité

Les activités de la Société reposent en partie sur un accès à des capitaux et à des ressources financières d'un montant suffisant pour le financement de ses activités de croissance et d'investissement dans son exploitation. Si la Société ne parvient pas à maintenir des ressources financières adéquates, sa croissance ou sa capacité de respecter ses obligations financières à l'échéance pourrait s'en trouver entravée. La Société conserve des facilités de crédit consenties pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires afin de remplir ses obligations financières actuelles et futures. La Société surveille les marchés financiers ainsi que les conditions économiques connexes et maintient l'accès aux marchés financiers pour des dettes à long terme comportant des échéances plus longues afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix de la dette. Cependant, rien ne garantit que des ressources en capital adéquates seront disponibles à l'avenir ni, dans l'affirmative, qu'elles le seront à des conditions acceptables.

Notation de crédit

Une note attribuée par une agence de notation indique une opinion sur le risque qu'un émetteur ne remplisse pas ses obligations financières. Rien ne garantit que les notations de crédit attribuées aux divers instruments d'emprunt émis par Sobeys demeureront en vigueur pendant une période donnée ni que les notations ne seront pas abaissées, retirées ou révisées. Les changements réels ou prévus dans les notations de crédit de Sobeys peuvent avoir des conséquences sur le coût auquel Sobeys peut accéder aux marchés financiers. La probabilité que les créanciers de Sobeys reçoivent les paiements qui leur sont dus dépendra de la santé financière et de la solvabilité de Sobeys. L'obtention d'une notation de crédit ne donne aucune garantie quant à la solvabilité future de Sobeys.

Risque de change

La Société conclut la plus grande partie de ses activités en dollars canadiens, et son risque de change est limité surtout aux fluctuations du taux de change entre le dollar canadien, l'euro, la livre sterling et le dollar américain. Les achats de produits en dollars américains représentent environ 4,0 % du total des achats annuels de Sobeys. Les achats en euros et en livres sterling sont essentiellement limités à des contrats particuliers pour des dépenses d'investissement. Pour gérer le risque d'exposition au change, la Société peut utiliser des instruments financiers comme des contrats de change à terme. Si la Société ne parvient pas à gérer adéquatement le risque lié aux changements des taux de change, ses résultats financiers pourraient en souffrir.

Risques de réglementation et de conformité – Ces risques sont liés à l'environnement réglementaire dans lequel la Société opère.

Salubrité des produits et sécurité

Sobeys est exposée à des responsabilités éventuelles liées à ses activités d'exploitation, notamment les responsabilités éventuelles et les dépenses associées aux défauts d'un produit, à la salubrité alimentaire, à la manutention des produits ainsi qu'à la distribution de produits pharmaceutiques et à la prestation de services connexes. Ces responsabilités peuvent survenir au moment de l'entreposage, de la distribution, de l'étalage ou de la vente des produits et, en ce qui concerne les produits de marque maison Sobeys, au moment de la production, de l'emballage et de la conception des produits.

Une grande partie des ventes de Sobeys proviennent de la vente de produits alimentaires et une plus petite partie, de la vente de produits pharmaceutiques. Sobeys court un risque en cas d'épidémie importante d'intoxications alimentaires ou lorsque certains produits alimentaires ou pharmaceutiques suscitent de vives inquiétudes chez les consommateurs qui craignent pour leur santé. Un tel événement pourrait toucher la performance financière de Sobeys de façon importante. Des procédures sont en place pour gérer les crises alimentaires et pharmaceutiques éventuelles. Elles visent à recenser les risques, à fournir des informations claires aux salariés et aux consommateurs et à assurer que les produits éventuellement nocifs sont immédiatement retirés de la vente.

Sobeys a en place des méthodes et des programmes de salubrité alimentaire qui portent sur des normes de manutention et de préparation sécuritaires des aliments. De même, la Société respecte à la lettre les normes et règlements pharmaceutiques provinciaux. À cet égard, elle a mis en place de rigoureuses politiques et procédures internes visant à atténuer les risques ainsi qu'un vaste système de signalement et de suivi permettant de gérer rapidement les éventuels incidents et d'en limiter la portée. Chaque mois, l'équipe de direction est informée des risques liés à la sécurité alimentaire et aux produits pharmaceutiques. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures empêcheront qu'une contamination de produits ou un incident de sécurité aient lieu.

Réglementation environnementale

Le cadre législatif et réglementaire qui régit les questions environnementales a évolué vers un resserrement des exigences et de leur mise en application, un alourdissement des amendes potentielles, ainsi qu'un accroissement des dépenses d'investissement et des coûts d'exploitation nécessaires pour se conformer à cette réglementation. Les questions environnementales touchant les activités de la Société comprennent la responsabilité élargie des producteurs de plastique et d'emballages, la consommation d'électricité, l'utilisation de combustibles fossiles pour le transport des marchandises, les lois et règlements visant à réduire la pollution atmosphérique, la réglementation relative aux changements climatiques, les règlements sur les déchets dangereux et les restrictions concernant les émissions de gaz à effet de serre. Le rejet de polluants dans l'air, le sol ou l'eau pourrait donner lieu à l'imposition d'amendes ou à des sanctions par des gouvernements ou par des tiers et obliger la Société à engager des frais pour y remédier. Rien ne garantit que les lois sur l'environnement n'entraîneront pas de ralentissement des activités ou de flambée des coûts de production, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives de croissance de la Société. La Société pourrait également être tenue de payer des frais d'assainissement et d'assumer la responsabilité des substances toxiques ou dangereuses pouvant se trouver à l'intérieur, au-dessous ou à proximité de ses propriétés, ou pouvant être générées dans le cours de ses activités. Des modifications des lois, telles que des taxes sur le carbone et la mise en œuvre d'autres initiatives réglementaires de réduction des gaz à effet de serre liées à une transition vers une économie sobre en carbone et plus résistante aux changements climatiques, pourraient entraîner des suppléments de coûts susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Société.

Réforme des soins de santé

La Société exploite actuellement plus de 400 pharmacies autonomes et en magasin qui sont assujetties aux lois fédérales et provinciales ainsi qu'aux règlements et aux normes du College of Pharmacy régissant la vente de médicaments sur ordonnance et la prestation de services cliniques. Des modifications aux modèles de remboursement utilisés pour financer les médicaments sur ordonnance et les services pharmaceutiques, ou le non-respect de ces lois et règlements, pourraient avoir une incidence négative sur la performance financière, les activités et la réputation.

Ces lois et règlements régissent habituellement la couverture des médicaments d'ordonnance par les régimes d'assurance publics, notamment l'admissibilité des patients et des produits ainsi que certains critères de fixation des prix et de remboursement des médicaments, tels que le coût du produit, la marge sur le coût de revient, les honoraires du pharmacien et la distribution ainsi que les services que les pharmacies peuvent fournir et pour lesquels elles sont remboursées. Les lois de certaines provinces exigent que le prix de vente des médicaments d'ordonnance assumé par les régimes d'assurance privés et les clients qui paient eux-mêmes ne dépasse pas le prix établi pour le régime d'assurance médicaments provincial. En plus du remboursement des médicaments, ces lois et règlements en régissent l'homologation et la distribution, l'emballage et l'étiquetage autorisés, la commercialisation, la manutention, le stockage et l'élimination.

Les gouvernements provinciaux et les régimes d'assurance privés continuent à mettre en œuvre des mesures de gestion des coûts d'assurance médicaments, dont l'incidence varie selon la province et le régime.

Le 29 février 2024, le projet de loi C-64, *Loi concernant l'assurance médicaments* (la « Loi »), a été déposé au Parlement. La Loi décrit l'intention du gouvernement et la voie financière à suivre pour offrir une couverture, au premier dollar à payeur unique, pour certains produits administrés par les provinces et les territoires. Elle soutient également l'élaboration d'un formulaire national des médicaments essentiels et d'une stratégie d'achat en bloc qui sera menée par l'Agence canadienne des médicaments. Le financement de certains médicaments constitue la première phase de la *Loi sur l'assurance médicaments*. La Colombie-Britannique, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard ont signé des accords de quatre ans avec le gouvernement fédéral pour assurer un accès universel. L'élargissement de la couverture à d'autres provinces ou à d'autres médicaments dépendra du nouveau gouvernement fédéral.

Bien que le moment et l'incidence soient incertains à l'heure actuelle, la compression des prix des produits pharmaceutiques pourrait exercer une pression sur le financement des pharmacies et sur leurs modèles d'exploitation, et on s'attend à ce que la réforme et la réglementation des soins de santé continuent d'exercer des pressions sur le remboursement des médicaments en raison d'une augmentation des salaires et d'une stagnation des remboursements, d'un élargissement des activités de pharmaciens dépourvues de modèles de remboursement de services viables, de la modification de l'admissibilité des patients et des médicaments, du prix des médicaments d'ordonnance, dont le coût du produit, les honoraires du pharmacien, la marge bénéficiaire admissible, le financement de la ristourne du fabricant et la distribution, ainsi d'éventuelles restrictions concernant les avantages incitatifs offerts aux clients et le recours répandu à des fournisseurs de prédilection. La Société continuera de cerner de nouvelles façons d'atténuer l'incidence défavorable de ces changements sur ses résultats financiers.

Santé et sécurité au travail

La Société a élaboré des programmes afin de promouvoir un lieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que des politiques d'emploi progressives axées sur le mieux-être des milliers de membres du personnel qui travaillent dans ses magasins, ses centres de distribution et ses bureaux. Ces politiques et programmes sont révisés régulièrement par le comité des ressources humaines du conseil d'administration. La Société reconnaît que le fait d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire réduit au minimum les risques de maladie, de blessures et autres risques auxquels les salariés peuvent être exposés dans l'exercice de leurs fonctions, améliore la productivité et aide à réduire au minimum toute responsabilité qui pourrait être engagée relativement aux blessures subies au travail. Le non-respect des politiques et des procédures appropriées et établies en matière de santé et de sécurité au travail ou des exigences législatives applicables pourrait entraîner une augmentation de la maladie ou de la responsabilité liée aux accidents au travail, ce qui pourrait nuire à la réputation ou à la performance financière de la Société.

Questions d'ordre juridique, fiscal et comptable

Les modifications apportées aux lois, aux règles et aux règlements fédéraux et provinciaux liés aux activités de la Société pourraient avoir une incidence importante sur les résultats financiers de celle-ci. La conformité avec toute modification proposée pourrait également entraîner des coûts importants pour la Société. Le non-respect des lois, des règles et des règlements divers peut exposer la Société à des poursuites qui pourraient avoir une grave incidence sur sa performance.

De façon similaire, la réglementation fiscale et les prises de position comptables peuvent être modifiées dans un sens qui pourrait nuire à la Société. Celle-ci atténue le risque de non-respect des lois, règles et règlements divers en surveillant les nouvelles activités adoptées, en améliorant les systèmes et les contrôles informatiques, en optimisant les contrôles internes afin de repérer et de prévenir les erreurs et, de façon générale, en examinant attentivement sa conformité avec les lois, règles et règlements. Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales soient appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

Risques d'exploitation – Ces risques découlent de l'exécution quotidienne de la stratégie et des décisions que la direction prend régulièrement pour s'assurer que la Société atteint ses objectifs de rendement financier.

Cybersécurité

Les systèmes de TI font partie intégrante des activités de la Société et sont nécessaires à la réalisation de ses activités quotidiennes et stratégiques. La Société utilise diverses technologies, dont certaines sont gérées par des tiers, pour traiter, transmettre et stocker des renseignements électroniques. En outre, elle met en œuvre une panoplie de processus commerciaux et prend part à diverses activités commerciales, notamment l'établissement de rapports sur les activités et les interactions avec la clientèle, les fournisseurs et le personnel. Ces systèmes de TI sont soumis à des cybermenaces (notamment des cyberattaques, des violations de données, des erreurs ou des méfaits du personnel). Au fur et à mesure que les cybermenaces évoluent, elles deviennent élaborées et il est de plus en plus difficile de les détecter et de réussir à se défendre contre celles-ci. De plus, les points faibles en matière de cybersécurité, par leur nature même, peuvent passer inaperçus pendant une longue période.

La Société surveille et gère activement les cyberrisques et continue d'améliorer sa capacité à les atténuer grâce à une approche en matière de sécurité à niveaux multiples. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures seront efficaces. Si la Société ne gère pas efficacement une infrastructure informatique fiable ou ne parvient pas à cibler rapidement les incidents liés à la cybersécurité ou à y réagir de manière appropriée, ses systèmes de TI pourraient être interrompus, détruits ou complètement arrêtés, ce qui pourrait entraîner des perturbations dans les activités ou l'appropriation illicite de données sensibles. En fonction de la nature et de la portée d'un incident lié à la cybersécurité donné, celui-ci pourrait entraîner la compromission de renseignements confidentiels, un accès inapproprié aux systèmes et aux réseaux de la Société, la manipulation ou la destruction de données, des perturbations dans les activités et un risque de responsabilité.

La Société a mis en œuvre des mesures de sécurité en ce qui concerne la protection des systèmes, la formation du personnel, la continuité des activités et la planification d'urgence. Une perturbation des systèmes de la Société ou une violation de renseignements sensibles pourrait avoir une incidence négative sur ses activités et sa situation financière, nuire à sa réputation, compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs stratégiques ou réduire le cours des actions de catégorie A sans droit de vote.

Protection des données et gestion de l'information

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes de la Société. Des données inexactes, incomplètes ou non disponibles ou encore une intrusion par des tiers dans les systèmes d'information ou un accès inapproprié à l'information pourraient entraîner des erreurs en matière de présentation de l'information financière ou de celle liée aux activités d'exploitation, de mauvaises décisions, une violation de la vie privée, la communication d'informations inadéquates, la fuite d'informations sensibles ou encore des interruptions des systèmes. La cueillette et l'analyse de l'information sur les préférences d'achat des clients constituent une importante partie de la stratégie de la Société visant à attirer et à fidéliser les clients, ainsi qu'à se démarquer efficacement de la concurrence. En outre, des données personnelles sur la santé des clients sont recueillies pour permettre l'offre de services de pharmacie, de gestion des prestations et de soins de santé à domicile. Toute incapacité de maintenir la protection des renseignements personnels des clients ou de la Société ou de respecter les lois ou règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels pourrait nuire à la réputation, à la position concurrentielle et à l'exploitation de la Société.

La Société reconnaît que l'information constitue un atout essentiel de l'entreprise. À l'heure actuelle, le risque lié à la gestion des données et de l'information est géré au moyen d'une approche de sécurité à plusieurs niveaux mettant en jeu des contrôles, des politiques, des normes et des procédures en matière de sécurité d'accès basés sur des outils informatiques, le développement de systèmes, la gestion du changement ainsi que la gestion des problèmes et des incidents.

Technologie

La Société exploite des systèmes élaborés et complexes de TI qui s'avèrent indispensables au succès de l'exploitation de son entreprise et à celui de ses stratégies de mise en marché. Toute interruption de ces systèmes ou de l'information qu'ils recueillent nuirait considérablement à la Société, à ses activités d'exploitation et à ses résultats financiers. La Société continue d'améliorer ses propres systèmes d'exploitation, défenses contre les cyberrisques, outils et méthodes de façon continue afin d'accroître leur efficience, leur efficacité et leur sécurité.

La mise en œuvre de projets majeurs en matière de TI comporte des risques variés, y compris le risque lié à la réalisation des fonctionnalités et le risque entourant la capacité et l'aptitude des ressources clés à exécuter et à mettre en œuvre des initiatives stratégiques majeures tout en soutenant les activités commerciales en cours. La Société transforme actuellement son ancien environnement ERP en une instance nationale de la plateforme SAP S/4 HANA et transforme ses systèmes de gestion de la paie et du personnel en une plateforme moderne nationale. Toute défaillance importante des systèmes de TI et des défenses contre les cyberrisques existants ou l'incapacité de migrer avec succès vers de nouveaux systèmes de TI pourraient entraîner des perturbations des activités, ce qui serait susceptible d'entraîner des pertes financières.

Coûts des produits

Sobeys est un important acheteur de produits, lesquels peuvent être soumis aux risques du coût de l'inflation en raison de divers facteurs, notamment des événements géopolitiques, des conditions météorologiques extrêmes, une hausse des coûts énergétiques, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, l'affaiblissement du dollar canadien, des pénuries de main-d'œuvre et la croissance des salaires. La Société a travaillé avec ses fournisseurs pour atténuer l'incidence de ces hausses de coûts et s'attend à ce que ces hausses reviennent à des niveaux historiques normaux. Toutefois, dans l'éventualité d'une augmentation des prix des produits qui excéderait les prévisions et également dans l'éventualité où la Société ne pourrait contrebalancer une telle inflation des coûts par une augmentation des prix de détail ou par d'autres économies de coûts, cela pourrait se traduire par des conséquences défavorables sur les ventes et les marges.

Continuité des activités

La Société est exposée à des perturbations potentielles découlant d'événements critiques et de catastrophes naturelles, y compris des conditions météorologiques particulièrement mauvaises, des pannes de services publics ou d'infrastructures et des pandémies, qui pourraient avoir une incidence importante sur ses activités courantes. Afin d'atténuer ces risques, la Société maintient un cadre de gestion intégré de la continuité des activités, appuyé par un plan de gestion de crise exhaustif. Bien que ces mesures améliorent la préparation et la résilience, aucun plan ne peut éliminer complètement les risques d'exploitation et financiers associés à de tels événements. Une intervention inadéquate pourrait nuire à l'exploitation, à la réputation et à la performance financière de la Société.

Interruption dans la chaîne d'approvisionnement

La Société pourrait être confrontée à une interruption dans sa chaîne d'approvisionnement ou à des erreurs qui risqueraient d'entraîner la présence de marchandises obsolètes ou une pénurie ou un excédent d'articles dans son réseau de magasins de vente au détail et de commerce électronique. La chaîne de distribution et d'approvisionnement de la Société pourrait subir l'incidence négative d'une dépendance envers les principaux fournisseurs et fournisseurs de services, du regroupement des installations et de perturbations dues au contexte géopolitique ou à des conditions météorologiques violentes, notamment à des catastrophes naturelles ou d'autres événements catastrophiques. L'incapacité de maintenir une chaîne d'approvisionnement et des infrastructures logistiques efficaces pourrait compromettre la capacité de Sobeys.

Changements climatiques

Les changements climatiques continuent de s'intensifier, créant ainsi des défis qui pourraient avoir un impact sur les activités et la rentabilité de l'entreprise. La Société reconnaît qu'elle a un rôle important à jouer dans la lutte contre les changements climatiques et, pour y répondre, elle se concentre sur plusieurs initiatives stratégiques, notamment la réduction des émissions de déchets alimentaires et plastiques. Les changements climatiques présentent des risques pour nos pratiques physiques et nos espaces, nos clients ainsi que notre équipe. Les changements climatiques présentent des risques physiques, y compris la hausse des températures moyennes et la fréquence et l'intensité croissantes des événements météorologiques, y compris, sans s'y limiter, les inondations, les feux de forêt et les tempêtes de vent. En outre, elle peut également introduire des risques de transition tels que des changements dans les politiques et les réglementations, ainsi que des changements dans les marchés et les technologies. Si l'un ou l'autre de ces événements se produisait, il pourrait y avoir des répercussions négatives sur la performance financière de la Société et sur ses activités courantes, y compris des perturbations et des fermetures de magasins et de centres de distribution, des dommages matériels aux actifs de la Société, notamment les produits périssables et non périssables et d'autres stocks, la chaîne d'approvisionnement et l'obsolescence des produits. La Société pourrait également faire face à une hausse des coûts de l'énergie, de l'approvisionnement en raison de l'offre et de la demande, du transport, des dépenses en immobilisations et des primes d'assurance. Toute omission de répondre efficacement ou de façon appropriée à de tels événements pourrait nuire à l'exploitation, à la réputation et aux résultats financiers de la Société.

Environnement

La Société exploite ses emplacements commerciaux à l'échelle du pays, y compris des magasins de détail, des centres de distribution et des postes d'essence, et elle est assujettie aux risques environnementaux qui pourraient découler d'une contamination de ces biens ou installations. Les postes d'essence au détail de Sobeys comportent des réservoirs souterrains. Des fuites ou des dommages à ces réservoirs pourraient provoquer une contamination environnementale. Pour atténuer ce risque environnemental, Sobeys met en œuvre plusieurs méthodes de surveillance ainsi que des activités d'évaluation des risques. La Société exploite également du matériel de réfrigération dans ses magasins et ses centres de distribution. Ces systèmes contiennent des gaz réfrigérants qui pourraient être libérés en cas de défaillance ou de fuite.

Lorsque des problèmes environnementaux sont décelés, les remises en état environnementales nécessaires sont effectuées à l'aide des ressources internes et externes appropriées et qualifiées. La Société pourrait devoir assumer tous les coûts associés à de tels travaux de remise en état, et ces coûts pourraient être élevés. L'incapacité à gérer correctement l'un de ces risques environnementaux pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la Société.

La Société est soumise à des lois qui imposent des responsabilités aux détaillants à l'égard des coûts liés au recyclage et à l'élimination des emballages de biens de consommation et du matériel imprimé distribué aux consommateurs. Il existe un risque que la Société subisse une augmentation des coûts liés à ces lois.

Stratégies pour attirer et fidéliser les talents

Un leadership efficace est important pour la croissance de la Société et sa réussite durable, et exige qu'elle attire, perfectionne et fidélise ses salariés de façon appropriée. L'incapacité d'attirer et de fidéliser des salariés, y compris ceux qui possèdent des compétences spécialisées, et de gérer et de suivre leur rendement pourrait entraîner un manque de connaissances, de compétences et d'expérience requises et nuire à leur motivation. Cette situation pourrait avoir une incidence négative sur la réputation de la Société, ses activités d'exploitation et ses résultats financiers futurs. Élabore et offre des programmes de formation à tous les niveaux dans toutes ses régions d'exploitation afin d'améliorer les connaissances des salariés et de mieux servir ses clients. De plus, la Société offre divers programmes de récompense et de reconnaissance, mesure régulièrement la motivation des salariés et élabore des plans pour combler les éventuelles lacunes.

Il existe toujours un risque lié à la perte de membres clés du personnel, particulièrement en ce qui a trait au chef de la direction et aux personnes qui relèvent directement de ce dernier. Des plans de relève, visant tant des personnes à l'interne qu'à l'externe, ont été établis pour les principaux postes, y compris selon le niveau de talent de la direction dans l'ensemble de la Société et de ses filiales, et ces plans sont revus par le comité des ressources humaines et examinés au moins chaque année par le conseil d'administration.

Relations avec les syndicats

Une partie importante des membres du personnel des magasins et des centres de distribution de la Société, particulièrement dans l'Ouest canadien, sont syndiqués. Bien que la Société s'efforce de maintenir de bonnes relations avec ses salariés et les syndicats, la renégociation de conventions collectives pose un risque d'interruptions de travail, y compris des grèves ou des arrêts de travail. L'incapacité de négocier avec succès les conventions collectives pourrait entraîner des interruptions de travail, et tout arrêt de travail prolongé ou généralisé pourrait entraîner une interruption importante des activités et nuire à la réputation et à la performance financière de la Société.

Éthique et déontologie

Toute violation des politiques de la Société, des lois ou des pratiques commerciales éthiques risque d'entacher sérieusement sa réputation et ses marques et de nuire considérablement à sa performance financière. Dans le cadre de sa gestion des codes de conduite, la Société s'est dotée d'un code de déontologie et de conduite professionnelle que les administrateurs et les membres du personnel doivent respecter et auquel ils doivent adhérer chaque année. La Société a aussi mis à la disposition du personnel un numéro d'urgence pour dénoncer, de manière anonyme et confidentielle, toute irrégularité en matière d'éthique, de diversité, d'équité et d'inclusion. Rien ne garantit que ces mesures seront efficaces pour empêcher les violations de la loi ou des pratiques commerciales non éthiques.

Société

Les mouvements de réforme sociale sensibilisent le public aux problèmes au moyen de manifestations ou de campagnes médiatiques. Les questions qui touchent les activités de la Société comprennent, sans s'y limiter, la diversité, le bien-être animal, l'approvisionnement local et responsable, l'étiquetage nutritionnel et les droits de la personne. La supervision des stratégies en matière de société et de la gestion des différents enjeux incombe au comité de direction et au conseil d'administration. L'inaction ou encore une action inefficace sur les questions de réforme sociale pourrait nuire à la réputation ou à la performance financière de la Société.

Immobilier

La Société fait appel à une méthode d'attribution des dépenses d'investissement axée sur l'obtention des emplacements immobiliers les plus attrayants pour ses magasins de détail, ainsi que pour ses centres de distribution et ses activités d'aménagement d'immeubles commerciaux et résidentiels. Bien que la Société aménage certains magasins de détail sur ses propres emplacements qui ont été acquis au fil du temps, l'aménagement de ses nouveaux magasins est en majorité réalisé conjointement avec des promoteurs externes. La disponibilité de nouveaux emplacements de magasins à potentiel élevé et la capacité d'optimisation des magasins existants dépendent donc en partie de la négociation fructueuse des contrats de location simple avec ces promoteurs et de la capacité de la Société à acheter ces emplacements.

Prix des services publics et du carburant

La Société consomme beaucoup d'électricité, d'autres services publics et de carburant, dont les coûts peuvent être soumis à une volatilité considérable. Des hausses imprévues du coût de ces produits et services pourraient nuire à sa performance financière. Si elle ne parvient pas à maintenir des programmes de consommation et d'approvisionnement efficaces, ses résultats financiers pourraient s'en trouver compromis. De plus, Sobeys exploite un nombre élevé de postes d'essence. Des hausses marquées des prix de gros ou de la disponibilité pourraient nuire aux activités d'exploitation et aux résultats financiers relatifs à la vente de carburant.

Libre-échange

La Société est exposée aux risques découlant des relations commerciales entre le Canada et d'autres pays. Toute modification des accords et des tarifs commerciaux entre le Canada et les autres pays pourrait se traduire par une augmentation des coûts de certains produits, et des articles pourraient devenir indisponibles, ce qui aurait une incidence défavorable sur l'expérience client. La Société pourrait atténuer ces risques dans une certaine mesure en faisant appel à d'autres fournisseurs; cependant, le commerce international est de nature imprévisible et elle pourrait ne pas être capable d'atténuer la totalité de l'incidence défavorable des modifications des accords et des tarifs commerciaux.

Régimes de retraite

La Société a certaines obligations au titre de ses régimes de retraite enregistrés à prestations définies. Les nouveaux règlements et les fluctuations commandées par le marché pourraient obliger la Société à verser ultérieurement des cotisations, ce qui pourrait nuire à la performance financière de cette dernière.

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises offrant des prestations de retraite au personnel syndiqué conformément aux dispositions des conventions collectives. Environ 11 % du personnel de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. La responsabilité de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés en matière de cotisations à verser à ces régimes se limite aux montants établis dans les conventions collectives et autres conventions connexes. Un piètre rendement dans ces régimes pourrait avoir une incidence négative sur le personnel participant à ces régimes ou pourrait entraîner des modifications aux modalités de participation à ces régimes, ce qui pourrait, en retour, nuire à la performance financière de la Société.

Assurance

Dans le but d'atténuer le risque financier lié aux biens et à la responsabilité, la Société et ses filiales souscrivent des contrats d'assurance auprès de tierces sociétés d'assurance financièrement stables. La direction est convaincue que des contrôles et des procédures efficaces sont en place pour atténuer les pertes potentielles dans les contextes où le risque est autoassuré. Outre les programmes exhaustifs de prévention des pertes, la Société maintient des programmes de gestion visant à atténuer les répercussions financières des risques d'exploitation. Ces programmes peuvent ne pas être efficaces pour limiter l'exposition de la Société à de tels risques et, dans la mesure où celle-ci est autoassurée ou dans la mesure où la responsabilité dépasse les limites d'assurance applicables, sa situation financière pourrait se trouver compromise.

14 Désignation des dividendes déterminés

Les « dividendes déterminés » bénéficient d'un traitement fiscal avantageux. Pour être considérés comme des dividendes déterminés, les dividendes doivent avoir été désignés comme tels à la date du versement.

Afin de se conformer à la prise de position de l'ARC, Empire a indiqué de façon appropriée sur son site Web que les dividendes versés par Empire sont des dividendes déterminés, à moins d'indication contraire.

15 Mesures et données financières non conformes aux PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR. Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures nommées de façon similaire et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La direction est d'avis que certaines de ces mesures et données, y compris le profit brut et le BAIIA, sont des indicateurs importants de la capacité de la Société à générer des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation afin de financer ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, le service de sa dette et ses dépenses d'investissement futures, et utilise ces mesures à ces fins.

De plus, la direction présente certaines mesures et données ajustées, notamment le bénéfice d'exploitation, le BAIIA et le bénéfice net, afin de fournir aux investisseurs et aux analystes des paramètres de performance d'un exercice à l'autre plus facilement comparables que les mesures de base en ne tenant pas compte de certains éléments. Ces éléments peuvent avoir une incidence sur l'analyse des tendances en matière de performance ainsi que sur la comparabilité des principaux résultats financiers de la Société. En excluant ces éléments, la direction ne sous-entend pas qu'il s'agit d'éléments non récurrents.

15.1 Mesures financières

Les mesures financières non conformes aux PCGR ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire utile aux investisseurs et aux analystes. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne devraient pas être prises en compte isolément ou comme substitut aux autres mesures liées à la performance calculées selon les PCGR. Les mesures non conformes aux PCGR utilisées par la Société figurant dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit :

- L'ajustement relatif à l'exclusivité liée au commerce électronique tient compte de l'incidence de la résiliation anticipée de l'entente d'exclusivité mutuelle avec Ocado, qui a entraîné une charge hors trésorerie liée à la dépréciation d'un actif incorporel.
- L'ajustement relatif à la restructuration comprend les coûts engagés pour planifier et mettre en place les stratégies visant à optimiser l'entreprise et à améliorer son efficacité, y compris les indemnités de départ, les honoraires professionnels et les coûts liés aux départs volontaires des employés.
- L'ajustement relatif à l'incident lié à la cybersécurité comprend l'incidence des coûts directs supplémentaires, tels que la freinte des stocks, les coûts de remise en état du matériel et des logiciels, les honoraires juridiques et professionnels, les coûts de main-d'œuvre et les recouvrements d'assurance. La direction est d'avis que l'ajustement relatif à l'incident lié à la cybersécurité donne une représentation économique utile des activités sous-jacentes aux fins de comparaison. L'ajustement exclut l'estimation faite par la direction de l'incidence financière complète de l'incident lié à la cybersécurité, car il ne tient pas compte de l'incidence sur le bénéfice net de la baisse estimative des ventes et de l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident en raison de la perte provisoire des outils de planification avancée, de maximisation promotionnelle et de gestion des produits frais, de la fermeture temporaire des services de pharmacie et de l'incapacité temporaire des clients d'échanger des cartes-cadeaux et des points de fidélité.
- L'ajustement relatif à la vente des postes d'essence dans l'Ouest canadien tient compte de l'incidence du profit tiré de la vente, qui comprend le prix d'achat, moins la sortie des immobilisations corporelles et du goodwill, les honoraires juridiques et professionnels ainsi que les répercussions des résiliations de contrats de location.
- L'ajustement relatif à l'intégration de Grocery Gateway comprend l'incidence de la sortie d'actifs liée au nom commercial, aux actifs des installations, aux indemnités de départ, aux coûts liés aux projets de TI et aux autres coûts.
- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes. La direction est d'avis que le coût des ventes est un indicateur utile pour surveiller la rentabilité de produits en particulier. Le profit brut est un indicateur complémentaire permettant d'évaluer la performance d'exploitation et la rentabilité sous-jacentes.

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du profit brut sur une base consolidée :

	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Période de 13 semaines close le 6 mai 2023
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Ventes	7 637 \$	7 412 \$	7 408 \$
Coût des ventes	5 528	5 406	5 449
Profit brut	2 109 \$	2 006 \$	1 959 \$

	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Ventes	31 277 \$	30 733 \$	30 478 \$
Coût des ventes	22 895	22 662	22 685
Profit brut	8 382 \$	8 071 \$	7 793 \$

- Le bénéfice d'exploitation ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces éléments sont exclus afin de permettre une meilleure comparaison des résultats d'exploitation courants d'une période à l'autre. Le bénéfice d'exploitation ajusté est rapproché du bénéfice d'exploitation dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ».
- Le BAIIA s'entend du calcul du bénéfice net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. La direction est d'avis que le BAIIA constitue un indicateur complémentaire permettant d'évaluer la rentabilité et la capacité sous-jacente de la Société à générer des liquidités grâce aux flux de trésorerie d'exploitation.

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du bénéfice net et du BAIIA du secteur de la vente au détail de produits alimentaires et sur une base consolidée :

	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025			Période de 13 semaines close le 4 mai 2024			Période de 13 semaines close le 6 mai 2023		
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Vente au détail de produits alimentaires	Placements et autres activités	Total	Vente au détail de produits alimentaires	Placements et autres activités	Total	Vente au détail de produits alimentaires	Placements et autres activités	Total
Bénéfice net	175 \$	3 \$	178 \$	151 \$	5 \$	156 \$	169 \$	19 \$	188 \$
Charge d'impôt sur le résultat	58	2	60	57	5	62	68	(4)	64
Charges financières, montant net	74	1	75	72	2	74	68	2	70
Bénéfice d'exploitation	307	6	313	280	12	292	305	17	322
Amortissement des immobilisations corporelles	255	-	255	236	(1)	235	237	-	237
Amortissement des immobilisations incorporelles	31	-	31	30	-	30	34	-	34
BAIIA	593 \$	6 \$	599 \$	546 \$	11 \$	557 \$	576 \$	17 \$	593 \$

	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025			Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024			Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023		
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Vente au détail de produits alimentaires	Placements et autres activités	Total	Vente au détail de produits alimentaires	Placements et autres activités	Total	Vente au détail de produits alimentaires	Placements et autres activités	Total
Bénéfice net	705 \$	41 \$	746 \$	750 \$	13 \$	763 \$	652 \$	76 \$	728 \$
Charge d'impôt sur le résultat	239	10	249	240	26	266	225	12	237
Charges financières, montant net	290	4	294	275	7	282	263	4	267
Bénéfice d'exploitation	1 234	55	1 289	1 265	46	1 311	1 140	92	1 232
Amortissement des immobilisations corporelles	1 002	-	1 002	950	-	950	916	-	916
Amortissement des immobilisations incorporelles	118	-	118	121	-	121	115	-	115
BAIIA	2 354 \$	55 \$	2 409 \$	2 336 \$	46 \$	2 382 \$	2 171 \$	92 \$	2 263 \$

- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces éléments sont exclus afin de permettre une meilleure comparaison des résultats d'exploitation courants d'une période à l'autre. Le BAIIA ajusté est rapproché du BAIIA dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ».
- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti et de la charge d'intérêts sur les obligations locatives. La direction est d'avis que la charge d'intérêts donne une mesure fidèle de la charge au titre du service de la dette de la Société, compte non tenu des produits financiers correspondants.

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement des charges financières, déduction faite de la charge d'intérêts :

	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Période de 13 semaines close le 6 mai 2023
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Charges financières, montant net	75 \$	74 \$	70 \$
Plus : produits financiers, compte non tenu des produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location	2	2	2
Moins : charges financières liées aux régimes de retraite, montant net	(1)	(2)	(3)
Moins : charge de désactualisation liée aux provisions	-	(1)	-
Charge d'intérêts	76 \$	73 \$	69 \$

	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Charges financières, montant net	294 \$	282 \$	267 \$
Plus : produits financiers, compte non tenu des produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location	10	8	5
Moins : charges financières liées aux régimes de retraite, montant net	(7)	(7)	(8)
Moins : charge de désactualisation liée aux provisions	(2)	(2)	(1)
Charge d'intérêts	295 \$	281 \$	263 \$

- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces éléments sont exclus afin de permettre une comparaison utile des résultats d'exploitation courants d'une période à l'autre. Le bénéfice net ajusté fait l'objet d'un rapprochement dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ».
- Le RPA ajusté (après dilution) s'entend du bénéfice net ajusté, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution.
- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des modifications et des résiliations de contrats de location, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles, des intérêts payés et des paiements d'obligations locatives, déduction faite des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement. La direction utilise les flux de trésorerie disponibles comme mesure pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le versement de dividendes et d'autres activités de financement et d'investissement. Les flux de trésorerie disponibles sont rapprochés des mesures conformes aux PCGR présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie et dans la rubrique intitulée « Flux de trésorerie disponibles » du présent rapport de gestion.
- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les billets à payer, les facilités de crédit et les obligations locatives. La direction est d'avis que la dette consolidée représente la mesure la plus pertinente du total des obligations financières de la Société aux termes desquelles elle paie des intérêts.
- Le capital total s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau qui suit présente le rapprochement de la dette consolidée et du capital total de la Société avec les mesures conformes aux PCGR :

	3 mai 2025	4 mai 2024	6 mai 2023
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	225 \$	114 \$	101 \$
Dette à long terme	857	982	911
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an	597	585	564
Obligations locatives à long terme	5 785	5 680	5 621
Dette consolidée	7 464	7 361	7 197
Total des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	5 410	5 341	5 200
Capital total	12 874 \$	12 702 \$	12 397 \$

15.2 Rapprochement des ajustements liés au secteur de la vente au détail de produits alimentaires

Les tableaux qui suivent font état de l'ajustement du bénéfice d'exploitation, du BAIIA et du bénéfice net d'Empire, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, pour exclure certains éléments afin d'améliorer l'analyse de la performance. Ces éléments sont exclus afin de permettre une meilleure comparaison des résultats d'exploitation courants d'une période à l'autre.

(en millions de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Comparaison entre l'exercice 2025 et l'exercice 2024 Variation en \$
Bénéfice d'exploitation	1 234 \$	1 265 \$	1 140 \$	(31) \$
Ajustements				
Exclusivité liée au commerce électronique	12	-	-	12
Restructuration	2	72	-	(70)
Incident lié à la cybersécurité	-	(36)	46	36
Vente de postes d'essence dans l'Ouest canadien	-	(91)	-	91
Intégration de Grocery Gateway	-	-	13	-
	14	(55)	59	69
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 248 \$	1 210 \$	1 199 \$	38 \$

(en millions de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Comparaison entre l'exercice 2025 et l'exercice 2024 Variation en \$
BAIIA	2 354 \$	2 337 \$	2 171 \$	17 \$
Ajustements				
Exclusivité liée au commerce électronique	12	-	-	12
Restructuration	2	72	-	(70)
Incident lié à la cybersécurité	-	(36)	46	36
Vente de postes d'essence dans l'Ouest canadien	-	(91)	-	91
Intégration de Grocery Gateway	-	-	13	-
	14	(55)	59	69
BAIIA ajusté	2 368 \$	2 282 \$	2 230 \$	86 \$

(en millions de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Comparaison entre l'exercice 2025 et l'exercice 2024 Variation en \$
Bénéfice net	659 \$	712 \$	610 \$	(53) \$
Ajustements				
Exclusivité liée au commerce électronique	9	-	-	9
Restructuration	2	53	-	(51)
Incident lié à la cybersécurité	-	(25)	34	25
Vente de postes d'essence dans l'Ouest canadien	-	(72)	-	72
Intégration de Grocery Gateway	-	-	7	-
	11	(44)	41	55
Bénéfice net ajusté	670 \$	668 \$	651 \$	2 \$

15.3 Rapprochement des ajustements liés aux résultats d'exploitation trimestriels

Les tableaux qui suivent font état de l'ajustement du bénéfice d'exploitation, du BAIIA et du bénéfice net d'Empire, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, pour exclure certains éléments qui ne sont pas considérés comme représentatifs de la performance. Ces éléments sont exclus afin de permettre une meilleure comparaison des résultats d'exploitation courants d'une période à l'autre.

	Exercice 2025					Exercice 2024			
(en millions de dollars canadiens)	T4 (13 semaines) 3 mai 2025	T3 (13 semaines) 1 ^{er} févr. 2025	T2 (13 semaines) 2 nov. 2024	T1 (13 semaines) 3 août 2024	T4 (13 semaines) 4 mai 2024	T3 (13 semaines) 3 févr. 2024	T2 (13 semaines) 4 nov. 2023	T1 (13 semaines) 5 août 2023	
Bénéfice d'exploitation	313 \$	288 \$	319 \$	369 \$	292 \$	250 \$	312 \$	457 \$	
Ajustements									
Exclusivité liée au commerce électronique	-	-	-	12	-	-	-	-	
Restructuration	-	-	-	2	20	25	17	10	
Incident lié à la cybersécurité	-	-	-	-	(14)	-	(21)	(1)	
Vente de postes d'essence dans l'Ouest canadien	-	-	-	-	-	-	-	(91)	
	-	-	-	14	6	25	(4)	(82)	
Bénéfice d'exploitation ajusté	313 \$	288 \$	319 \$	383 \$	298 \$	275 \$	308 \$	375 \$	
Bénéfice d'exploitation	313 \$	288 \$	319 \$	369 \$	292 \$	250 \$	312 \$	457 \$	
Amortissement des immobilisations corporelles	255	248	253	246	235	241	238	236	
Amortissement des immobilisations incorporelles	31	28	29	30	30	31	29	31	
BAIIA	599 \$	564 \$	601 \$	645 \$	557 \$	522 \$	579 \$	724 \$	
Ajustements									
Exclusivité liée au commerce électronique	-	-	-	12	-	-	-	-	
Restructuration	-	-	-	2	20	25	17	10	
Incident lié à la cybersécurité	-	-	-	-	(14)	-	(21)	(1)	
Vente de postes d'essence dans l'Ouest canadien	-	-	-	-	-	-	-	(91)	
	-	-	-	14	6	25	(4)	(82)	
BAIIA ajusté	599 \$	564 \$	601 \$	659 \$	563 \$	547 \$	575 \$	642 \$	
Bénéfice net	173 \$	146 \$	173 \$	208 \$	149 \$	134 \$	181 \$	261 \$	
Ajustements									
Exclusivité liée au commerce électronique	-	-	-	9	-	-	-	-	
Restructuration	-	-	-	2	15	19	12	7	
Incident lié à la cybersécurité	-	-	-	-	(10)	-	(15)	-	
Vente de postes d'essence dans l'Ouest canadien	-	-	-	-	-	-	-	(72)	
	-	-	-	11	5	19	(3)	(65)	
Bénéfice net ajusté	173 \$	146 \$	173 \$	219 \$	154 \$	153 \$	178 \$	196 \$	

15.4 Données financières

Les données financières non conformes aux PCGR suivantes visent à fournir de l'information supplémentaire utile aux investisseurs et aux analystes. La direction se sert des données financières pour la prise de décisions, l'information de gestion, l'établissement des budgets et les prévisions. Les mesures qui figurent dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit par la Société :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière. La direction est d'avis que les ventes des magasins comparables constituent un indicateur complémentaire permettant d'évaluer les tendances en matière de ventes puisqu'il supprime l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins.

- La marge brute s'entend du profit brut, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge brute est un indicateur important de rentabilité et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel et l'environnement promotionnel du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un coût des ventes moins élevé en pourcentage des ventes.
- La marge du BAIIA s'entend du BAIIA, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge du BAIIA est un indicateur important de la performance et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel, l'environnement promotionnel et la structure de coûts du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un BAIIA plus élevé en pourcentage des ventes.
- La marge du BAIIA ajusté s'entend du BAIIA ajusté, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge du BAIIA ajusté est un indicateur important de la performance et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel, l'environnement promotionnel et la structure de coûts du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un BAIIA ajusté plus élevé en pourcentage des ventes.
- Le ratio de la dette consolidée sur le capital total s'entend de la dette consolidée, divisée par le capital total. La direction est d'avis que le ratio de la dette consolidée sur le capital total constitue une mesure qui permet d'analyser l'évolution de la structure du capital de la Société au fil du temps. Un ratio croissant indiquerait que la Société a recours à un montant accru de dette dans sa structure du capital.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté s'entend de la dette consolidée, divisée par le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la situation financière de la Société. Un ratio croissant indiquerait un accroissement de la dette de la Société par dollar de BAIIA ajusté généré.
- Le ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la couverture de la charge d'intérêts sur ses obligations financières. Un ratio croissant indiquerait que la Société génère un BAIIA ajusté plus élevé par dollar de charge d'intérêts, ce qui se traduirait par une couverture des intérêts plus élevée.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.
- Le rendement des capitaux propres s'entend du résultat net pour l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère, divisé par les capitaux propres moyens. La direction est d'avis que le rendement des capitaux propres constitue un indicateur complémentaire pour évaluer la rentabilité de la Société.

Le tableau qui suit présente le calcul de la valeur comptable de l'action ordinaire d'Empire :

<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024	6 mai 2023
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	5 410 \$	5 341 \$	5 200 \$
Actions en circulation (de base)	233,9	248,0	258,8
Valeur comptable par action ordinaire	23,13 \$	21,54 \$	20,09 \$

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à www.empireco.ca, ou le site Web de SEDAR+ pour consulter les dépôts réglementaires canadiens, à www.sedarplus.ca.

Approuvé par le conseil d'administration le 18 juin 2025.
Stellarton (Nouvelle-Écosse) Canada

États financiers consolidés

Le 3 mai 2025

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	47
Rapport de l'auditeur indépendant	48
États consolidés de la situation financière	53
États consolidés du résultat net	54
États consolidés du résultat global	55
États consolidés des variations des capitaux propres	56
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	57
Notes annexes	
Note 1 Entité présentant l'information financière	58
Note 2 Mode de préparation	58
Note 3 Résumé des méthodes comptables significatives	59
Note 4 Stocks	68
Note 5 Contrats de location et autres créances	68
Note 6 Actifs détenus en vue de la vente	68
Note 7 Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	68
Note 8 Immobilisations corporelles	71
Note 9 Contrats de location	72
Note 10 Immeubles de placement	75
Note 11 Immobilisations incorporelles	76
Note 12 Goodwill	77
Note 13 Impôt sur le résultat	78
Note 14 Provisions	80
Note 15 Dette à long terme	81
Note 16 Autres passifs non courants	82
Note 17 Avantages sociaux futurs	82
Note 18 Capital-actions	86
Note 19 Information sectorielle	88
Note 20 Autres produits	89
Note 21 Charges au titre des avantages du personnel	89
Note 22 Charges financières, montant net	89
Note 23 Résultat par action	90
Note 24 Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie	90
Note 25 Acquisitions d'entreprises	90
Note 26 Garanties, engagements et éventualités	91
Note 27 Instruments financiers	92
Note 28 Rémunération fondée sur des actions	95
Note 29 Transactions entre parties liées	96
Note 30 Gestion du capital	97
Note 31 Événements postérieurs à la date de clôture	98

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de la préparation des états financiers consolidés présentés dans ce rapport annuel ainsi que de toute autre information présentée. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS Accounting Standards ») et reflètent les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction.

Toutes les autres informations financières dans le rapport sont conformes à celles que contiennent les états financiers consolidés.

La direction de la Société a établi et elle maintient un système de contrôle interne qui fournit l'assurance raisonnable quant à l'intégrité des états financiers consolidés, la protection des actifs de la Société, ainsi que la prévention et la détection de l'information financière frauduleuse.

Le conseil d'administration, par l'entremise de son comité d'audit, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Le comité d'audit, dont le président et les membres sont uniquement des administrateurs indépendants de la Société et n'ayant aucun lien avec celle-ci, rencontre les dirigeants chargés de la gestion financière et les auditeurs externes à intervalles réguliers afin de s'assurer de la présentation fidèle et de l'intégrité de l'information financière ainsi que de la protection des actifs. Le comité d'audit soumet ses constatations au conseil d'administration afin que ce dernier puisse en tenir compte au moment d'approuver les états financiers consolidés annuels destinés aux actionnaires.

Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès au comité d'audit.

Cordialement,

Signé « Michael Medline »

Michael Medline
Président et chef de la direction

Le 18 juin 2025

Signé « Constantine Pefanis »

Constantine Pefanis
Vice-président exécutif et chef de la direction financière

Le 18 juin 2025



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires d'Empire Company Limited

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Empire Company Limited et de ses filiales (collectivement, la « Société ») au 3 mai 2025 et au 4 mai 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines clos le 3 mai 2025 et le 4 mai 2024, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 3 mai 2025 et au 4 mai 2024;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices de 52 semaines clos le 3 mai 2025 et le 4 mai 2024;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices de 52 semaines clos le 3 mai 2025 et le 4 mai 2024;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices de 52 semaines clos le 3 mai 2025 et le 4 mai 2024;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines clos le 3 mai 2025 et le 4 mai 2024;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Cogswell Tower, 2000 Barrington Street, bureau 1101, Halifax (Nouvelle-Écosse) Canada B3J 3K1
Tél. : +1 902 491-7400, Téléc. : +1 902 422-1166, Téléc. courriel : ca_halifax_main_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de l'exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
Comptabilisation des remises de fournisseurs <i>Voir la note 2 f), Mode de préparation (Remises de fournisseurs) et la note 3 x), Résumé des méthodes comptables significatives (Remises de fournisseurs), des états financiers consolidés.</i> La Société reçoit des remises de certains fournisseurs dont les produits sont achetés en vue de la revente. Les ententes avec les fournisseurs comprennent des remises liées au volume, des escomptes sur achats, des coûts de présentation et d'autres remises. La Société comptabilise ces remises comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes. Le nombre et la diversité des ententes avec les fournisseurs peuvent rendre complexe pour la direction la question de déterminer les obligations de prestation liées aux remises de fournisseurs ainsi que leur comptabilisation subséquente. Par conséquent, le jugement de la direction est nécessaire. Nous avons considéré cette question comme une question clé de l'audit en raison du nombre d'opérations liées aux remises de fournisseurs et des diverses modalités des ententes avec les fournisseurs, qui rendent la comptabilisation des remises de fournisseurs plus complexe et nécessitent le jugement de la direction. Ces éléments ont donné lieu à un niveau élevé de jugement et d'effort de la part de l'auditeur dans l'application des procédures et l'évaluation des éléments probants.	Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : • Tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles relatifs à la comptabilisation des remises de fournisseurs, y compris l'approbation de la direction des ententes avec les fournisseurs, ainsi que le suivi du classement chronologique des créances liées aux remises de fournisseurs. • Pour un échantillon d'opérations liées aux remises de fournisseurs comptabilisées au cours de l'exercice de 52 semaines, évaluer le caractère raisonnable de l'évaluation faite par la direction pour établir que les obligations de prestation associées aux remises de fournisseurs ont été remplies, en procédant comme suit : – Évaluer les modalités des ententes avec les fournisseurs et rapprocher les montants comptabilisés avec les ententes avec les fournisseurs, les pièces justificatives internes, les encaissements/règlements nets correspondants et toute correspondance connexe avec les fournisseurs. • Pour un échantillon de créances liées aux remises de fournisseurs à la date de clôture, évaluer le caractère raisonnable de l'évaluation faite par la direction pour établir que les obligations de prestation associées aux remises de fournisseurs ont été remplies, en procédant comme suit :



Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
	- Évaluer les modalités des ententes avec les fournisseurs et rapprocher les montants comptabilisés avec les ententes avec les fournisseurs, les pièces justificatives internes et toute correspondance connexe avec les fournisseurs et, s'il y a lieu, recalculer le montant comptabilisé. - Retracer les montants sur les encaissements/règlements nets après la date de clôture, s'il y a lieu. - Tenir compte des réclamations de fournisseurs en cours à compter de la date de clôture, s'il y a lieu. • Évaluer le classement chronologique des créances liées aux remises de fournisseurs à la date de clôture. • Tenir compte des notes de crédit émises après la date de clôture.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société de poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société de poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Adam Boutros.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Halifax (Nouvelle-Écosse)

Le 18 juin 2025

États consolidés de la situation financière (en millions de dollars canadiens)		3 mai 2025	4 mai 2024
	Note		
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		285 \$	260 \$
Créances		668	678
Stocks	4	1 833	1 772
Charges payées d'avance		173	162
Contrats de location et autres créances	5	121	115
Actif d'impôt exigible		54	70
Actifs détenus en vue de la vente	6	-	47
Total des actifs courants		3 134	3 104
Actifs non courants			
Contrats de location et autres créances	5	636	601
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	7	720	688
Autres actifs		44	39
Immobilisations corporelles	8	3 675	3 565
Actifs au titre des droits d'utilisation	9	4 964	4 918
Immeubles de placement	10	162	158
Immobilisations incorporelles	11	1 359	1 348
Goodwill	12	2 055	2 064
Actifs d'impôt différé	13	270	305
Total de l'actif		17 019 \$	16 790 \$
PASSIF			
Passifs courants			
Fournisseurs et charges à payer		3 122 \$	3 034 \$
Passif d'impôt exigible		73	104
Provisions	14	46	54
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	15	225	114
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an	9	597	585
Tranche des autres obligations échéant à moins d'un an	16	33	-
Total des passifs courants		4 096	3 891
Passifs non courants			
Provisions	14	34	48
Dette à long terme	15	857	982
Obligations locatives à long terme	9	5 785	5 680
Autres passifs non courants	16	279	295
Avantages sociaux futurs	17	162	160
Passifs d'impôt différé	13	262	265
Total du passif		11 475	11 321
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société			
Capital-actions	18	1 660	1 779
Surplus d'apport		30	56
Résultats non distribués		3 697	3 485
Cumul des autres éléments du résultat global		23	21
Total des capitaux propres attribuable aux propriétaires de la Société		5 410	5 341
Participations ne donnant pas le contrôle		134	128
Total des capitaux propres		5 544	5 469
Total du passif et des capitaux propres		17 019 \$	16 790 \$

Se reporter aux notes annexes.

Au nom du conseil,

(signé) « James Dickson »

Administrateur

(signé) « Michael Medline »

Administrateur

États consolidés du résultat net (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)		Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024
	Note		
Ventes	19	31 277 \$	30 733 \$
Autres produits	20	90	180
Quote-part du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	7	68	51
Charges d'exploitation			
Coût des ventes		22 895	22 662
Frais de vente et charges administratives		7 251	6 991
Bénéfice d'exploitation		1 289	1 311
Charges financières, montant net	22	294	282
Bénéfice avant impôt sur le résultat		995	1 029
Charge d'impôt sur le résultat	13	249	266
Bénéfice net		746 \$	763 \$
Bénéfice de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		700 \$	726 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		46	37
		746 \$	763 \$
Résultat par action	23		
De base		2,94 \$	2,92 \$
Après dilution		2,93 \$	2,92 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en millions	23		
De base		237,9	248,0
Après dilution		238,6	248,4

Se reporter aux notes annexes.

États consolidés du résultat global (en millions de dollars canadiens)	Note	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024
Bénéfice net		746 \$	763 \$
Autres éléments du résultat global, montant net			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net			
Profits latents sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (déduction faite de l'impôt)	13	3	2
Quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (déduction faite de l'impôt)	13	(1)	(1)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Pertes actuarielles sur les régimes à prestations définies (déduction faite de l'impôt)	13 et 17	(8)	(2)
Total des autres éléments du résultat global, montant net		(6)	(1)
Résultat global		740 \$	762 \$
Résultat global de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		694 \$	725 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		46	37
		740 \$	762 \$

Se reporter aux notes annexes.

États consolidés des variations des capitaux propres
(en millions de dollars canadiens)

	Note	Attribuable aux propriétaires de la Société					Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Capital-actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total attribuable aux propriétaires de la Société		
Solde au 4 mai 2024		1 779 \$	56 \$	21 \$	3 485 \$	5 341 \$	128 \$	5 469 \$
Bénéfice net		-	-	-	700	700	46	746
Autres éléments du résultat global		-	-	2	(8)	(6)	-	(6)
Résultat global de l'exercice		-	-	2	692	694	46	740
Dividendes versés	18	-	-	-	(190)	(190)	(2)	(192)
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	18	-	-	-	(2)	(2)	2	-
Rémunération fondée sur des actions, montant net		9	(26)	-	-	(17)	-	(17)
Rachat d'actions ordinaires	18	(128)	-	-	(272)	(400)	-	(400)
Impôt au rachat d'actions ordinaires	18	-	-	-	(11)	(11)	-	(11)
Transactions portant sur les capitaux propres avec des entités structurées		-	-	-	-	-	(32)	(32)
Réévaluation des options de vente		-	-	-	(5)	(5)	(8)	(13)
Transactions avec les propriétaires		(119)	(26)	-	(480)	(625)	(40)	(665)
Solde au 3 mai 2025		1 660 \$	30 \$	23 \$	3 697 \$	5 410 \$	134 \$	5 544 \$

	Note	Attribuable aux propriétaires de la Société					Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Capital-actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total attribuable aux propriétaires de la Société		
Solde au 6 mai 2023		1 915 \$	50 \$	20 \$	3 216 \$	5 201 \$	136 \$	5 337 \$
Bénéfice net		-	-	-	726	726	37	763
Autres éléments du résultat global		-	-	1	(2)	(1)	-	(1)
Résultat global de l'exercice		-	-	1	724	725	37	762
Dividendes versés	18	-	-	-	(180)	(180)	(2)	(182)
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	18	-	-	-	(2)	(2)	2	-
Rémunération fondée sur des actions, montant net		-	6	-	-	6	-	6
Rachat d'actions ordinaires	18	(136)	-	-	(264)	(400)	-	(400)
Transactions portant sur les capitaux propres avec des entités structurées		-	-	-	-	-	(36)	(36)
Réévaluation/exercice des options de vente		-	-	-	(9)	(9)	(9)	(18)
Transactions avec les propriétaires		(136)	6	-	(455)	(585)	(45)	(630)
Solde au 4 mai 2024		1 779 \$	56 \$	21 \$	3 485 \$	5 341 \$	128 \$	5 469 \$

Se reporter aux notes annexes.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie (en millions de dollars canadiens)		Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024
	Note		
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		746 \$	763 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles		1 002	950
Charge d'impôt sur le résultat		249	266
Charges financières, montant net	22	294	282
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles		118	121
Profits nets sur la sortie d'actifs nets	20	(57)	(108)
Profits nets sur les modifications et les résiliations de contrats de location	20	(18)	(39)
Pertes de valeur d'actifs non financiers, montant net		14	-
Pertes de valeur d'actifs non courants		3	-
Dotation aux amortissements d'éléments différés		1	1
Quote-part du résultat d'autres entités, déduction faite des distributions reçues		(3)	19
Avantages sociaux futurs		(9)	(9)
(Diminution) augmentation des provisions à long terme		(16)	4
Rémunération fondée sur des actions		16	9
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	24	27	(80)
Impôt sur le résultat payé, montant net		(240)	(106)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		2 127	2 073
Activités d'investissement			
Augmentation des placements en titres de capitaux propres	7	(26)	(6)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement		(640)	(705)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(137)	(94)
Produit de la sortie d'actifs		127	146
Produit des modifications et des résiliations de contrats de location	29	22	34
Contrats de location et autres créances, montant net		(22)	(48)
Autres actifs		(8)	(12)
Autres passifs		4	(2)
Acquisitions d'entreprises	25	(15)	(19)
Paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement		96	94
Intérêts reçus		2	3
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(597)	(609)
Activités de financement			
Émission de titres d'emprunt à long terme		98	97
Prélèvements sur la facilité de crédit non renouvelable		120	-
Remboursements sur la dette à long terme		(94)	(100)
(Remboursements) prélèvements sur les facilités de crédit, montant net		(138)	86
Intérêts versés		(59)	(50)
Paiements au titre des obligations locatives (capital)		(548)	(527)
Paiements au titre des obligations locatives (intérêts)		(260)	(241)
Rachat d'actions ordinaires	18	(400)	(400)
Dividendes versés		(192)	(181)
Participations ne donnant pas le contrôle	27	(32)	(109)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(1 505)	(1 425)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		25	39
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		260	221
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		285 \$	260 \$

Se reporter aux notes annexes.

Note 1 Entité présentant l'information financière

Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») est une société canadienne dont les principales activités touchent la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. La Société est constituée au Canada et son siège social est situé au 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0. Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 3 mai 2025 comprennent les comptes d'Empire, de toutes les filiales, y compris ceux de sa filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys »), Sobeys Capital Incorporated et Farm Boy, détenue à 51 % par Longo's, et de certaines entreprises considérées comme des entités structurées sur lesquelles la Société exerce un contrôle autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Les participations qui confèrent à la Société une influence notable et ses coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Au 3 mai 2025, la Société exerçait ses activités dans deux secteurs à présenter, soit la « Vente au détail de produits alimentaires » et les « Placements et autres activités », comme il est décrit à la note 19, « Information sectorielle ». Les activités de la Société dans le secteur de la vente au détail de produits alimentaires subissent l'incidence de facteurs saisonniers et dépendent aussi des périodes de fêtes. L'exercice de la Société se termine le premier samedi de mai.

Note 2 Mode de préparation

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été établies par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité ») et sont présentés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Les montants comparatifs ont été arrondis au million le plus près afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration le 18 juin 2025.

Utilisation d'estimations, de jugements et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction effectue des estimations, pose des jugements et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées pour la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et pour toute période future touchée.

La Société recourt à son jugement pour évaluer la pertinence de la consolidation des entités structurées, la pertinence de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence pour ses participations dans des entreprises affiliées et des coentreprises, le taux d'actualisation, l'établissement des composantes détaillées des immobilisations corporelles, la détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »), le repérage d'indices de dépréciation des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles et du goodwill, l'évaluation des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives et des remises de fournisseurs et la comptabilisation des provisions ainsi que les options d'achat et de vente visant les participations ne donnant pas le contrôle.

Les estimations, les jugements et les hypothèses qui pourraient avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés plus loin. Les estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

a) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations et jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et ii) les stocks évalués au prix de détail et leur rajustement au coût.

b) Dépréciation des actifs non financiers

La direction a recours à des hypothèses lorsqu'elle évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs au titre des droits d'utilisation et les immeubles de placement. La direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer des estimations, ce qui pourrait se traduire par des ajustements importants des actifs non financiers de la Société au cours de périodes ultérieures. Les pertes de valeur et les reprises sont présentées dans les états financiers consolidés dans les notes 8, 9, 10, 11 et 12.

c) Contrats de location

Des estimations et des jugements sont formulés lors de l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre des droits d'utilisation. Les hypothèses clés concernent notamment la détermination des taux d'actualisation et les attentes quant à la durée du contrat de location. Les actifs au titre des droits d'utilisation et les obligations locatives sont présentés en détail à la note 9.

d) Impôt sur le résultat

La direction formule des hypothèses lorsqu'elle évalue la date et la reprise des différences temporaires et estime les produits futurs de la Société afin de déterminer l'impôt sur le résultat exigible et différé qu'elle doit comptabiliser. Des jugements sont également posés par la direction lors de l'interprétation des règles fiscales dans les pays où la Société exerce ses activités. La note 13 apporte des précisions sur la charge d'impôt sur le résultat exigible et différé, ainsi que sur les actifs et les passifs d'impôt différé.

e) Provisions

Des estimations et des hypothèses sont utilisées pour calculer les provisions lorsque la Société estime les flux de trésorerie futurs attendus relativement à l'obligation et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié.

f) Remises de fournisseurs

La Société a conclu des contrats d'approvisionnement comportant diverses modalités relatives à l'achat de biens destinés à la revente, dont certains prévoient des remises liées au volume, des remises sur achat, des remises d'exclusivité et d'autres remises et allocations. Des estimations et des jugements sont nécessaires lorsque l'obtention de remises est conditionnelle à ce que la Société respecte des conditions de performance précises liées à l'achat de produits et détermine si ces conditions ont été respectées. Ces estimations comprennent des estimations concernant l'atteinte d'objectifs en matière de volume convenus.

g) Avantages sociaux futurs

La comptabilisation des coûts des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi nécessite le recours à plusieurs hypothèses. Les obligations au titre des régimes de retraite sont fondées sur les conditions actuelles du marché de même que sur des données actuarielles telles que l'évolution des coûts médicaux, les taux de mortalité et les futures augmentations de salaire. Une analyse de sensibilité et plus de détails sur les principales hypothèses utilisées pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite et les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont présentés à la note 17.

h) Options d'achat et de vente de participations ne donnant pas le contrôle

La Société a recours au jugement et à des estimations pour évaluer les options d'achat et de vente de participations ne donnant pas le contrôle conclues dans le cadre d'acquisitions d'entreprises. Le calcul des multiples de capitalisation comporte plusieurs aspects, y compris l'estimation des flux de trésorerie et des taux d'actualisation.

Note 3 Résumé des méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives présentées ci-après ont été appliquées de la même manière aux fins de l'établissement des états financiers consolidés de toutes les périodes présentées.

a) Méthode de consolidation

Les états financiers de la Société comprennent les comptes de la Société et de toutes ses filiales jusqu'à la date de clôture de l'information financière. Les filiales, y compris les entités structurées, sont toutes les entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements d'une entité. La Société réévalue le contrôle sur une base régulière. Toutes les filiales ont une date de clôture tombant dans les six semaines suivant la date de clôture de la Société. Au besoin, des ajustements ont été apportés afin de tenir compte des transactions effectuées entre la date de clôture de la Société et celle de ses filiales.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la Société qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la Société, cette dernière arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la Société ont été établies selon des clauses qui imposent certaines limites au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la Société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Toutes les transactions, tous les soldes, tous les produits et toutes les charges intragroupe sont éliminés au moment de l'établissement des états financiers consolidés.

Le bénéfice ou la perte et les autres éléments du résultat global des filiales acquises ou cédées au cours de la période sont comptabilisés à compter de la date de prise d'effet de l'acquisition, ou jusqu'à la date de prise d'effet de la cession, selon le cas.

Une participation ne donnant pas le contrôle représente la quote-part du résultat ainsi que des actifs nets d'une filiale donnée qui n'est pas détenue par la Société. Si les pertes d'une filiale applicables à une participation ne donnant pas le contrôle excèdent la participation ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres de la filiale, l'excédent est affecté à la participation ne donnant pas le contrôle, sauf dans la mesure où la participation majoritaire a une obligation exécutoire et est capable de couvrir les pertes (à l'exception des cas décrits à la note 3 j)).

b) Acquisitions d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La méthode de l'acquisition comporte la comptabilisation des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les passifs éventuels, qu'ils aient été ou non comptabilisés dans les états financiers avant l'acquisition. Les actifs et les passifs identifiables et les passifs éventuels de l'entreprise acquise qui réunissent les conditions de comptabilisation selon la norme internationale d'information financière (*International Financial Reporting Standard*, ou « IFRS ») IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des éléments suivants : i) les actifs ou les passifs d'impôt différé et les passifs ou les actifs liés aux accords relatifs aux avantages du personnel, comptabilisés et évalués selon les Normes comptables internationales (« IAS ») 12 *Impôts sur le résultat* et IAS 19 *Avantages du personnel* respectivement; ii) les actifs au titre des droits d'utilisation et les obligations locatives découlant des contrats de location selon IFRS 16 *Contrats de location* aux termes desquels l'entreprise acquise est preneur; et iii) les actifs (ou un groupe d'actifs destiné à être cédé) qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente selon IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, évalués et comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de vente. Le goodwill découlant des acquisitions est comptabilisé comme un actif et représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part de la Société des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date de l'acquisition. Tout excédent des actifs nets identifiables par rapport au coût d'acquisition est comptabilisé en résultat net immédiatement après l'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

c) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis aux cours de change moyens de la période. Les profits et les pertes cumulés découlant de la conversion sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires sont convertis au cours de change historique à la date de transaction. Les profits ou les pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change moyen pour l'exercice.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements garantis échéant à moins de 90 jours à compter de la date d'acquisition, ainsi que les placements garantis très liquides qui sont rachetables à vue, en trésorerie, sans pénalité.

e) Stocks

Les stocks en entrepôt sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks de détail sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi en fonction du coût moyen pondéré ou de la méthode du prix de détail. La méthode du prix de détail utilise le prix de vente prévu diminué d'une marge bénéficiaire normale, sur la base du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend les coûts directement imputables et il inclut le prix d'achat et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels que les frais de transport. Le coût est diminué de la valeur des remises des fournisseurs. La Société estime la valeur nette de réalisation selon le montant auquel elle prévoit vendre les stocks, en tenant compte des fluctuations saisonnières du prix de vente au détail et en déduisant les coûts qu'elle estime devoir engager pour les vendre. Les stocks sont dépréciés jusqu'à leur valeur nette de réalisation lorsque la Société considère que leur coût n'est pas recouvrable en raison de l'obsolescence, de dommages ou de la baisse permanente du prix de vente. Lorsque les circonstances ayant préalablement incité la Société à déprécier les stocks en deçà de leur coût n'existent plus ou lorsqu'une hausse du prix de détail est manifeste, la réduction de valeur précédemment comptabilisée est reprise. Les coûts qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les frais d'entreposage et les frais généraux administratifs, sont expressément exclus du coût des stocks et sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

f) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net se compose de la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible non comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à recouvrer auprès de l'administration fiscale ou les montants à verser à celle-ci relativement à la période écoulée et aux périodes antérieures, non encore réglés à la date de clôture de l'information financière. L'impôt exigible est l'impôt qui devrait être à payer sur le bénéfice imposable de l'exercice, calculé aux taux adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière. Il reflète les ajustements pour tenir compte de l'impôt qui devrait être payé ou recouvré au titre des périodes antérieures. Lorsque le montant de l'impôt à payer ou à recouvrer est incertain, la Société établit des provisions selon le montant le plus probable du passif ou du recouvrement. L'impôt exigible est calculé selon les taux d'impôt et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation.

La Société comptabilise l'impôt différé selon la méthode axée sur le bilan sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé lors de la comptabilisation initiale du goodwill, ou lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, sauf si la transaction connexe est une acquisition d'entreprise ou touche le bénéfice imposable ou comptable. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt quasi adoptés qui s'appliqueront lorsque les montants devraient être réglés. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'il pourra être imputé au bénéfice imposable futur. L'évaluation de la probabilité de bénéfice imposable futur pour lequel les actifs d'impôt différé peuvent être utilisés est fondée sur les dernières prévisions budgétaires approuvées de la Société, qui sont rajustées pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et des limites précises établies pour l'utilisation de toute perte ou de tout crédit d'impôt inutilisé. Si des prévisions positives relatives au bénéfice imposable indiquent l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, en particulier s'il peut être utilisé indéfiniment, cet actif d'impôt différé est habituellement comptabilisé en entier. La comptabilisation des actifs d'impôt différé, assujettis à certaines limites juridiques ou économiques ou à des incertitudes, est évaluée individuellement par la direction selon des faits et des cas précis.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsque la Société a un droit et l'intention de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible auprès de la même administration fiscale. Les variations des actifs et des passifs d'impôt différé sont comptabilisées comme composantes des produits et des charges dans le résultat net, sauf lorsqu'elles se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (par exemple, les profits et pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie), ou directement dans les capitaux propres.

g) Actifs détenus en vue de la vente

Les immobilisations corporelles détenues afin d'être vendues sont reclassées en tant qu'actifs détenus en vue de la vente dans les états consolidés de la situation financière lorsque la vente devient hautement probable. On prévoit vendre ces actifs dans les 12 mois. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

h) Participations dans des entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas et qui n'est pas une participation dans une coentreprise. Le contrôle est réévalué sur une base continue. Les participations dans des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations acquises dans les entreprises associées sont également assujetties à la méthode de l'acquisition, comme il a été expliqué précédemment. Cependant, tout goodwill ou ajustement de la juste valeur attribuable à la quote-part de la Société dans les entreprises associées est inclus dans le montant comptabilisé comme participations dans les entreprises associées.

Toute modification ultérieure de la quote-part de la Société des capitaux propres de l'entreprise associée est comptabilisée dans la valeur comptable de la participation. Les variations découlant des résultats générés par l'entreprise associée sont présentées dans la quote-part du résultat tiré des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les états consolidés du résultat net de la Société. Ces variations comprennent l'amortissement ou la dépréciation ultérieurs des ajustements de la juste valeur des actifs et des passifs.

Les variations découlant du résultat de l'entreprise associée ou des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres de l'entreprise associée sont comptabilisées dans le résultat net ou les capitaux propres de la Société, le cas échéant. Toutefois, si la quote-part de la Société des pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, y compris ses créances non garanties, la Société ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, sauf si elle a contracté une obligation légale ou implicite ou si elle a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, la Société ne recommence à comptabiliser sa quote-part de ces bénéfices qu'après avoir dépassé sa quote-part cumulée des pertes non comptabilisées.

Les profits latents et les pertes latentes sur des transactions réalisées entre la Société et ses entreprises associées sont éliminés jusqu'à concurrence de la participation de la Société dans celles-ci. Lorsque les pertes latentes sont éliminées, l'actif sous-jacent est également soumis à un test de dépréciation du point de vue de la Société.

À la date de clôture, la Société évalue s'il existe des indicateurs de dépréciation pour ses participations dans les entreprises associées. Pour les participations dans les entités ouvertes, la valeur comptable est comparée à la valeur de marché actuelle de la participation en fonction de son cours à la date de clôture. Pour les participations dans les entités fermées, la valeur d'utilité est déterminée en estimant la quote-part de la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés de la Société qui devraient être générés par l'entité émettrice. En cas de dépréciation, la valeur comptable de la participation de la Société est réduite à sa valeur recouvrable estimée, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Lors du processus d'évaluation des flux de trésorerie futurs, la direction formule des hypothèses sur la croissance future des profits. Ces hypothèses portent sur des situations et des événements futurs. Les résultats réels peuvent varier et entraîner des ajustements importants aux participations de la Société dans des entreprises associées au cours des exercices ultérieurs.

La date de clôture d'exercice est le 31 décembre pour toutes les entreprises associées déterminées par la Société. Aux fins des états financiers consolidés de fin d'exercice de la Société, les résultats des entreprises associées sont pris en compte en fonction des états financiers établis au 31 mars, et toute variation survenue entre le 31 mars et la clôture de l'exercice de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les résultats est prise en considération.

i) Participations dans des coentreprises

Les participations dans des coentreprises sont des partenariats aux termes desquels la Société et les autres parties à l'entente exercent un contrôle conjoint sur l'actif net du partenariat et ont par conséquent des droits à l'égard de cet actif net. Les participations dans des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ultérieurement comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

j) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Le classement et l'évaluation des actifs financiers sont effectués selon les catégories suivantes : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les actifs financiers qui ne sont pas désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale sont classés et évalués au coût amorti si les conditions suivantes sont réunies : i) ils sont détenus dans un modèle économique ayant pour but de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et ii) les modalités contractuelles de ces actifs donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les placements en titres de créance qui ne sont pas désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale sont classés et évalués à la JVAERG si les conditions suivantes sont réunies : i) ils sont détenus dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, et ii) les modalités contractuelles de ces actifs donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les placements en titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont classés et évalués à la JVRN. Les actifs financiers qui ne sont classés ni au coût amorti ni à la JVAERG sont classés et évalués à la JVRN. Le classement et l'évaluation des autres passifs financiers sont effectués selon les catégories suivantes : coût amorti et JVRN.

En général, les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués de la façon suivante :

Actif/passif	Classement et évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Contrats de location et autres créances	Coût amorti
Actifs et passifs financiers dérivés	JVRN
Autres actifs non dérivés	JVRN
Fournisseurs et charges à payer	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti
Autres passifs non courants (à l'exception de ce qui suit)	Coût amorti

Sobeys a conclu, avec les actionnaires détenant des participations ne donnant pas le contrôle de certaines filiales, des options d'achat et de vente qui donnent à la Société la possibilité d'acquérir la participation de ces derniers à compter de la date d'exercice sous réserve de certaines conditions. Par conséquent, la Société comptabilise un passif financier dans les autres passifs non courants à la valeur actualisée du montant à payer à l'exercice de l'option de vente applicable. Des ajustements de réévaluation sont comptabilisés dans les résultats non distribués. À la clôture de chaque période, les participations ne donnant pas le contrôle de ces filiales, y compris la quote-part du bénéfice attribuable à ces participations ne donnant pas le contrôle, sont décomptabilisées et portées en diminution du passif au titre de la participation ne donnant pas le contrôle connexe immédiatement avant la réévaluation de fin de période.

La dépréciation des actifs financiers est fondée sur les pertes de crédit attendues (les « PCA »). La Société comptabilise les corrections de valeur pour pertes sur les créances clients en se fondant sur les PCA pour la durée de vie des actifs évalués au coût amorti. La comptabilisation des corrections de valeur pour pertes se fait selon les PCA pour les 12 mois à venir pour les contrats de location et autres créances dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit des contrats de location et autres créances a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Société comptabilise les corrections de valeur pour pertes selon les PCA pour la durée de vie. La Société tient compte des événements passés, de la situation actuelle et des prévisions raisonnables et justifiables touchant la recouvrabilité pour déterminer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ou pour évaluer les PCA pour la durée de vie.

k) Couvertures

La Société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer l'exposition aux fluctuations des cours du change et des prix de l'énergie. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur du dérivé n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée dans le résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net au moment où l'élément couvert est comptabilisé dans le résultat net. Lorsqu'un instrument de couverture des flux de trésorerie arrive à échéance ou est cédé ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux conditions de la comptabilité de couverture, le profit cumulé ou la perte cumulée, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global à l'égard de la couverture, est reporté jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé dans le résultat net. Lorsqu'un élément couvert cesse d'exister parce qu'il arrive à échéance ou lorsqu'il est vendu ou lorsqu'il est probable qu'une transaction prévue ne se réalisera pas, le profit cumulé ou la perte cumulée, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global, est immédiatement reclassé dans le résultat net.

Les dérivés financiers affectés à une relation de couverture des flux de trésorerie sont classés dans les états consolidés de la situation financière comme un autre élément de l'actif ou du passif non courant, selon le cas, en fonction de la détermination de leur juste valeur.

Voici les principaux instruments dérivés :

- i) Les contrats de change à terme et les swaps de devises dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des taux de change en lien avec l'achat de biens ou avec des dépenses libellés en monnaies étrangères. Certains contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.
- ii) Les contrats à terme sur l'électricité dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des cours du marché de l'électricité. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.
- iii) Les contrats à terme sur le gaz naturel dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des cours du marché du gaz naturel. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.

l) Immobilisations corporelles

Les terrains occupés par le propriétaire, les bâtiments, le matériel, les améliorations locatives et les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.

Lorsque des éléments importants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme composantes distinctes. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire à partir du moment où l'actif est disponible ou quand les actifs en cours de construction peuvent être utilisés sur les durées d'utilité estimées des actifs comme suit :

Bâtiments	10 à 40 ans
Matériel	3 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou de 7 à 20 ans, selon la moins élevée des deux

L'amortissement est inclus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les estimations importantes de la valeur résiduelle et les estimations de la durée d'utilité sont passées en revue et actualisées, au besoin ou au moins une fois l'an.

Les profits ou les pertes découlant de la sortie d'immobilisations corporelles correspondent à l'écart entre les produits de la sortie et la valeur comptable des actifs et sont comptabilisés en résultat net dans les autres produits ou pertes. Si la cession est faite auprès d'une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de la Société, une partie du profit ou de la perte est différée et réduit la valeur comptable de la participation.

m) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles détenus en vue de retirer des revenus locatifs ou en vue de générer une appréciation du capital, ou les deux à la fois, plutôt que de cibler principalement les activités d'exploitation de la Société. Les immeubles de placement sont comptabilisés selon le modèle du coût. Les modes d'amortissement des immeubles de placement correspondent à ceux visant les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes découlant de la vente d'immeubles de placement sont immédiatement comptabilisés en résultat net, sauf si la vente est faite auprès d'une participation, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, auquel cas une partie du profit ou de la perte est différée et réduit la valeur comptable de la participation de la Société. Les revenus locatifs et les charges d'exploitation liés aux immeubles de placement sont présentés dans les autres produits et les frais de vente et charges administratives respectivement, dans les états consolidés du résultat net.

n) Contrats de location

i) La Société en tant que preneur

La Société comptabilise des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes à la date de début. La date de début correspond à la date à laquelle le bailleur met l'actif à la disposition de la Société. Les paiements de loyer au titre de contrats de location à court terme ou les paiements variables qui ne relèvent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives.

Les obligations locatives reflètent la valeur actualisée des paiements de loyer fixes et des paiements de loyer variables qui sont fondés sur un indice ou un taux, ou qui sont soumis aux tarifs de renouvellement à la juste valeur de marché que le preneur s'attend à payer sur la durée du contrat de location. La durée du contrat de location reflète la période au cours de laquelle il est raisonnablement certain que des paiements de loyer seront effectués, y compris les options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. S'il y a lieu, les obligations locatives comprendront le prix d'exercice de l'option d'achat si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option, les pénalités relatives à la résiliation si la durée du contrat de location comprend aussi l'option de résiliation et les montants qui doivent être payés au titre de la garantie de valeur résiduelle. Après l'évaluation initiale, la Société évalue les obligations locatives au coût amorti. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque le contrat de location est modifié. Les paiements de loyer sont actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé, au taux d'emprunt marginal du preneur à la date de passation du contrat ou à la date de la modification, le cas échéant. La charge d'intérêts est comptabilisée dans les charges financières, montant net, dans les états consolidés du résultat net.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués à la valeur initiale des obligations locatives, majorée des coûts directs initiaux, des paiements de loyer versés à la date de début ou avant, et diminuée des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts de remise en état. Après l'évaluation initiale, la Société applique le modèle du coût aux actifs au titre des droits d'utilisation. Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué de l'amortissement cumulé, des pertes de valeur cumulées et des réévaluations des obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif d'après les taux mentionnés à la note 3 I) ou du contrat de location, selon la plus courte des deux. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location.

ii) La Société en tant que bailleur

Un contrat de location est classé comme contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés comme contrats de location simple. En ce qui a trait aux contrats de sous-location, pour lesquels la Société agit en tant que bailleur intermédiaire, la Société évalue le classement par rapport aux actifs au titre des droits d'utilisation issus du contrat de location principal.

Dans le cas des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, la Société décomptabilise les actifs au titre des droits d'utilisation correspondants et inscrit un investissement net dans les contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, et les produits d'intérêts connexes sont comptabilisés dans les charges financières, montant net, dans les états consolidés du résultat net.

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location connexe.

iii) Opérations de cession-bail

Une opération de cession-bail est une transaction de vente d'un actif pour le reprendre à bail. Une opération de cession-bail est comptabilisée en tant que vente lorsque le contrôle de l'actif est transféré à l'acheteur. La Société évaluera les actifs au titre des droits d'utilisation découlant de la reprise à bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure de l'actif dont la Société conserve le droit d'utilisation. Tout profit ou toute perte sur une opération de cession-bail résultant du transfert de droits à l'actif à l'acheteur-bailleur est comptabilisé immédiatement.

o) Immobilisations incorporelles

L'acquisition d'une nouvelle entreprise, de magasins affiliés existants, de logiciels (y compris ceux qui sont développés en interne par la Société ou dont les coûts de personnalisation sont liés à des accords d'infonuagique) et de dossiers d'ordonnances de pharmacie génère des immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût suivant lequel les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimative, car la durée d'utilité de ces actifs est considérée comme déterminée. Les durées d'utilité sont révisées annuellement et les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation. Les durées d'utilité suivantes s'appliquent :

Contrats d'achat différés	5 à 10 ans
Ententes et droits de franchise	10 ans
Baux	5 à 10 ans
Dossiers d'ordonnances	15 ans
Logiciels	3 à 7 ans
Autres	5 à 10 ans

L'amortissement est inclus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les dépenses engagées par la Société liées aux immobilisations incorporelles qui ne respectent pas les critères de comptabilisation à l'actif sont passées en charges au cours de la période où elles sont engagées.

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques de commerce, les programmes de fidélisation et les produits de marque maison, dont la plupart ont une durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, moins le cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment en cas d'indication de dépréciation des immobilisations incorporelles.

p) Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition de l'entreprise acquise sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes sous-jacentes acquises à la date d'acquisition.

q) Dépréciation d'actifs non financiers

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins tous les ans. La Société évalue alors la valeur recouvrable de chaque UGT ou de groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque la valeur recouvrable des UGT est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat net. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises.

Les immobilisations corporelles non courantes et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises chaque période de présentation de l'information financière à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque l'immobilisation ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes des autres immobilisations, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT ou des UGT dont elle fait partie. La Société a déterminé qu'une UGT correspond essentiellement à un magasin individuel ou à un centre de traitement des commandes. Les immobilisations de la Société comme les sièges sociaux et les centres de distribution ne génèrent pas individuellement d'entrées de trésorerie et, par conséquent, elles sont regroupées aux fins du test de dépréciation avec les magasins qu'elles desservent. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est estimée être inférieure à sa valeur comptable, celle-ci (ou celle de l'UGT) est ramenée à la valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Lorsqu'une perte de valeur fait ultérieurement l'objet d'une reprise, autre que celle qui concerne le goodwill, la valeur comptable de l'immobilisation (ou de l'UGT) est augmentée pour atteindre l'estimation révisée, mais est limitée à la valeur comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée dans les exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

r) Programmes de fidélisation de la clientèle

Sobeys utilise le programme de fidélisation *Scène+* dans toutes les régions géographiques pour les enseignes applicables. Les clients de Sobeys obtiennent des points *Scène+* en fonction de leurs achats en magasin et en ligne. La Société paie des frais par point selon les modalités de l'accord de coentreprise avec *Scène+*. Le programme de récompenses de Longo's permet aux membres de gagner des points sur leurs achats dans les magasins Longo's. Les membres peuvent échanger ces points contre de l'argent pour de futurs achats d'épicerie ou pour l'achat de produits ou de services. Le coût des points est porté en déduction des produits des activités ordinaires.

s) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants. Lorsque l'actualisation est utilisée, le montant net de l'augmentation de la provision en raison du passage du temps (« désactualisation ») est comptabilisé dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net.

t) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt se composent principalement des intérêts sur les emprunts de la Société. Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif à titre de composante du coût de l'actif connexe. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et sont présentés dans les charges financières.

u) Produits différés

Les produits différés comprennent les ententes d'achat à long terme passées avec des fournisseurs. Les produits différés sont inclus dans les autres passifs non courants et sont amortis dans le résultat net de façon linéaire sur la durée des ententes connexes.

v) Avantages du personnel**i) Avantages à court terme**

Les avantages à court terme comprennent les salaires, la rémunération, les absences rémunérées, les sommes à payer au titre de l'intéressement et des primes qui devraient être réglés dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les avantages à court terme sont évalués sur une base non actualisée et comptabilisés comme frais de vente et charges administratives au moment de la prestation du service connexe.

ii) Avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations de salaire et à l'âge du départ à la retraite.

Le passif comptabilisé aux états consolidés de la situation financière au titre des régimes à prestations définies constitue la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture moins la juste valeur de marché des actifs du régime. La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Les réévaluations, comprenant les gains et pertes actuariels et le rendement sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les états consolidés de la situation financière, une charge correspondante étant comptabilisée dans les résultats non distribués par le biais des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles se sont produites. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours des périodes ultérieures.

Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net à la première des dates suivantes : la date de la modification ou de la réduction du régime ou la date à laquelle la Société comptabilise des coûts liés à la restructuration.

Le coût des services au titre des prestations définies, qui comprend le coût des services rendus, le coût des services passés, le profit ou la perte sur la réduction et les règlements non courants, est inscrit dans les frais de vente et charges administratives. Le montant net des charges d'intérêts sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est compris dans le montant net des charges financières.

iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : lorsque la Société comptabilise les coûts liés à la restructuration ou lorsqu'elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.

w) Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les marchandises sont livrées et acceptées. Ils sont calculés selon la contrepartie prévue, déduction faite des escomptes et des remises. Ils comprennent les produits provenant des clients par l'entremise des magasins exploités par la Société, des entités structurées consolidées et des centres de traitement des commandes ainsi que le produit des ventes aux magasins affiliés autres que des entités structurées, aux magasins associés et aux clients indépendants. Les produits reçus de magasins affiliés autres que des entités structurées, des magasins associés et des clients indépendants proviennent principalement de la vente de marchandises. La Société perçoit également des redevances de franchise en vertu de deux types d'accords : i) des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction de la valeur monétaire des marchandises expédiées sont comptabilisées comme des produits lorsque la marchandise est expédiée, et ii) des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction des ventes au détail du franchisé sont comptabilisées comme produits sur facturation.

x) Remises de fournisseurs

La Société reçoit des remises de certains fournisseurs dont les produits sont achetés en vue de la revente. Les programmes de ces fournisseurs comprennent des remises liées au volume, des escomptes sur achats, des coûts de présentation et d'autres escomptes et remises. La Société comptabilise ces remises comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes. Certaines remises de fournisseurs sont conditionnelles à ce que la Société atteigne des volumes d'achat minimaux. Ces remises sont comptabilisées dès qu'il est probable que les volumes minimaux seront atteints et que le montant des remises peut être estimé. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées.

y) Produits financiers et produits de dividendes

Les produits financiers et les charges financières sont comptabilisés au fur et à mesure selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

z) Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat disponible pour les détenteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action après dilution est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte de l'effet dilutif des options sur actions et des unités d'actions liées au rendement (« UAR ») des salariés. Lorsqu'une perte est constatée, le nombre moyen pondéré d'actions aux fins du calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, puisque l'effet de toutes les actions ordinaires potentielles serait antidilutif.

aa) Rémunération fondée sur des actions

La Société offre à certains de ses salariés des régimes de rémunération fondée sur des actions régie en instruments de capitaux propres et en trésorerie.

Tous les biens et services reçus en échange de l'attribution de tout paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur. Lorsque les salariés sont récompensés au moyen de paiements fondés sur des actions, les justes valeurs des services des salariés sont déterminées indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Les régimes prévoyant un règlement en trésorerie sont réévalués chaque date de clôture (note 28).

ab) Capital-actions

Toutes les actions sont comptabilisées à titre de capitaux propres. Lorsque le capital est racheté, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts directement imputables, déduction faite des incidences fiscales, est comptabilisé comme une déduction dans les capitaux propres.

ac) Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2025

Modifications d'IAS 1 Présentation des états financiers (« IAS 1 »)

En octobre 2022, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié *Passifs non courants assortis de clauses restrictives* (modifications d'IAS 1) afin de préciser que les clauses restrictives devant être respectées après la date de clôture par une entité ayant le droit de différer le règlement d'un passif n'avaient pas d'incidence sur le classement de ce passif dans les passifs courants ou non courants à la date de clôture. Ces modifications de portée limitée visent à améliorer les informations supplémentaires que les entités doivent fournir à l'égard des clauses restrictives. Ces modifications sont entrées en vigueur pour la Société le 5 mai 2024. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications d'IAS 1). Ces modifications de portée limitée touchent uniquement la présentation des passifs à l'état de la situation financière, et non le montant ou le moment de la comptabilisation. Plus précisément, elles apportent les éclaircissements suivants :

- La probabilité qu'une entité exerce son droit de différer le règlement d'un passif n'a pas d'incidence sur le classement du passif;
- On entend par « règlement » le transfert à l'autre partie de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

Ces modifications sont entrées en vigueur pour la Société le 5 mai 2024. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Modifications d'IFRS 16 Contrats de location (« IFRS 16 »)

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 16. Ces modifications apportent des éclaircissements sur la manière dont un vendeur-preneur doit évaluer ultérieurement la charge locative découlant d'une transaction de cession-bail, précisant que ce dernier doit déterminer les « paiements de loyer » et les « paiements de loyer révisés » de façon à ne comptabiliser aucun profit ni perte se rapportant au droit d'utilisation conservé. Ces modifications s'appliquent uniquement aux transactions de cession-bail pour lesquelles les paiements de loyer comprennent des paiements de loyer variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux. Les modifications sont entrées en vigueur pour la Société le 5 mai 2024. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

ad) Normes, modifications et interprétations publiées, mais non encore adoptées

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1. IFRS 18 présente de nouvelles exigences visant l'amélioration de la présentation de l'information sur la performance financière et à fournir aux investisseurs une meilleure base pour analyser et comparer les sociétés. Plus précisément, cette norme instaure les nouveautés suivantes :

- Trois catégories définies de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et obligation pour les sociétés de fournir de nouveaux sous-totaux définis, y compris le résultat d'exploitation;
- Une transparence accrue des mesures de performance définies par la direction, obligeant les sociétés à fournir des explications sur les mesures qui leur sont propres et qui sont liées à l'état du résultat net;
- Des indications améliorées sur la façon dont les sociétés regroupent l'information dans les états financiers, y compris des indications sur la question de savoir si l'information est incluse dans les états financiers ou dans les notes.

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence potentielle de cette nouvelle norme.

IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 ») et IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir (« IFRS 7 »)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 9 et d'IFRS 7. Ces modifications apportent des précisions concernant le moment où un actif ou un passif financier doit être comptabilisé et décomptabilisé, l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que le classement et les informations à fournir qui en découlent relativement aux actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance ou d'autres clauses conditionnelles. De plus, les modifications clarifient le fait que les passifs financiers doivent être décomptabilisés à la date de règlement, et elles prévoient un choix de méthode comptable pour la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, si des conditions particulières sont remplies. Ces modifications exigent des informations supplémentaires à fournir pour les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise, et il est possible d'adopter par anticipation uniquement les modifications relatives au classement des actifs financiers. La Société évalue l'incidence éventuelle de ces modifications.

Note 4 Stocks

Le coût des stocks comptabilisé dans les charges au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025 s'est élevé à 22 895 M\$ (22 662 M\$ au 4 mai 2024). Pour l'exercice clos le 3 mai 2025, la Société a comptabilisé une charge de 3 M\$ (3 M\$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024) correspondant à la réduction de valeur des stocks à la valeur nette de réalisation, soit en deçà du coût, pour les stocks disponibles.

Note 5 Contrats de location et autres créances

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Créances au titre des contrats de location	600 \$	563 \$
Billets à recevoir et autres	80	88
Prêts	77	65
	757	716
Moins le montant échéant à moins d'un an	121	115
	636 \$	601 \$

Toutes les créances au titre des contrats de location à recevoir des franchisés et des marchands affiliés sont garanties par le contrat de location principal.

Les prêts représentent le financement à long terme accordé à certains détaillants affiliés. Ces prêts sont principalement garantis par les stocks, les agencements et le matériel; ils portent intérêt à différents taux et sont assortis de modalités de remboursement allant jusqu'à dix ans. La valeur comptable des prêts se rapproche de la juste valeur selon les taux d'intérêt variables appliqués sur les prêts.

Au 3 mai 2025, les billets à recevoir et autres comprenaient une somme de 50 M\$ (60 M\$ au 4 mai 2024) à recevoir de tiers relativement à la vente d'immeubles et aux remises.

Note 6 Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente consistaient en des terrains, des bâtiments et du matériel que la Société prévoyait vendre au cours des 12 prochains mois. Ces actifs étaient auparavant utilisés par la Société dans le cadre de ses activités de vente au détail.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Solde d'ouverture	47 \$	- \$
Virements et ajustements	-	48
Sorties	(47)	(1)
Solde de clôture	- \$	47 \$

Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, la Société a vendu un immeuble à un tiers, puis l'a repris à bail. Le produit total de la transaction s'est élevé à 90 M\$, dont une tranche de 79 M\$ a été reçue en trésorerie, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 39 M\$.

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, la Société a vendu deux immeubles à des tiers. Le produit total de ces transactions s'est chiffré à 2 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 1 M\$.

Note 7 Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises		
Fonds de placement immobilier Crombie (« FPI Crombie »)	633 \$	618 \$
Partenariats immobiliers	62	63
Autres participations et coentreprises	25	7
Total	720 \$	688 \$

La juste valeur de la participation dans le FPI Crombie, fondée sur le prix coté affiché à la Bourse de Toronto (la « TSX »), se présente comme suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
FPI Crombie	1 148 \$	968 \$

Les partenariats immobiliers et les autres participations et coentreprises ne sont pas inscrits en bourse; par conséquent, il n'existe pas de cours publiés.

La Société détient 75 783 576 parts de société en commandite de catégorie B et parts spéciales comportant droit de vote rattachées du FPI Crombie (74 571 305 parts au 4 mai 2024), ainsi que 909 090 parts du FPI (909 090 au 4 mai 2024), ce qui représente une participation financière comportant un droit de vote de 41,5 % (41,5 % au 4 mai 2024) dans le FPI Crombie.

Le FPI Crombie offre un régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société participe au RRD.

La valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie se détaille comme suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Solde à l'ouverture	618 \$	627 \$
Quote-part du résultat	65	43
Quote-part du résultat global	(2)	(1)
Distributions, après RRD	(51)	(51)
Reprise des profits différés sur la vente d'immeubles à une partie non liée	3	1
Pertes de dilution	-	(1)
Solde à la clôture	633 \$	618 \$

La valeur comptable de la participation de la Société dans des partenariats immobiliers se détaille comme suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Solde à l'ouverture	63 \$	71 \$
Quote-part du résultat	16	13
Distributions	(17)	(21)
Solde à la clôture	62 \$	63 \$

Les produits, les charges, les actifs et les passifs du FPI Crombie aux 31 mars 2025 et 2024 et pour les périodes de 12 mois closes à ces dates ainsi qu'un rapprochement de la valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts du FPI Crombie sont présentés ci-après :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2025	31 mars 2024
Produits	475 \$	452 \$
Bénéfice d'exploitation attribuable aux porteurs de parts	158	98
Distributions aux porteurs de parts	(163)	(161)
Autres éléments du résultat global	(5)	(2)
Résultat global	(14)	(61)

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2025	31 mars 2024
Actifs		
Courants	70 \$	62 \$
Non courants	4 354	4 078
Total	4 424 \$	4 140 \$
Passifs		
Courants	191 \$	421 \$
Non courants	2 387	1 899
Total	2 578 \$	2 320 \$

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2025	31 mars 2024
Actif net des porteurs de parts		
Parts du FPI	1 094 \$	1 079 \$
Parts de société en commandite de catégorie B	752	741
	1 846	1 820
Moins le total des parts du FPI en circulation au 31 mars	(1 094)	(1 079)
Cumul des variations depuis l'acquisition du FPI Crombie		
Frais d'émission liés aux parts de société en commandite de catégorie B	13	13
Profits reportés (après la réintégration de l'amortissement et les variations temporelles)	(155)	(157)
Profits de dilution	39	39
Sortie d'une part des autres éléments du résultat global à la suite de la dilution de la participation dans le FPI Crombie	1	1
Réorganisation fiscale du FPI Crombie – ajustement de l'impôt différé	(32)	(32)
Valeur comptable attribuable à la participation dans les parts de société en commandite de catégorie B	618	605
Parts du FPI détenues par Empire	14	14
Quote-part du résultat cumulé sur les parts du FPI	10	9
Distributions cumulées sur les parts du FPI	(9)	(10)
Valeur comptable de la participation d'Empire dans le FPI Crombie	633 \$	618 \$

La Société possède des participations de 37,1 % à 49,0 % dans divers partenariats immobiliers engagés dans des activités de développement résidentiel en Ontario, dans l'Ouest canadien et aux États-Unis.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs des partenariats immobiliers aux 31 mars 2025 et 2024 et pour les périodes de 12 mois closes à ces dates sont présentés ci-après :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2025	31 mars 2024
Produits	108 \$	93 \$
Charges	69	64
Bénéfice net	39 \$	29 \$

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2025	31 mars 2024
Actifs courants	208 \$	210 \$
Passifs courants	72	76
Actifs nets	136 \$	134 \$

Valeur comptable de la participation	62 \$	63 \$
--------------------------------------	--------------	-------

Note 8 Immobilisations corporelles

3 mai 2025 (en millions de dollars canadiens)	Terrains	Immeubles	Matériel	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde d'ouverture	426 \$	1 283 \$	2 952 \$	1 280 \$	529 \$	6 470 \$
Entrées	4	12	193	33	381	623
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	-	2	2	1	-	5
Virements et ajustements	(7)	87	222	100	(410)	(8)
Sorties et réductions de valeur	(4)	(11)	(239)	(44)	-	(298)
Solde de clôture	419 \$	1 373 \$	3 130 \$	1 370 \$	500 \$	6 792 \$

Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur

Solde d'ouverture	- \$	612 \$	1 667 \$	626 \$	- \$	2 905 \$
Sorties et réductions de valeur	-	(11)	(229)	(38)	-	(278)
Virements et ajustements	-	1	19	5	-	25
Amortissement	-	65	303	97	-	465
Pertes de valeur	-	-	1	-	-	1
Reprises de pertes de valeur	-	-	(1)	-	-	(1)
Solde de clôture	- \$	667 \$	1 760 \$	690 \$	- \$	3 117 \$

Valeur comptable nette	419 \$	706 \$	1 370 \$	680 \$	500 \$	3 675 \$
-------------------------------	---------------	---------------	-----------------	---------------	---------------	-----------------

4 mai 2024 (en millions de dollars canadiens)	Terrains	Immeubles	Matériel	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde d'ouverture	372 \$	1 212 \$	2 813 \$	1 170 \$	546 \$	6 113 \$
Entrées	113	5	146	43	493	800
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	-	-	3	4	-	7
Virements et ajustements	(49)	83	249	102	(510)	(125)
Sorties et réductions de valeur	(10)	(17)	(259)	(39)	-	(325)
Solde de clôture	426 \$	1 283 \$	2 952 \$	1 280 \$	529 \$	6 470 \$

Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur

Solde d'ouverture	- \$	574 \$	1 627 \$	575 \$	- \$	2 776 \$
Sorties et réductions de valeur	-	(13)	(250)	(35)	-	(298)
Virements et ajustements	-	(5)	(7)	(4)	-	(16)
Amortissement	-	56	297	90	-	443
Solde de clôture	- \$	612 \$	1 667 \$	626 \$	- \$	2 905 \$

Valeur comptable nette	426 \$	671 \$	1 285 \$	654 \$	529 \$	3 565 \$
-------------------------------	---------------	---------------	-----------------	---------------	---------------	-----------------

Actifs en cours de construction

Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, la Société a inscrit à l'actif des coûts d'emprunt de 7 M\$ (2 M\$ au 4 mai 2024) pour des emprunts liés à des immobilisations corporelles en cours de construction. La Société a utilisé un taux de capitalisation de 5,3 % (5,5 % au 4 mai 2024).

Garantie

Au 3 mai 2025, la valeur comptable nette des immeubles donnés en garantie dans le cadre des emprunts s'élevait à 34 M\$ (37 M\$ au 4 mai 2024).

Dépréciation des immobilisations corporelles

La Société évalue les indices de perte de valeur et de reprise de perte de valeur. Pour les UGT présentant des indices de perte de valeur, la Société a effectué un test de dépréciation des immobilisations corporelles et a établi les valeurs recouvrables selon les valeurs d'utilité fondées sur les projections de flux de trésorerie d'après ses prévisions internes les plus récentes. Lorsque la valeur recouvrable des UGT est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ayant subi une perte de valeur par le passé est supérieure à la valeur de ses actifs dépréciés, une reprise de perte de valeur est comptabilisée. Les principales hypothèses retenues pour calculer la valeur d'utilité comprennent les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations prévues des flux de trésorerie futurs. La direction a estimé les taux d'actualisation au moyen de taux avant impôt qui reflètent les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres aux UGT. Les prévisions couvrent un horizon de plus de trois ans en fonction d'un taux de croissance à long terme de 2,0 %. Les taux d'actualisation ont été calculés avant impôt et se situent entre 6,0 % et 7,0 %.

Des pertes de valeur de 1 M\$ et des reprises de perte de valeur de (1) M\$ ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges administratives pour l'exercice clos le 3 mai 2025 (néant et néant, respectivement, au 4 mai 2024).

Les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur se rapportent toutes au secteur de la vente au détail de produits alimentaires.

Note 9 Contrats de location

Contrats de location-financement, en tant que preneur

La Société loue divers magasins de détail, centres de distribution, centres de traitement des commandes et bureaux ainsi que du matériel aux termes de contrats de location-financement non résiliables. Ces contrats sont assortis de diverses modalités, clauses d'indexation et options de reconduction et d'une base d'établissement de loyers variables à payer.

Les variations des actifs au titre des droits d'utilisation s'établissent comme suit :

3 mai 2025			
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
	Immeubles	Autres	Total
Solde d'ouverture	4 730 \$	188 \$	4 918 \$
Entrées	379	38	417
Prorogations	209	7	216
Virements et ajustements	(6)	-	(6)
Sorties	(44)	(2)	(46)
Amortissement	(495)	(40)	(535)
Solde de clôture	4 773 \$	191 \$	4 964 \$

4 mai 2024			
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
	Immeubles	Autres	Total
Solde d'ouverture	4 741 \$	120 \$	4 861 \$
Entrées	134	91	225
Prorogations	376	17	393
Virements et ajustements	(2)	(6)	(8)
Sorties	(48)	-	(48)
Amortissement	(471)	(34)	(505)
Solde de clôture	4 730 \$	188 \$	4 918 \$

La Société a des paiements de loyer variables qui sont comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les loyers conditionnels comptabilisés pour l'exercice clos le 3 mai 2025 s'établissent à 14 M\$ (14 M\$ au 4 mai 2024).

Pour les pertes de valeur des actifs au titre des droits d'utilisation, la Société utilise la même méthode que pour les immobilisations corporelles (note 3 q)). Il n'y a pas eu de perte de valeur ni de reprise de perte de valeur pour les exercices clos le 3 mai 2025 et le 4 mai 2024.

Passifs au titre des contrats de location-financement

Les variations des obligations locatives s'établissent comme suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Solde d'ouverture	6 265 \$	6 185 \$
Entrées	377	300
Prorogations	288	307
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	260	241
Palements de loyer	(808)	(768)
Solde de clôture	6 382 \$	6 265 \$
Courants	597 \$	585 \$
Non courants	5 785	5 680
Total	6 382 \$	6 265 \$

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 4,1 % au 3 mai 2025 (4,1 % au 4 mai 2024). La durée de vie résiduelle moyenne pondérée des contrats de location au 3 mai 2025 était de 12 ans (12 ans au 4 mai 2024).

Le loyer minimum futur total à payer aux termes des contrats de location-financement de la Société au 3 mai 2025 s'élevait à 8 074 M\$. Les engagements pour les cinq prochains exercices se présentent comme suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Palements de loyer au titre de contrats de location conclus avec des tiers	Palements de loyer au titre de contrats de location conclus avec des parties liées
2026	620 \$	197 \$
2027	623	199
2028	592	201
2029	541	200
2030	479	196
Par la suite	2 635	1 591

Au 3 mai 2025, la Société avait également des engagements de néant (299 M\$ au 4 mai 2024) liés à des contrats de location dont les modalités n'ont pas encore commencé.

Contrats de location simple, en tant que preneur

Les contrats de location simple à court terme de la Société sont essentiellement liés à du matériel et à des véhicules. La Société a comptabilisé un montant de 12 M\$ (17 M\$ au 4 mai 2024) dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Contrats de location-financement, en tant que bailleur

Les produits financiers pour l'exercice clos le 3 mai 2025 s'établissaient à 24 M\$ (22 M\$ au 4 mai 2024). Le loyer minimum futur total à recevoir par la Société relativement aux immeubles qui sont sous-loués à des tiers se présente comme suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Paiements à recevoir au titre des contrats de location-financement
2026	93 \$
2027	93
2028	90
2029	80
2030	68
Par la suite	301
Total des paiements de loyer à recevoir non actualisés	725
Produits financiers non perçus	125
Investissement net dans des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	600 \$

Contrats de location simple, en tant que bailleur

La Société loue la plupart des immeubles de placement aux termes de contrats de location simple. Ces contrats de location sont assortis de diverses modalités, clauses d'indexation et options de reconduction ainsi que d'une base d'établissement du loyer conditionnel à percevoir.

Les revenus locatifs pour l'exercice clos le 3 mai 2025 s'élevaient à 15 M\$ (16 M\$ au 4 mai 2024) et sont inclus dans les autres produits des états consolidés du résultat net.

Les paiements de loyer qui devraient être reçus au cours des cinq prochains exercices relativement aux immeubles détenus se détaillent comme suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Paiements de loyer à recevoir au titre de contrats de location simple
2026	9 \$
2027	7
2028	4
2029	3
2030	2
Par la suite	14
Total	39 \$

La Société a comptabilisé des revenus de sous-location de 58 M\$ (63 M\$ au 4 mai 2024), dont une tranche de 4 M\$ (7 M\$ au 4 mai 2024) au titre de loyers conditionnels reçus et comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Les paiements de loyer qui devraient être reçus au cours des cinq prochains exercices au titre des immeubles sous-loués se détaillent comme suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Paiements de loyer à recevoir au titre des contrats de location simple
2026	72 \$
2027	61
2028	49
2029	38
2030	29
Par la suite	137
Total	386 \$

Note 10 Immeubles de placement

Les immeubles de placement comprennent principalement des immeubles commerciaux appartenant à la Société, détenus aux fins de la production de revenus plutôt qu'aux fins des principales activités d'exploitation de la Société.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Coût		
Solde d'ouverture	181 \$	187 \$
Entrées	1	2
Virements et ajustements	6	4
Sorties et réductions de valeur	(1)	(12)
Solde de clôture	187 \$	181 \$
Cumul de l'amortissement		
Solde d'ouverture	23 \$	20 \$
Amortissement	2	2
Virements et ajustements	(2)	2
Sorties et réductions de valeur	-	(1)
Pertes de valeur	2	-
Solde de clôture	25 \$	23 \$
Valeur comptable nette	162 \$	158 \$
Juste valeur	283 \$	283 \$

La juste valeur des immeubles de placement est classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur s'entend du montant qui serait touché à la vente des actifs lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Une société d'évaluation indépendante externe possédant l'expérience et les compétences professionnelles reconnues appropriées a aidé la direction à déterminer, au 3 mai 2025 et au 4 mai 2024, la juste valeur de certains immeubles de placement choisis au sein d'un échantillon dont la composition est modifiée chaque année. Les entrées d'immeubles de placement provenant d'acquisitions sont effectuées à la juste valeur et, par conséquent, la valeur comptable correspond à la juste valeur au moment de l'acquisition. La Société évalue les immeubles reclassés à partir des immobilisations corporelles aux fins de présentation en s'appuyant sur des données de marché comparables ou en recourant aux services d'une société d'évaluation indépendante externe.

Note 11 Immobilisations incorporelles

3 mai 2025 <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Marques de commerce	Contrats d'achat différés	Dossiers d'ordon- nances	Logiciels	Autres	Total
Coût						
Solde d'ouverture	721 \$	187 \$	300 \$	595 \$	267 \$	2 070 \$
Entrées et virements	-	10	1	131	(15)	127
Sorties et réductions de valeur	-	(8)	-	(28)	(29)	(65)
Solde de clôture	721 \$	189 \$	301 \$	698 \$	223 \$	2 132 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur						
Solde d'ouverture	32 \$	117 \$	217 \$	218 \$	138 \$	722 \$
Amortissement	-	12	19	77	10	118
Sorties, réductions de valeur et virements	-	(7)	-	(29)	(43)	(79)
Pertes de valeur	-	-	-	-	12	12
Solde de clôture	32 \$	122 \$	236 \$	266 \$	117 \$	773 \$
Valeur comptable nette	689 \$	67 \$	65 \$	432 \$	106 \$	1 359 \$

4 mai 2024 <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Marques de commerce	Contrats d'achat différés	Dossiers d'ordon- nances	Logiciels	Autres	Total
Coût						
Solde d'ouverture	721 \$	174 \$	301 \$	564 \$	267 \$	2 027 \$
Entrées et virements	-	20	-	62	3	85
Sorties et réductions de valeur	-	(7)	(1)	(31)	(3)	(42)
Solde de clôture	721 \$	187 \$	300 \$	595 \$	267 \$	2 070 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur						
Solde d'ouverture	32 \$	111 \$	199 \$	183 \$	126 \$	651 \$
Amortissement	-	12	19	76	14	121
Sorties, réductions de valeur et virements	-	(6)	(1)	(41)	(2)	(50)
Solde de clôture	32 \$	117 \$	217 \$	218 \$	138 \$	722 \$
Valeur comptable nette	689 \$	70 \$	83 \$	377 \$	129 \$	1 348 \$

La Société a inclus, dans les autres immobilisations incorporelles au 3 mai 2025, des permis d'alcool de 6 M\$ (10 M\$ au 4 mai 2024). Ces permis sont assortis d'options de renouvellement et la Société a l'intention de renouveler indéfiniment ces permis chaque date de renouvellement. Par conséquent, des entrées de trésorerie devraient être générées par chaque magasin détenant un permis valide, et ces actifs sont considérés comme ayant des durées de vie indéterminées. De plus, au 3 mai 2025, les autres immobilisations incorporelles comprennent les montants suivants : 12 M\$ pour les programmes de fidélisation (12 M\$ au 4 mai 2024), 12 M\$ pour les droits au titre de contrats de location (15 M\$ au 4 mai 2024) et 60 M\$ pour les marques maison (60 M\$ au 4 mai 2024). La Société a également déterminé que les marques de commerce d'une valeur comptable nette de 689 M\$ (689 M\$ au 4 mai 2024) avaient une durée d'utilité indéterminée. Toutes les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se rapportent au secteur de la vente au détail de produits alimentaires. La dépréciation de ces immobilisations incorporelles est évaluée au moins une fois par année de la même façon que le goodwill (note 12). Des pertes de valeur de néant ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges administratives au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025 (néant pour l'exercice clos le 4 mai 2024).

Pour les pertes de valeur des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, la Société utilise la même méthode que pour les immobilisations corporelles (note 3 q)). Pour l'exercice clos le 3 mai 2025, des pertes de valeur de 12 M\$ (néant pour l'exercice clos le 4 mai 2024) ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges administratives.

Note 12 Goodwill

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Solde d'ouverture	2 064 \$	2 067 \$
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	6	5
Cessions	(15)	(8)
Solde de clôture	2 055 \$	2 064 \$

Le goodwill résultant des acquisitions d'entreprises est affecté au niveau le plus bas au sein de l'organisation auquel il fait l'objet d'un suivi par la direction en vue de prendre des décisions et n'est pas plus important qu'un secteur opérationnel avant l'affectation du goodwill. Par conséquent, le goodwill a été affecté aux secteurs opérationnels de la vente au détail de produits alimentaires suivants :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Services nationaux de Sobeys	1 056 \$	1 065 \$
Farm Boy	541	541
Longo's	458	458
Total	2 055 \$	2 064 \$

Test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

La Société soumet le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à un test de dépréciation une fois l'an, ou plus fréquemment si des indices de dépréciation sont relevés.

La Société a effectué au troisième trimestre de l'exercice 2025 son test de dépréciation des groupes d'UGT auxquels le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se rapportent (note 11) et a conclu qu'il n'y avait aucune perte de valeur (néant pour l'exercice clos le 4 mai 2024).

Au cours du test de dépréciation de 2025, la Société a établi la valeur recouvrable des UGT à laquelle le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se rapportent en se fondant sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie pour les Services nationaux de Sobeys, Farm Boy et Longo's et a conclu qu'il n'y avait aucune perte de valeur (néant pour l'exercice clos le 4 mai 2024).

Les secteurs opérationnels de Farm Boy et de Longo's ont été évalués selon des projections de flux de trésorerie actualisés fondées sur les prévisions de flux de trésorerie pour le prochain exercice. La croissance des flux de trésorerie est fondée sur des projections relatives aux nouveaux emplacements de magasins de détail et sur un taux de croissance de 2,0 % à 5,0 % pour les emplacements existants. Les hypothèses clés en matière de projections de flux de trésorerie qui ont été utilisées dans les calculs pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions les plus récentes consistent en des prévisions des produits des activités ordinaires et de la marge brute sur cinq ou dix ans ainsi qu'en des taux de croissance finaux.

Nous présentons ci-dessous les hypothèses clés utilisées pour estimer la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se rapportent selon cette méthode :

	2025	2024
Taux d'actualisation après impôt	7,6 % à 8,2 %	8,0 % à 8,5 %
Taux de croissance final	2,0 %	2,0 %

Les hypothèses clés en matière de projections de flux de trésorerie qui ont été utilisées dans les calculs pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions les plus récentes consistent en des prévisions des produits des activités ordinaires et de la marge brute sur cinq à dix ans ainsi qu'en des taux de croissance finaux.

Les hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des UGT du secteur opérationnel Services nationaux de Sobeys tiennent compte des ratios de capitalisation typiques du secteur allant de 7,0 à 14,0 (6,0 à 14,0 au 4 mai 2024).

Les hypothèses sont considérées comme de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

L'analyse de sensibilité des changements raisonnablement possibles de chaque hypothèse clé a été calculée indépendamment. Des modifications simultanées de plusieurs hypothèses pourraient augmenter ou diminuer l'incidence sur la valeur comptable excédentaire. Si le taux d'actualisation pour l'UGT Longo's augmentait de 0,5 %, la valeur comptable de l'UGT excéderait la fourchette raisonnable des valeurs recouvrables.

Note 13 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat varie par rapport au montant qui serait calculé en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi, fédéral et provincial combiné, par suite de ce qui suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Bénéfice avant impôt sur le résultat	995 \$	1 029 \$
Taux d'impôt prévu par la loi effectif combiné	26,4 %	26,4 %
Charge d'impôt sur le résultat selon le taux d'impôt prévu par la loi combiné	263	272
Impôt découlant des éléments suivants :		
Éléments non déductibles	1	1
Éléments non imposables	(8)	4
Variation des taux d'impôt et écart de taux d'impôt	(3)	-
Avantages tirés des crédits d'impôt à l'investissement	(4)	(6)
Réévaluation des estimations relatives à l'impôt	-	(2)
Autres	-	(3)
Total de la charge d'impôt sur le résultat, à un taux d'impôt effectif combiné de 25,0 % (25,8 % au 4 mai 2024)	249 \$	266 \$

La charge d'impôt exigible de l'exercice attribuable au bénéfice net comprend ce qui suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Charge d'impôt exigible	215 \$	170 \$
Charge (recouvrements) d'impôt différé		
Naissance et reprise des différences temporaires	34	98
Variation des taux d'impôt	-	(2)
Total	249 \$	266 \$

L'impôt différé découlant des différences temporaires et des pertes fiscales inutilisées peut se résumer comme suit :

3 mai 2025 <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Comptabilisé au :			
	Solde d'ouverture	Autres éléments du résultat global et capitaux propres	Bénéfice net	Solde de clôture
Fournisseurs et charges à payer	(1) \$	- \$	8 \$	7 \$
Avantages sociaux futurs	43	3	(3)	43
Goodwill et immobilisations incorporelles	(106)	-	(25)	(131)
Stocks	8	-	-	8
Placements	(46)	1	1	(44)
Obligations locatives	1 653	-	25	1 678
Dette à long terme	(2)	-	3	1
Autres actifs	(1)	-	-	(1)
Autres passifs non courants	5	(1)	1	5
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	(114)	-	(22)	(136)
Provisions	28	-	(9)	19
Report lié aux partenariats	6	-	(2)	4
Actifs au titre des droits d'utilisation et créances au titre des contrats de location	(1 447)	-	(18)	(1 465)
Reports de pertes fiscales	15	-	6	21
Autres	(1)	-	-	(1)
	40 \$	3 \$	(35) \$	8 \$

Comptabilisé comme :

Actifs d'impôt différé	305 \$	3 \$	(38) \$	270 \$
Passifs d'impôt différé	(265) \$	- \$	3 \$	(262) \$

4 mai 2024 <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Comptabilisé au :			
	Solde d'ouverture	Autres éléments du résultat global et capitaux propres	Bénéfice net	Solde de clôture
Fournisseurs et charges à payer	13 \$	- \$	(14) \$	(1) \$
Avantages sociaux futurs	44	1	(2)	43
Goodwill et immobilisations incorporelles	(49)	-	(57)	(106)
Stocks	6	-	2	8
Placements	(35)	-	(11)	(46)
Obligations locatives	1 626	-	27	1 653
Dette à long terme	-	-	(2)	(2)
Autres actifs	(1)	-	-	(1)
Autres passifs non courants	3	(1)	3	5
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	(86)	-	(28)	(114)
Provisions	20	-	8	28
Report lié aux partenariats	5	-	1	6
Actifs au titre des droits d'utilisation et créances au titre des contrats de location	(1 428)	-	(19)	(1 447)
Reports de pertes fiscales	18	-	(3)	15
Autres	-	-	(1)	(1)
	136 \$	- \$	(96) \$	40 \$

Comptabilisé comme :

Actifs d'impôt différé	405 \$	- \$	(100) \$	305 \$
Passifs d'impôt différé	(269) \$	- \$	4 \$	(265) \$

Au 3 mai 2025, la Société avait environ 73 M\$ en pertes autres qu'en capital canadiennes pouvant être reportées en avant aux fins fiscales, qui expirent entre les exercices 2035 et 2045. Les différences temporaires déductibles restantes n'expirent pas en vertu des lois fiscales actuelles. Tous les actifs d'impôt différé (y compris les pertes fiscales et autres crédits d'impôt) ont été comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière, puisqu'il est probable que la Société disposera d'un bénéfice imposable futur qui lui permettra d'utiliser l'avantage lié à ces actifs. Le montant net des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé qui devraient être recouvrés ou réglés après les 12 prochains mois a consisté en un actif de 35 M\$.

La charge (l'économie) d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Profits latents sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	1 \$	1 \$
Quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(1)	-
Pertes actuarielles sur les régimes à prestations définies	(3)	(1)
Total	(3) \$	- \$

Note 14 Provisions

3 mai 2025 <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Frais juridiques	Frais environnementaux	Restructuration	Total
Solde d'ouverture	10 \$	34 \$	58 \$	102 \$
Provisions constituées	4	1	35	40
Provisions utilisées	(5)	(8)	(41)	(54)
Provisions reprises	(1)	(1)	(8)	(10)
Variation attribuable à l'actualisation	-	1	1	2
Solde de clôture	8 \$	27 \$	45 \$	80 \$
Courantes	8 \$	1 \$	37 \$	46 \$
Non courantes	-	26	8	34
Total	8 \$	27 \$	45 \$	80 \$

Frais juridiques

Au 3 mai 2025, les provisions juridiques se rapportaient à des réclamations de 8 M\$ reçues dans le cours normal des activités.

Frais environnementaux

Conformément aux exigences de la politique juridique et environnementale, la Société a comptabilisé des provisions pour la remise en état d'emplacements. Ces provisions se rapportent aux passifs liés au démantèlement de postes d'essence appartenant à la Société et d'autres sites qui seront remis en état comptabilisés à la valeur actualisée nette des frais de remise en état futurs estimés. L'actualisation des provisions environnementales a été calculée selon un taux d'actualisation avant impôt de 6,0 %.

Restructuration

Les provisions pour restructuration se rapportent aux initiatives de la Société visant à simplifier la structure organisationnelle et à réduire les coûts, y compris une réorganisation de la structure de gestion et le programme de départ volontaire offert à certains employés syndiqués. Par suite de ces initiatives, les provisions pour restructuration constituées et utilisées pour l'exercice clos le 3 mai 2025 se sont établies à 35 M\$ et à 41 M\$, respectivement. Ces coûts ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives des états consolidés du résultat net. L'actualisation des provisions pour restructuration a été calculée à un taux d'actualisation avant impôt de 7,0 %.

Note 15 Dette à long terme

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Emprunt hypothécaire de premier rang, taux d'intérêt de 5,11 %, échéant en 2033	3 \$	4 \$
Billets à moyen terme, série D, taux d'intérêt de 6,06 %, échéant le 29 octobre 2035	175	175
Billets à moyen terme, série E, taux d'intérêt de 5,79 %, échéant le 6 octobre 2036	125	125
Billets à moyen terme, série F, taux d'intérêt de 6,64 %, échéant le 7 juin 2040	150	150
Billets à payer et autres dettes principalement à des taux d'intérêt variant selon le taux préférentiel, échéant entre 2026 et 2036 (échéant entre 2025 et 2036 au 4 mai 2024)	162	158
Facilité de crédit, remboursable à vue, taux d'intérêt fluctuant en fonction du taux préférentiel canadien	82	64
Facilité de crédit à taux d'intérêt variable lié au taux préférentiel canadien ou au taux CORRA, échéant le 20 juin 2025	120	-
Facilités de crédit à taux d'intérêt variable lié au taux préférentiel canadien, aux taux des acceptations bancaires ou au taux CORRA, échéant le 4 novembre 2027	268	422
	1 085	1 098
Intérêts à verser sur les facilités de crédit	(1)	-
Coûts de transaction non amortis	(2)	(2)
	1 082	1 096
Moins le montant échéant à moins d'un an	225	114
	857 \$	982 \$

Les emprunts hypothécaires de premier rang sont garantis par des terrains, des immeubles et des charges spécifiques sur certains actifs. Les billets à moyen terme ne sont pas garantis.

La convention relative à la facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie modifiée et mise à jour de Sobeys datée du 3 novembre 2022 d'un montant de 650 M\$ et venant à échéance le 4 novembre 2027 a été modifiée le 24 juin 2024 pour tenir compte du taux des opérations de pension à un jour canadien (Canadian Overnight Repo Rate Average ou CORRA). Au 3 mai 2025, le solde sur la facilité s'élevait à 215 M\$ (368 M\$ au 4 mai 2024) et Sobeys avait tiré 69 M\$ (60 M\$ au 4 mai 2024) sous forme de lettres de crédit sur cette facilité. Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien, des taux des acceptations bancaires ou du taux CORRA.

La convention relative à la facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie modifiée et mise à jour de la Société datée du 3 novembre 2022 d'un montant de 150 M\$ et venant à échéance le 4 novembre 2027 a été modifiée le 24 juin 2024 pour tenir compte du taux CORRA. Au 3 mai 2025, le solde de la facilité était de 53 M\$ (54 M\$ au 4 mai 2024). Les intérêts à payer sur cette facilité peuvent fluctuer en fonction des variations du taux préférentiel canadien, des taux des acceptations bancaires ou du taux CORRA.

En vertu d'une entente datée du 21 juin 2024, Sobeys a conclu une convention relative à une facilité de crédit à terme non renouvelable de premier rang non garantie d'un montant de 120 M\$ et venant à échéance le 20 juin 2025. Au 3 mai 2025, le solde sur cette facilité s'élevait à 120 M\$. Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien ou du taux CORRA.

Sobeys, par l'entremise de son acquisition de Longo's, dispose d'une marge de crédit d'exploitation qui a été modifiée, pour la faire passer de 100 M\$ à 115 M\$ le 25 mars 2025. Au 3 mai 2025, l'encours de la facilité s'élevait à 82 M\$ (64 M\$ au 4 mai 2024). Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations des flux de trésorerie provenant des activités de financement liées à la dette à long terme :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Solde d'ouverture	1 096 \$	1 012 \$
Émission de titres d'emprunt à long terme	98	97
Prélèvements sur la facilité de crédit non renouvelable	120	-
Remboursements sur la dette à long terme	(94)	(100)
(Remboursements) prélèvements sur les facilités de crédit, montant net	(138)	87
Total des flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de financement liées à la dette à long terme	(14)	84
Solde de clôture	1 082 \$	1 096 \$
Courante	225 \$	114 \$
Non courante	857	982
Total	1 082 \$	1 096 \$

Les remboursements du capital des emprunts pour chacun des cinq prochains exercices se présentent comme suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	
2026	225 \$
2027	9
2028	275
2029	7
2030	6
Par la suite	563

Note 16 Autres passifs non courants

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Note	3 mai 2025	4 mai 2024
Passif au titre des participations ne donnant pas le contrôle	27	293 \$	280 \$
Remises des fournisseurs différées		9	5
Produits différés		4	5
Autres		6	5
		312	295
Moins le montant échéant à moins d'un an		33	-
		279 \$	295 \$

Note 17 Avantages sociaux futurs

La Société offre plusieurs régimes à prestations et à cotisations définies et des régimes interentreprises qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite à la plupart de ses salariés.

Régimes de retraite à cotisations définies

Les cotisations salariales et patronales sont précisées dans les modalités du régime énoncées dans le texte du régime. La rente du salarié est fonction du niveau de revenu de retraite pouvant être atteint grâce au total combiné des cotisations salariales et patronales et des produits de placement obtenus pendant la période de participation du salarié au régime, et des taux des rentes au moment de la retraite du salarié.

Régimes de retraite à prestations définies

La prestation finale à la retraite est définie par une formule qui prévoit une unité de prestation par année de service. Les cotisations salariales, s'il y a lieu, financent une partie du coût de la prestation et les cotisations patronales financent le solde. Le texte du régime de retraite ne précise ni ne définit le montant des cotisations patronales, mais celles-ci sont calculées au moyen d'évaluations actuarielles qui déterminent le niveau de financement nécessaire pour satisfaire à l'obligation totale estimée au moment de l'évaluation.

Les régimes à prestations définies exposent généralement la Société à des risques actuariels comme le risque de taux d'intérêt, le risque de mortalité et le risque lié au salaire.

Risque de taux d'intérêt

La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée selon le taux d'actualisation reflétant le rendement moyen, à la date d'évaluation, d'obligations de sociétés de grande qualité de durée analogue aux passifs des régimes. Une diminution du rendement du marché des obligations de sociétés de grande qualité augmentera l'obligation de la Société au titre des régimes à prestations définies.

Risque de mortalité

La valeur actualisée du régime à prestations définies est calculée en référence à la meilleure estimation de la mortalité des participants au régime pendant et après leur emploi. Une augmentation de l'espérance de vie des participants au régime augmentera le passif du régime.

Risque lié au salaire

La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée en référence au salaire futur des participants au régime. Une augmentation du salaire des participants au régime augmentera le passif du régime.

La Société utilise la date du 1^{er} janvier, du 30 juin ou celle du 31 décembre comme date d'évaluation actuarielle et le 1^{er} mai comme date d'évaluation à des fins comptables pour ses régimes de retraite à prestations définies.

	Date d'évaluation la plus récente	Date de la prochaine évaluation
Régimes de retraite	31 décembre 2022	31 décembre 2025
Régimes de retraite pour la haute direction	30 juin 2024	30 juin 2027
Autres régimes	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2028

Régimes interentreprises

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises administrés par des conseils de fiduciaires indépendants composés généralement d'un nombre équivalent de représentants des syndicats et des employeurs. Environ 11 % des employés de la Société et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. Les régimes de retraite interentreprises à prestations définies sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies, car la Société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. La responsabilité de la Société à l'égard des cotisations à verser à ces régimes est limitée par les montants établis en vertu des conventions collectives. Les cotisations versées par la Société aux régimes interentreprises sont passées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Pour l'exercice clos le 3 mai 2025, la Société a comptabilisé une charge de 37 M\$ (38 M\$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024) dans les frais de vente et charges administratives, ce qui représente les cotisations versées relativement aux régimes de retraite interentreprises. La Société s'attend à continuer de verser des cotisations à ces régimes de retraite interentreprises au cours de l'exercice 2026.

Autres régimes

La Société offre aussi à certains salariés des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, qui ne sont pas capitalisés et qui incluent les prestations pour soins de santé, l'assurance vie et les prestations pour soins dentaires.

Régimes à cotisations définies

Le total des charges et des cotisations versées relativement aux régimes à cotisations définies de la Société s'est établi à 40 M\$ pour l'exercice clos le 3 mai 2025 (37 M\$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024).

Régimes à prestations définies

Les informations relatives aux régimes à prestations définies de la Société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes		Total	
(en millions de dollars canadiens)	3 mai 2025	4 mai 2024	3 mai 2025	4 mai 2024	3 mai 2025	4 mai 2024
Obligation au titre des prestations définies						
Solde à l'ouverture	532 \$	582 \$	89 \$	87 \$	621 \$	669 \$
Coûts des services rendus, déduction faite des cotisations salariales	1	1	2	2	3	3
Coûts financiers	26	26	4	4	30	30
Prestations versées	(43)	(47)	(5)	(5)	(48)	(52)
Réévaluation – pertes (gains) actuariels inclus dans les autres éléments du résultat global	31	(30)	2	1	33	(29)
Solde à la clôture	547 \$	532 \$	92 \$	89 \$	639 \$	621 \$
Actifs des régimes						
Juste valeur à l'ouverture	461 \$	502 \$	- \$	- \$	461 \$	502 \$
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	23	23	-	-	23	23
Réévaluation des gains (pertes) sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts)	22	(32)	-	-	22	(32)
Cotisations patronales	16	15	5	5	21	20
Prestations versées	(43)	(47)	(5)	(5)	(48)	(52)
Charges administratives	(2)	-	-	-	(2)	-
Juste valeur à la clôture	477 \$	461 \$	- \$	- \$	477 \$	461 \$

	Régimes de retraite		Autres régimes		Total	
(en millions de dollars canadiens)	3 mai 2025	4 mai 2024	3 mai 2025	4 mai 2024	3 mai 2025	4 mai 2024
Situation de capitalisation						
Total de la juste valeur des actifs des régimes	477 \$	461 \$	- \$	- \$	477 \$	461 \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(70)	(71)	(92)	(89)	(162)	(160)
Valeur actualisée des obligations en partie capitalisées	(477)	(461)	-	-	(477)	(461)
Passif au titre des prestations constituées	(70) \$	(71) \$	(92) \$	(89) \$	(162) \$	(160) \$

	Régimes de retraite		Autres régimes		Total	
(en millions de dollars canadiens)	3 mai 2025	4 mai 2024	3 mai 2025	4 mai 2024	3 mai 2025	4 mai 2024
Charges						
Coûts des services rendus, déduction faite des cotisations salariales	1 \$	1 \$	2 \$	2 \$	3 \$	3 \$
Intérêts nets sur l'obligation nette au titre des régimes à prestations définies	3	3	4	4	7	7
Charges administratives	2	1	-	-	2	1
Charges	6 \$	5 \$	6 \$	6 \$	12 \$	11 \$

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice et des services passés ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives, tandis que les coûts financiers et le rendement sur les actifs des régimes (à l'exclusion des montants des coûts financiers nets) ont été comptabilisés dans le montant net des charges financières dans les états consolidés du résultat net.

Incidences de la réévaluation comptabilisées dans les autres éléments du résultat global :

	Régimes de retraite		Autres régimes		Total	
	3 mai 2025	4 mai 2024	3 mai 2025	4 mai 2024	3 mai 2025	4 mai 2024
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>						
(Rendement) perte sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts)	(22) \$	32 \$	- \$	- \$	(22) \$	32 \$
Perte (gain) actuariel – changements liés à l'expérience	3	(1)	-	5	3	4
Gain actuariel – hypothèses démographiques	-	-	(2)	-	(2)	-
Perte (gain) actuariel – hypothèses financières	28	(29)	4	(4)	32	(33)
Total	9 \$	2 \$	2 \$	1 \$	11 \$	3 \$

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société pour évaluer son passif au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses) :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	3 mai 2025	4 mai 2024	3 mai 2025	4 mai 2024
Taux d'actualisation	4,6 %	5,2 %	4,7 %	5,2 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %	3,5 %		

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuel hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 4,5 % (4,5 % au 4 mai 2024). Le taux cumulé attendu jusqu'en 2026 et par la suite est de 4,5 %.

Ces hypothèses ont été établies par la direction en s'appuyant sur les conseils d'experts fournis par des évaluateurs actuariels indépendants. Ces hypothèses sont utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies et devraient être considérées comme les meilleures estimations de la direction. Les résultats réels pourraient varier. Des incertitudes entourent les estimations, surtout en ce qui concerne les tendances relatives aux coûts médicaux, qui pourraient varier considérablement dans les évaluations futures des obligations de la Société.

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité des principales hypothèses économiques de l'exercice 2025, qui ont été utilisées pour mesurer le passif au titre des prestations constituées et les charges connexes des régimes de retraite et des autres régimes de la Société. La sensibilité de chaque hypothèse a été calculée de façon distincte. La modification de plus d'une hypothèse simultanément peut amplifier ou diminuer l'incidence sur le passif au titre des prestations constituées ou sur les charges des régimes.

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Passif au titre des prestations	Coût des prestations ¹⁾	Passif au titre des prestations	Coût des prestations ¹⁾
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
Taux d'actualisation ²⁾	4,7 %	4,7 %	4,7 %	4,7 %
Incidence d'une augmentation de 1 %	(50) \$	(2) \$	(8) \$	- \$
Incidence d'une diminution de 1 %	60 \$	2 \$	10 \$	- \$
Taux de croissance des coûts des soins de santé			4,5 %	4,5 %
Incidence d'une augmentation de 1 %			3 \$	- \$
Incidence d'une diminution de 1 %			(3) \$	- \$

1) Compte tenu de l'incidence sur les coûts des services rendus, sur les coûts financiers et sur le montant net des intérêts sur le passif (l'actif) au titre des régimes à prestations définies.

2) Repose sur la moyenne pondérée des taux d'actualisation relatifs à tous les régimes.

La composition de l'actif des régimes de retraite à prestations définies s'établissait comme suit à la clôture de l'exercice :

	3 mai 2025	4 mai 2024
Fonds à revenu fixe	99,3 %	99,3 %
Fonds de roulement net	0,7 %	0,7 %
Total des placements	100,0 %	100,0 %

Tous les titres sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction des données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix), soit indirectement (dérivés des prix).

Le rendement (la perte) réel sur les actifs des régimes s'est chiffré à 44 M\$ pour l'exercice clos le 3 mai 2025 [(10) M\$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024].

Selon les estimations de la direction, les cotisations qui devraient être versées aux régimes à prestations définies au cours de l'exercice ouvert le 4 mai 2025 et dont la date de clôture est le 2 mai 2026 s'élevaient à 7 M\$. Le montant réel des cotisations pourrait varier par rapport à l'estimation dépendamment de la situation de capitalisation du régime, du dépôt de toute évaluation actuarielle, et de toute nouvelle exigence réglementaire ou d'autres facteurs.

Note 18 Capital-actions

Aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités auprès de la TSX en vigueur du 2 juillet 2023 au 1^{er} juillet 2024, la Société a racheté 10 004 868 actions de catégorie A sans droit de vote (10 500 000 au 1^{er} juillet 2023) à un prix moyen pondéré de 35,31 \$ (36,18 \$ au 1^{er} juillet 2023) pour une contrepartie totale de 353 M\$ (380 M\$ au 1^{er} juillet 2023).

Le 19 juin 2024, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant auprès de la TSX un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 12 800 000 actions de catégorie A sans droit de vote, représentant environ 9,9 % du flottant des actions de catégorie A sans droit de vote en circulation. Les rachats seront effectués par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation canadien admissible. Le prix que paiera la Société pour ces actions correspondra au prix en vigueur sur le marché au moment de l'acquisition. Les rachats pouvaient commencer le 2 juillet 2024 et se termineront au plus tard le 1^{er} juillet 2025. Au 3 mai 2025, aux termes de cet avis, la Société a racheté 8 909 039 actions de catégorie A sans droit de vote (9 025 893 au 4 mai 2024) à un prix moyen pondéré de 41,24 \$ (35,53 \$ au 4 mai 2024) pour une contrepartie totale de 367 M\$ (321 M\$ au 4 mai 2024).

Le tableau qui suit présente les actions rachetées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités :

<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Nombre d'actions	9 888 014	11 301 318
Prix moyen pondéré par action	40,46 \$	35,40 \$
Réduction du capital-actions	128 \$	136 \$
Prime imputée aux résultats non distribués	272	264
Contrepartie en trésorerie versée	400 \$	400 \$

La Société participe à un programme de rachat automatique d'actions par l'intermédiaire de son courtier désigné, programme qui lui permet de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A sans droit de vote, pendant les périodes d'interdiction des opérations, aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Le 20 juin 2024, le gouvernement canadien a adopté une nouvelle loi visant la mise en place d'un impôt de 2,0 % lié aux rachats de capitaux propres. L'impôt s'applique à compter du 1^{er} janvier 2024 à la valeur nette des actions rachetées par toute société canadienne dont les actions sont inscrites à une bourse de valeurs désignée. Par conséquent, la Société a comptabilisé une charge de 11 M\$ au titre du rachat d'actions dans les résultats non distribués des états financiers consolidés.

Après la fin de l'exercice clos le 3 mai 2025, la Société avait racheté aux fins d'annulation 973 542 actions de catégorie A sans droit de vote au prix moyen pondéré de 51,37 \$ pour une contrepartie totale de 50 M\$.

Les actions autorisées, émises et en circulation de la Société se présentent comme suit :

Actions autorisées	Nombre d'actions	
	3 mai 2025	4 mai 2024
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries, en catégorie	991 980 000	991 980 000
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	723 970 789	733 858 803
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	122 400 000	122 400 000

	Nombre d'actions		Capital-actions	
	3 mai 2025	4 mai 2024	3 mai 2025	4 mai 2024
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)</i>				
Actions émises et en circulation				
Actions de catégorie A sans droit de vote à l'ouverture de l'exercice	143 932 071	155 164 908	1 773 \$	1 908 \$
Rachat d'actions ordinaires	(9 888 014)	(11 301 318)	(128)	(136)
Émission d'actions aux fins de la rémunération fondée sur des actions	443 962	68 481	9	1
Actions de catégorie A sans droit de vote à la clôture de l'exercice	134 488 019	143 932 071	1 654 \$	1 773 \$
Actions ordinaires de catégorie B, sans valeur nominale	98 138 079	98 138 079	7 \$	7 \$
Actions détenues en fiducie	(38 341)	(39 042)	(1)	(1)
Total du capital-actions			1 660 \$	1 779 \$

Dans certains cas, lorsqu'il y a une offre d'achat (selon la définition donnée dans les modalités relatives aux actions) d'actions ordinaires de catégorie B, les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir une offre complémentaire au prix par action payé le plus élevé, conformément à cette offre d'achat d'actions ordinaires de catégorie B.

Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, la Société a versé des dividendes sur les actions ordinaires d'un montant de 190 M\$ (180 M\$ au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024) aux actionnaires d'Empire. Cela représente un versement de 0,80 \$ par action (0,73 \$ par action pour l'exercice clos le 4 mai 2024). La Société a également versé des dividendes de 2 M\$ (2 M\$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024) aux actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle.

La Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement futur d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par Compagnie Trust TSX qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie, comptabilisées au coût :

	Nombre d'actions		Capital-actions	
	3 mai 2025	4 mai 2024	3 mai 2025	4 mai 2024
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)</i>				
Actions détenues en fiducie				
Solde à l'ouverture	39 042	24 034	1 \$	1 \$
Acquises	78 465	145 383	3	5
Émises	(79 166)	(130 375)	(3)	(5)
Solde à la clôture	38 341	39 042	1 \$	1 \$

Note 19 Information sectorielle

La Société a déterminé que les secteurs à présenter étaient la vente au détail de produits alimentaires et les placements et autres activités. Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires comprend trois secteurs opérationnels : Services nationaux Sobeys, Farm Boy et Longo's. Ces secteurs opérationnels ont été regroupés en un seul secteur à présenter, soit « Vente au détail de produits alimentaires », car ils présentent des caractéristiques économiques similaires, comme l'offre de produits, la clientèle et les modes de distribution. Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires comprend des magasins de vente au détail de produits alimentaires détenus par la Société et des franchisés, ainsi que des postes d'essence et dépanneurs, des pharmacies de détail et des pharmacies en magasin, qui offrent aux clients des produits alimentaires frais ou non, du carburant, des produits de pharmacie, de santé et de beauté ainsi que des produits de consommation courante. Le secteur des placements et autres activités comprend essentiellement les participations dans le FPI Crombie, les partenariats immobiliers et diverses autres activités de la Société.

Les résultats et les actifs des secteurs opérationnels comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent y être affectés de façon raisonnable.

Tous les transferts intersectoriels sont comptabilisés à des prix établis dans des conditions de concurrence normale. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, la Société utilise des méthodes d'évaluation conformes à IFRS 8 *Secteurs opérationnels* qui sont les mêmes que celles utilisées dans ses états financiers consolidés.

Il n'y a eu aucune affectation asymétrique des produits, des charges ou des actifs entre les secteurs.

La totalité des ventes et des coûts des ventes sont générés par le secteur de la vente au détail de produits alimentaires. Les ventes de la Société, par type de biens, sont rapprochées du total des ventes ci-dessous :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Ventes de produits alimentaires	29 338 \$	28 661 \$
Ventes de carburant	1 939	2 072
Ventes	31 277 \$	30 733 \$

La direction évalue la performance en fonction du bénéfice d'exploitation lorsque le bénéfice attribuable au secteur des placements et autres activités est généré par l'intermédiaire de la quote-part du résultat tiré des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence présentées dans les états consolidés du résultat net. Les autres produits et les frais de vente et charges administratives, qui sont aussi présentés séparément dans les états consolidés du résultat net, sont principalement attribuables au secteur Vente au détail de produits alimentaires. Les principales composantes des frais de vente et charges administratives sont la dotation aux amortissements présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie et les charges au titre des avantages du personnel présentées à la note 21. Le coût des ventes est présenté dans les états consolidés du résultat net et à la note 4.

Le bénéfice d'exploitation généré par chaque secteur opérationnel de la Société est résumé dans le tableau qui suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Bénéfice d'exploitation sectoriel		
Vente au détail de produits alimentaires	1 234 \$	1 265 \$
Placements et autres activités		
FPI Crombie	65	44
Partenariats immobiliers	16	13
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(26)	(11)
	55	46
Total	1 289 \$	1 311 \$

Le bénéfice d'exploitation sectoriel peut être rapproché du bénéfice avant impôt de la Société, comme suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Total du bénéfice d'exploitation	1 289 \$	1 311 \$
Charges financières, montant net	294	282
Bénéfice avant impôt	995 \$	1 029 \$

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Total des actifs par secteur		
Vente au détail de produits alimentaires	16 234 \$	16 010 \$
Placements et autres activités	785	780
Total	17 019 \$	16 790 \$

Note 20 Autres produits

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Note	3 mai 2025	4 mai 2024
Profits nets sur la sortie d'actifs nets		57 \$	108 \$
Profits nets sur les modifications et les résiliations de contrats de location		18	39
Revenus locatifs tirés des immeubles détenus		15	16
Autres	29	-	17
Total des autres produits		90 \$	180 \$

Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, la Société a vendu un immeuble à un tiers, puis l'a repris à bail. Le produit total de la transaction s'est élevé à 90 M\$, dont une tranche de 79 M\$ a été reçue en trésorerie, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 39 M\$.

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, Empire a conclu la vente de ses 56 postes d'essence situés dans l'Ouest canadien, qui a eu lieu entre une filiale entièrement détenue de Sobeys et une filiale entièrement détenue de Shell Canada, soit Canadian Mobility Services Limited. Le produit total de cette transaction s'est chiffré à 100 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 91 M\$.

Note 21 Charges au titre des avantages du personnel

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Salaires, rémunération et autres avantages à court terme	4 099 \$	3 870 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	43	41
Indemnités de fin de contrat de travail	5	53
Total	4 147 \$	3 964 \$

Note 22 Charges financières, montant net

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Produits financiers		
Produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location	24 \$	23 \$
Profits liés à la juste valeur de contrats à terme	6	3
Produits d'intérêts tirés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2	4
Produit de désactualisation sur les contrats de location et autres créances	2	1
Total des produits financiers	34	31
Charges financières		
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	260	241
Charge d'intérêts sur les autres passifs financiers au coût amorti	59	63
Charges financières de retraite, montant net	7	7
Charge de désactualisation des provisions	2	2
Total des charges financières	328	313
Charges financières, montant net	294 \$	282 \$

Note 23 Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés à l'aide du nombre d'actions suivant :

<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Nombre moyen pondéré d'actions – de base	237 909 547	247 972 270
Actions présumées être émises sans contrepartie relativement aux paiements fondés sur des actions	705 871	469 818
Nombre moyen pondéré d'actions – après dilution	238 615 418	248 442 088
Résultat par action		
Bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société	700 \$	726 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	237,9	248,0
Résultat par action de base	2,94 \$	2,92 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	238,6	248,4
Résultat par action après dilution	2,93 \$	2,92 \$

Note 24 Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement comprend les éléments suivants :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Créances	10 \$	6 \$
Stocks	(56)	(21)
Charges payées d'avance	(11)	(32)
Fournisseurs et charges à payer	104	(40)
Autres	(20)	7
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	27 \$	(80) \$

Note 25 Acquisitions d'entreprises

Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, la Société a fait l'acquisition de certains magasins franchisés et non franchisés. Les résultats de ces acquisitions sont inclus dans les résultats financiers consolidés de la Société depuis leur date d'acquisition respective et sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le tableau qui suit représente les montants des actifs et des passifs identifiables résultant de ces acquisitions pour l'exercice clos :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Stocks	5 \$	7 \$
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	5	7
Goodwill	6	5
Fournisseurs et charges à payer	(1)	-
Contrepartie totale	15 \$	19 \$

Depuis la date d'acquisition, les entreprises acquises ont généré des ventes de 87 M\$ (46 M\$ au 4 mai 2024) et une perte nette de néant [(3) M\$ au 4 mai 2024], montants qui sont inclus dans les états financiers consolidés.

Le goodwill comptabilisé lors des acquisitions des magasins franchisés et non franchisés et d'autres entreprises a trait à la main-d'œuvre acquise et à la clientèle du magasin existant, ainsi qu'aux synergies attendues de la combinaison des efforts des magasins acquis avec les magasins existants. La juste valeur estimative des actifs nets identifiables et du goodwill acquis a été déterminée de manière provisoire et pourrait faire l'objet d'ajustements d'ici à ce que les évaluations et les écritures comptables correspondantes soient achevées.

Note 26 Garanties, engagements et éventualités

Garanties

Franchisés et marchands affiliés

Sobeys est partie à plusieurs contrats de franchise et de conventions d'exploitation dans le cadre de son modèle d'affaires. Ces contrats et conventions contiennent des clauses qui imposent à Sobeys d'apporter du soutien aux franchisés et aux marchands affiliés afin de compenser ou d'atténuer les pertes des magasins de détail, de réduire les paiements de loyer des magasins, de minimiser l'incidence des prix promotionnels et d'aider à couvrir les autres charges d'exploitation liées aux magasins. La totalité du soutien financier mentionné précédemment ne s'appliquera pas dans tous les cas, étant donné que les clauses des contrats et conventions varient. Sobeys continuera d'apporter un soutien financier en vertu des contrats de franchise et des conventions d'exploitation au cours des prochains exercices.

Au cours de l'exercice 2009, Sobeys a conclu un contrat additionnel d'amélioration de crédit sous forme de lettre de garantie pour certains franchisés et marchands affiliés relativement à l'achat et à l'installation de matériel. Aux termes du contrat, si un franchisé ou un marchand affilié est dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations locatives ou de fournir un recours acceptable, Sobeys sera tenue de payer le montant le plus élevé de 6 M\$ ou de 10,0 % du solde de l'obligation autorisée et impayée annuellement (6 M\$ ou 10,0 % au 4 mai 2024). En vertu des modalités du contrat, Sobeys doit fournir une lettre de crédit correspondant au montant de la garantie en instance, qui sera renouvelée chaque année civile. Cette amélioration de crédit permet à Sobeys d'offrir des modalités de financement avantageuses à certains franchisés et marchands affiliés. Au 3 mai 2025, le montant de la garantie se chiffrait à 6 M\$ (6 M\$ au 4 mai 2024).

Autres

Au 3 mai 2025, la Société avait émis des lettres de crédit totalisant 80 M\$ (72 M\$ au 4 mai 2024) pour soutenir ses obligations.

Sobeys, par l'intermédiaire de ses filiales, a garanti le paiement d'obligations aux termes de certaines conventions de développement commercial. Au 3 mai 2025, la Société a garanti des obligations de 40 M\$ (40 M\$ au 4 mai 2024) relativement à ces conventions.

Engagements en matière de dépenses d'investissement et autres engagements

Au 3 mai 2025, la Société avait des engagements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour un coût total de 103 M\$ (48 M\$ au 4 mai 2024). La Société avait également d'autres engagements pour des dépenses d'exploitation de 251 M\$.

La Société investit dans des entreprises dans le cadre de sa stratégie d'exploitation. Ces investissements comportent divers engagements de financement à moyen terme d'un montant d'environ 42 M\$ (60 M\$ au 4 mai 2024).

Éventualités

Le 21 juin 2005, Sobeys a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») pour les années d'imposition 1999 et 2000 relativement à Lumsden Brothers Limited, filiale de vente en gros de Sobeys, et à la taxe sur les produits et services (« TPS »). La nouvelle cotisation se rapportait à la TPS sur la vente des produits du tabac aux membres des peuples autochtones admissibles. L'ARC soutient que Sobeys devait prélever la TPS sur la vente de produits du tabac aux membres des peuples autochtones admissibles. Selon l'avis de nouvelle cotisation, le total de ces taxes, des intérêts et des pénalités s'élève à 14 M\$ (14 M\$ au 4 mai 2024). Après étude du dossier et consultation juridique, Sobeys a conclu qu'elle ne devait pas prélever la TPS. Au cours de l'exercice 2006, Sobeys a déposé un avis d'opposition auprès de l'ARC. Le litige n'est toujours pas réglé et, par conséquent, Sobeys n'a comptabilisé aucune de ces taxes, aucun de ces intérêts, ni aucune de ces pénalités à cet égard dans ses états consolidés du résultat net. En attendant la résolution de cette affaire, Sobeys a déposé auprès de l'ARC des fonds équivalant au total des taxes, des intérêts et des pénalités indiqué dans l'avis de nouvelle cotisation et elle a comptabilisé ce montant à titre d'autre créance à long terme à recevoir de l'ARC. Les derniers plaidoyers de l'audience de l'appel ont eu lieu en juillet 2021. Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, le tribunal a tranché en faveur de la Société, mais la Couronne a déposé un avis d'appel et l'audience a eu lieu en mai 2024. Le tribunal n'a pas encore rendu son jugement.

La Société est exposée à des requêtes et à des litiges dans le cours normal des activités. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque important, même si elle ne peut le prédire avec certitude.

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales soient appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

Note 27 Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte imprévue survienne lorsqu'un client ou une partie contractante à un instrument financier ne réussit pas à honorer ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la Société qui sont exposés aux concentrations de risque de crédit sont principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les prêts, les contrats dérivés et les garanties.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts et créances et des contrats de garantie pour les franchisés et marchands affiliés (note 26).

La Société atténue le risque de crédit lié à ses créances clients et à ses prêts en mettant en place des processus d'approbation et des limites de crédit ainsi que des processus de surveillance périodique. En règle générale, la Société est d'avis que la qualité du crédit de ses actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate. La Société effectue un suivi périodique des processus liés au recouvrement et obtient des garanties pour la totalité de ses créances et contrats de location et prêts afin de s'assurer que les paiements adéquats ont été reçus et que les garanties appropriées sont disponibles. Les garanties peuvent différer d'une entente à une autre, mais, en règle générale, elles sont composées des stocks, des immobilisations corporelles, y compris les terrains et (ou) les bâtiments, ainsi que des garanties personnelles. Le risque de crédit est encore plus atténué en raison de la vaste clientèle et de sa dispersion dans plusieurs zones géographiques. Pour réduire le risque de crédit, la Société ne conclut des contrats dérivés qu'avec des contreparties ayant obtenu une note minimale de « A » de la part de deux agences de notation reconnues.

Les créances sont composées essentiellement de soldes de comptes indépendants ou de franchisés et de détaillants affiliés ainsi que de remises et de ristournes provenant de fournisseurs. La date d'échéance de ces montants peut différer selon la convention, mais, de façon générale, les soldes impayés après une période de 30 jours sont considérés comme étant en souffrance. Le classement chronologique des créances est le suivant :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
De 0 à 30 jours	529 \$	510 \$
De 31 à 90 jours	29	55
Plus de 90 jours	140	141
Total des créances avant correction de valeur pour pertes sur créances	698	706
Moins la correction de valeur pour pertes sur créances	30	28
Créances	668 \$	678 \$

Les intérêts gagnés sur les comptes en souffrance sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net en réduction des frais de vente et charges administratives. Les créances étaient classées dans les actifs courants aux états consolidés de la situation financière au 3 mai 2025.

La correction de valeur pour pertes sur créances est révisée chaque date de clôture. Une correction de valeur est calculée sur les créances à recevoir de comptes indépendants ainsi que sur les créances et les contrats de location et autres créances provenant de franchisés ou de marchands affiliés, et est comptabilisée en réduction des créances respectives aux états consolidés de la situation financière. La variation de la correction de valeur pour pertes sur créances est comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net et est présentée comme suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Correction de valeur à l'ouverture	28 \$	21 \$
Provision pour pertes	9	9
Recouvrements	(2)	-
Sorties et ajustements	(5)	(2)
Correction de valeur à la clôture	30 \$	28 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne détienne pas de trésorerie suffisante pour s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La Société conserve sa facilité de crédit engagée pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour honorer ses obligations financières actuelles et futures prévisibles à un coût raisonnable.

La Société surveille les marchés financiers et les conditions connexes, ainsi que ses flux de trésorerie afin d'optimiser sa situation de trésorerie et d'évaluer ses besoins de trésorerie et de financement à plus long terme. La conjoncture le permettant, la Société aura accès aux marchés des capitaux d'emprunt pour divers emprunts à long terme venant à échéance et au fur et à mesure que les autres passifs arriveront à échéance ou lorsqu'on le jugera approprié afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix.

La valeur et les échéances contractuelles du capital et de l'intérêt des passifs financiers importants, non actualisés, au 3 mai 2025, sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite	Total
Passifs financiers dérivés							
Swaps de devises	100 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	100 \$
Passifs liés aux participations ne donnant pas le contrôle	33	38	58	41	-	123	293
Passifs financiers non dérivés							-
Fournisseurs et charges à payer	3 122	-	-	-	-	-	3 122
Dette à long terme	253	37	250	35	34	765	1 374
Total	3 508 \$	75 \$	308 \$	76 \$	34 \$	888 \$	4 889 \$

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier s'entend du montant estimé que toucherait la Société pour vendre les actifs financiers ou qu'elle paierait pour le transfert des passifs financiers lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, de la partie courante des contrats de location et autres créances et des fournisseurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La valeur comptable de la partie non courante des contrats de location et autres créances se rapproche de la juste valeur aux dates de clôture en raison des taux actuels du marché pour ces instruments.

La juste valeur de la dette à long terme à taux d'intérêt variable se rapproche de sa valeur comptable selon les taux actuels du marché et la permanence des écarts de crédit. La juste valeur de la dette à long terme a été estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux offert pour des emprunts ayant une échéance et une qualité de crédit semblables.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers dérivés, classée au niveau 2, est estimée selon des modèles d'évaluation qui utilisent des données d'entrée observables de marché. La direction est d'avis que sa technique d'évaluation est adéquate.

La juste valeur des passifs au titre de l'option de vente liée aux participations ne donnant pas le contrôle relatives à certaines acquisitions correspond à la valeur actualisée du prix d'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle, lequel est fondé sur le bénéfice futur estimatif de ces entités à une date préétablie. La juste valeur du passif au titre de l'option de vente liée à la participation ne donnant pas le contrôle relative à l'acquisition de Longo's a été déterminée au moyen d'une simulation statistique, qui repose sur les bénéfices futurs estimatifs de Longo's à une date prédéterminée. La juste valeur de ces options est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie à trois niveaux prescrite par IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*. Bon nombre de données sont utilisées pour calculer la juste valeur, la plus sensible étant le BAIIA.

Dans le cadre de l'acquisition de Farm Boy, des membres de la haute direction de Farm Boy (les « parties prenantes ») ont conservé une participation combinée de 12 % dans Farm Boy, ce qui a donné lieu à une participation ne donnant pas le contrôle. Les parties ont conclu des options de vente et d'achat qui accordent la possibilité aux parties prenantes de vendre, et à Sobeys d'acheter, à tout moment cinq ans après la date d'acquisition, la participation résiduelle de 12 %. Depuis la date de l'acquisition, la Société a comptabilisé un passif financier au titre de l'option de vente en fonction de la valeur actualisée du montant à payer à l'exercice de l'option de vente conformément à IFRS 9 *Instruments financiers*. Le 6 janvier 2024, la Société a reçu un avis formel des parties prenantes exerçant ces options de vente. Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle de 12 % dans Farm Boy pour 77 M\$, et le passif financier au titre de l'option de vente a été réglé en trésorerie.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des exercices clos le 3 mai 2025 et le 4 mai 2024.

Les valeurs comptables des instruments financiers de la Société avoisinent leurs justes valeurs, sauf en ce qui a trait à l'élément ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens)	3 mai 2025	4 mai 2024
Dette à long terme		
Valeur comptable totale	1 082 \$	1 096 \$
Juste valeur totale	1 135 \$	1 133 \$

Au 3 mai 2025, la hiérarchie des justes valeurs comprenait des actifs financiers désignés comme étant à la JVRN se chiffrant respectivement à néant, à 8 M\$ et à néant pour les niveaux 1, 2 et 3 (néant, 5 M\$ et néant au 4 mai 2024).

Au 3 mai 2025, la hiérarchie des justes valeurs comprenait des passifs financiers à la JVRN se chiffrant respectivement à néant, à néant et à 293 M\$ pour les niveaux 1, 2 et 3 (néant, néant et 280 M\$ au 4 mai 2024).

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur à moins qu'ils ne représentent un contrat d'achat ou de vente d'un élément non financier conformément aux besoins prévus de la Société en matière d'achat, de vente ou de consommation, appelé « achat ou vente d'éléments non financiers ». Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées en résultat net, à moins que les instruments financiers dérivés ne se qualifient à titre de couvertures de flux de trésorerie efficaces et ne soient désignés comme tels ou qu'ils ne représentent des achats ou des ventes d'éléments non financiers. La norme ne s'applique pas aux achats ou aux ventes d'éléments non financiers et ces derniers sont comptabilisés à titre de contrats non entièrement exécutés. Les variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné à titre de couverture des flux de trésorerie sont comptabilisées dans les autres actifs et dans les autres passifs non courants, et la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie de la Société comprennent principalement des swaps sur devises, des conventions de vente d'électricité et des conventions de vente de gaz naturel. Des contrats de change sont utilisés pour couvrir les achats ou les dépenses futurs liés aux biens et services libellés en monnaies étrangères. Les conventions de vente d'électricité et de gaz naturel servent à réduire le risque lié à la variation des prix du marché de l'électricité et du gaz naturel. Les profits et pertes sont initialement comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global et sont virés au résultat net lorsque les flux de trésorerie prévus influent sur les produits et les charges de l'exercice.

Au 3 mai 2025, les justes valeurs des dérivés en cours désignés comme couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues correspondent à des actifs de 8 M\$ (5 M\$ au 4 mai 2024) et à des passifs de néant (néant au 4 mai 2024).

Les couvertures de flux de trésorerie devraient donner lieu à des entrées ou à des sorties de trésorerie au cours de l'exercice 2026, et devraient être comptabilisées en résultat net au cours de cette période et, dans le cas des swaps de devises, sur la durée d'utilité des dettes connexes dont une partie du coût initial est couverte.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de pertes financières découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les instruments financiers qui peuvent rendre la Société vulnérable au risque de taux d'intérêt comprennent les passifs financiers à taux variable.

La Société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la conjoncture du marché et l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette. Une grande part de la dette à long terme de la Société porte intérêt à taux fixe. Une tranche d'environ 54,9 % (53,5 % au 4 mai 2024) de la dette à long terme de la Société est exposée au risque de taux d'intérêt, puisqu'elle porte intérêt à des taux variables.

Une variation des taux d'intérêt sur le solde moyen des passifs financiers portant intérêt au cours de l'exercice a une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice clos le 3 mai 2025, le solde moyen de la dette à taux variable non couverte de la Société s'élevait à 598 M\$ (564 M\$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024). Une augmentation (diminution) de 25 points de base aurait une incidence de l'ordre de 1 M\$ (1) M\$ [1 M\$ (1) M\$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024] sur le résultat net à la suite de l'exposition de la Société aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable non couverte.

Risque de change

La Société exerce ses activités en grande partie en dollars canadiens. Elle est assujettie au risque de change en raison principalement des achats effectués en dollars américains, en livres sterling et en euros. De plus, la Société conclut des contrats à terme pour fixer le cours de change sur une partie de ses besoins prévus en devises étrangères. Les montants reçus et payés en lien avec les instruments utilisés pour couvrir les opérations de change, y compris les profits et les pertes, sont comptabilisés dans le coût des achats. La Société estime que son exposition au risque de change est négligeable.

La Société conclut des contrats de change à terme et des swaps de devises principalement pour limiter son exposition aux fluctuations des cours de change en lien avec les dépenses libellées en monnaies étrangères. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats à terme est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie couverts soit comptabilisée en résultat net dans les périodes comptables futures.

La Société estime qu'une augmentation (diminution) de 10 % des cours de change en vigueur pour ces contrats de change à terme et swaps de devises aurait une incidence de néant (néant) [néant (néant) au 4 mai 2024] sur le résultat net et de 8 M\$ (8) M\$ [14 M\$ (14) M\$ au 4 mai 2024] sur les autres éléments du résultat global pour les dérivés en monnaies étrangères en place à la clôture de l'exercice.

Note 28 Rémunération fondée sur des actions

Régime d'unités d'actions au rendement

La Société attribue à certains salariés des unités d'actions au rendement (« UAR »). Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis en vertu d'une attribution dépend principalement des cas de la période de service et de l'atteinte d'objectifs de rendement précis. Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, la comptabilisation des UAR, qui étaient auparavant réglées en instruments de capitaux propres, a été modifiée pour qu'elles soient réglées en trésorerie compte tenu de la possibilité offerte aux employés de choisir entre un règlement en trésorerie ou en actions au moment de l'acquisition des droits, ce qui a donné lieu à une obligation réglée en trésorerie. À l'acquisition des droits, chaque salarié a le droit de recevoir de la trésorerie ou un nombre d'actions de catégorie A sans droit de vote correspondant au nombre de ses UAR dont les droits sont acquis. Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, la Société a attribué 613 703 UAR (423 338 UAR au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024).

Au 3 mai 2025, 829 522 UAR étaient en cours (857 935 au 4 mai 2024) et la valeur comptable totale de l'obligation s'élevait à 40 M\$ (néant au 4 mai 2024). La charge de rémunération liée aux UAR pour l'exercice clos le 3 mai 2025 était de 31 M\$ (4 M\$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024) et a été comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives des états consolidés du résultat net.

Régime d'options sur actions

Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, la Société n'a attribué aucune option (778 079 au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024) aux termes du régime d'options sur actions des salariés de la Société, dans le cadre duquel des options sont attribuées pour l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote. La charge de rémunération liée à l'émission d'options pour l'exercice clos le 3 mai 2025 s'est établie à 6 M\$ (5 M\$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024) et a été comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives des états consolidés du résultat net.

Les options sur actions en cours au 3 mai 2025 ont été attribuées à des prix allant de 19,05 \$ à 42,60 \$, expirent entre juin 2025 et juin 2031 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 3,76 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2025 et 2024 se présentent comme suit :

	2025		2024 ¹⁾	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	4 758 189	33,19 \$	4 339 061	32,66 \$
Attribuées	-	-	778 079	34,60
Exercées	(1 320 194)	29,74	(266 960)	27,12
Expirées	(20 611)	36,53	(9 252)	37,36
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(34 319)	27,71	(82 739)	39,80
Solde à la clôture	3 383 065	34,54 \$	4 758 189	33,19 \$
Options sur actions exerçables à la clôture	1 581 631		2 132 742	

1) Les chiffres de l'exercice 2024 ont été ajustés et comprennent 427 149 unités attribuées au cours des exercices 2023 et 2024 qui n'ont pas été présentées au cours des exercices précédents.

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours au 3 mai 2025 :

	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options sur actions en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée ¹⁾	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
Année d'attribution					
2018	20 242	0,15	19,24 \$	20 242	19,24 \$
2019	66 377	1,15	27,56	66 377	27,56
2020	1 185 748	2,15	31,34	310 748	31,35
2021	488 862	3,15	30,83	488 862	30,83
2022	470 318	4,15	42,07	333 609	42,08
2023	474 986	5,15	40,41	212 160	40,41
2024	676 532	6,15	34,61	149 633	34,61
Total	3 383 065	3,76	34,54 \$	1 581 631	34,66 \$

1) La durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée est exprimée en années.

Régimes d'unités d'actions différées

Les droits rattachés aux unités d'actions différées (« UAD ») émises à l'intention des salariés aux termes du régime d'UAD pour les dirigeants deviennent acquis en fonction du temps et de l'atteinte d'objectifs de rendement précis. Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, la Société a attribué 235 943 UAD (149 152 pour l'exercice clos le 4 mai 2024). Au 3 mai 2025, il y avait 1 536 368 UAD en cours (1 677 371 au 4 mai 2024) relativement à ce régime et la valeur comptable totale de l'obligation s'élevait à 78 M\$ (50 M\$ au 4 mai 2024). La charge (le recouvrement) de la rémunération liée à ces UAD pour l'exercice clos le 3 mai 2025 s'établissait à 37 M\$ [(5) M\$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024].

Les membres du conseil d'administration peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leurs honoraires sous forme d'UAD plutôt qu'en trésorerie. Le nombre d'UAD reçues varie selon le cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date du versement des honoraires ou de la rémunération de chaque administrateur ou salarié. Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, la Société a attribué 54 077 UAD (55 634 UAD pour l'exercice clos le 4 mai 2024). Au 3 mai 2025, il y avait 535 656 UAD en cours (481 579 au 4 mai 2024) et la valeur comptable totale de l'obligation s'élevait à 27 M\$ (16 M\$ au 4 mai 2024). La charge de la rémunération liée à ces UAD pour l'exercice clos le 3 mai 2025 s'établissait à 12 M\$ (1 M\$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024).

En vertu des deux régimes, les UAD dont les droits ont été acquis ne peuvent être rachetées tant que le porteur demeure administrateur ou salarié de la Société. La valeur de rachat d'une UAD correspond au cours de l'action de catégorie A sans droit de vote d'Empire au moment du rachat. La Société évalue de façon régulière l'obligation relative aux UAD selon le cours d'un nombre équivalent d'actions de catégorie A sans droit de vote et impute toute augmentation ou diminution de l'obligation aux frais de vente et charges administratives.

Note 29 Transactions entre parties liées

La Société conclut des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et des principaux dirigeants, y compris des contrats de location et de gestion immobilière qui sont toujours en cours. Au 3 mai 2025, elle détenait une participation de 41,5 % (41,5 % au 4 mai 2024) dans le FPI Crombie et a comptabilisé sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Le FPI Crombie offre un RRD aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société s'est inscrite au RRD afin de maintenir sa participation financière comportant droit de vote dans le FPI Crombie.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, selon la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux se sont élevés à environ 296 M\$ (277 M\$ au 4 mai 2024) (note 9).

Le FPI Crombie procure à la Société des services d'administration et de gestion d'immeubles moyennant des honoraires établis aux termes d'une convention de gestion.

Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, le FPI Crombie a cédé neuf immeubles à un tiers (un immeuble au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024). Ces transactions ont donné lieu à la reprise de profits avant impôt précédemment reportés de 3 M\$ (1 M\$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024), qui ont été comptabilisés dans les autres produits dans les états consolidés du résultat net.

Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a reçu un montant de 35 M\$ (20 M\$ au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024) de la part du FPI Crombie au titre de remboursements d'améliorations locatives. Ces paiements sont liés à des améliorations apportées en vue de moderniser et d'améliorer l'efficacité d'immeubles existants, ainsi qu'à une provision pour des fonds utilisés durant la construction. Ils sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles ou les actifs au titre des droits d'utilisation dans les états consolidés du résultat net.

Sobeys, par l'intermédiaire de filiales entièrement détenues, conclut des transactions de vente, de cession-bail d'immeubles et de modification et de résiliation de contrats de location avec le FPI Crombie, en fonction de la juste valeur de marché. Ces transactions sont les suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	3 mai 2025			4 mai 2024		
	Nombre d'immeubles	Contrepartie en trésorerie	Profits avant impôt	Nombre d'immeubles	Contrepartie en trésorerie	Profits avant impôt
Modifications et résiliations de contrats de location	1	22 \$	22 \$	2	34 \$	34 \$
Immeubles vendus et repris à bail	1	2	-	-	-	-
Total	2	24 \$	22 \$	2	34 \$	34 \$

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, Sobeys a conclu une entente avec le FPI Crombie pour lui rétrocéder directement certains contrats de sous-location conclus avec des tiers en contrepartie d'honoraires. Cette transaction a donné lieu à un produit avant impôt de 16 M\$ qui a été comptabilisé dans les autres produits dans les états consolidés du résultat net.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

(en millions de dollars canadiens)	3 mai 2025	4 mai 2024
Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme	19 \$	17 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2	2
Paiements fondés sur des actions	18	15
Total	39 \$	34 \$

Indemnités

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui peuvent la protéger contre certaines réclamations.

Note 30 Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants : i) s'assurer de liquidités suffisantes pour financer ses obligations financières et exécuter ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques; ii) réduire au minimum le coût du capital tout en tenant compte des risques et des conditions actuels et futurs du secteur d'activité et du marché ainsi que de ceux liés à la conjoncture économique; iii) maintenir une structure de capital optimale qui permette la souplesse financière nécessaire tout en assurant également la conformité avec toute clause restrictive financière; et iv) maintenir une notation de première qualité auprès de chaque agence de notation qui évalue la qualité du crédit de la Société. Les objectifs de la Société n'ont pas changé au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025.

La Société surveille la structure de son capital et y apporte des ajustements, au besoin, à la lumière des variations de la conjoncture économique, des objectifs de ses actionnaires, des besoins de trésorerie de l'entreprise et de la conjoncture des marchés financiers.

La Société est d'avis que le total de ses capitaux permanents comprend toute dette portant intérêt, y compris les emprunts bancaires, la dette à long terme (dont la tranche à moins d'un an), les obligations locatives et les capitaux propres. Le calcul s'établit comme suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	225 \$	114 \$
Dette à long terme	857	982
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an	597	585
Obligations locatives à long terme	5 785	5 680
Dette consolidée, y compris les obligations locatives	7 464	7 361
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	5 410	5 341
Capital sous gestion	12 874 \$	12 702 \$

Les principaux placements effectués par la Société visent notamment l'augmentation de la superficie de vente au détail en pieds carrés de son réseau de magasins concrétisée par la nouvelle construction, l'agrandissement et la rénovation de magasins, ainsi que les entrées provenant des acquisitions stratégiques. Ces ajouts au réseau de magasins et modifications comprennent les améliorations locatives connexes ainsi que l'acquisition de terrains destinés à la construction de magasins futurs. La Société effectue des dépenses d'investissement dans les technologies de l'information, dans les centres de traitement des commandes et dans ses installations de distribution. De plus, la Société effectue des dépenses d'investissement afin de soutenir ses placements et autres activités. La Société compte en grande partie sur ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer son programme de dépenses d'investissement, ainsi que les rachats d'actions et la distribution de dividendes à ses actionnaires. Les flux de trésorerie sont renfloués, le cas échéant, par une dette supplémentaire ou par l'émission de capital-actions additionnel.

Selon les conventions d'emprunt actuelles, la direction doit effectuer le suivi de deux clauses restrictives tous les trimestres afin d'assurer le respect des modalités des ententes. Ces clauses restrictives sont les suivantes : i) dette nette/BAIIA, soit la dette nette, divisée par le BAIIA (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 semaines précédentes); et ii) ratio de couverture des intérêts, soit le BAIIA divisé par les charges financières (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 semaines précédentes). Pendant l'exercice considéré, la Société se conformait à ces clauses restrictives.

Note 31 Événements postérieurs à la date de clôture

Le 18 juin 2025, après la fin de l'exercice clos le 3 mai 2025, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant auprès de la TSX un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 11 500 000 actions de catégorie A sans droit de vote représentant environ 9,6 % des actions de catégorie A sans droit de vote en circulation. Les rachats aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités renouvelée peuvent commencer le 2 juillet 2025 et doivent se terminer au plus tard le 1^{er} juillet 2026.

Le 18 juin 2025, après la fin de l'exercice clos le 3 mai 2025, Sobeys a modifié sa facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 120 M\$ pour proroger son échéance au 19 juin 2026.

Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs

Empire Company Limited

115 King Street
Stellarton (Nouvelle-Écosse)
B0K 1S0

Téléphone : 902 752-8371
Télécopieur : 902 755-6477
www.empireco.ca

Site Web de la société affiliée

www.sobeyscorporate.com

Relations avec les investisseurs et renseignements

Les actionnaires, les analystes et les investisseurs sont priés de faire part de toute demande de renseignements financiers à :

Courriel : investor.relations@empireco.ca

Les communications relatives aux relevés des investisseurs pour les actions de catégorie A sans droit de vote, y compris les changements d'adresse ou de propriété, les certificats perdus et les formulaires aux fins de l'impôt, doivent être envoyées directement à l'agent des transferts et à l'agent comptable des registres de la Société, Compagnie Trust TSX.

Agent des transferts

Compagnie Trust TSX
Services aux investisseurs
301-100, rue Adelaide O.
Toronto (Ontario)
M5H 4H1

Téléphone : 1 800 387-0825
Courriel : shareholderinquiries@tmx.com

Envois multiples

Il se peut que les actionnaires ayant plus d'un compte reçoivent du courrier pour chaque compte. Dans ce cas, ils doivent communiquer avec Compagnie Trust TSX au 1 800 387-0825 pour mettre fin aux envois multiples.

Assemblée annuelle des actionnaires

11 septembre 2025 à 11 h (HAA)

Cinéma Cineplex
612 East River Road
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)

Dates de clôture des registres et dates de versement des dividendes pour l'exercice 2026

Date de clôture des registres	Date de versement
15 juillet 2025	31 juillet 2025
15 octobre 2025*	31 octobre 2025*
15 janvier 2026*	31 janvier 2026*
15 avril 2026*	30 avril 2026*

*Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

Actions en circulation

Au 17 juin 2025

Actions de catégorie A sans droit de vote	133,899,087
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote	98,138,079

Inscription des actions

Bourse de Toronto

Symbole boursier

Actions de catégorie A sans droit de vote – EMP.A

Avocats

Stewart McKelvey
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Halifax (Nouvelle-Écosse)



www.empireco.ca